

John Stuart MILL (1843)

Systeme de logique déductive et inductive

**Exposé des principes de la preuve
et des méthodes de recherche scientifique**

Livre VI : de la logique des sciences morales

(Traduit de la sixième édition anglaise, 1865)
par Louis Peisse

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jmt_sociologue@videotron.ca

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Gemma Paquet, mgpaquet@videotron.ca, professeure à la retraite du Cégep de Chicoutimi à partir de :

John Stuart MILL (1843),

Système de logique déductive et inductive.

Exposé des principes de la preuve et des méthodes de recherche scientifique

Livre VI : de la logique des sciences morales

Traduit de la sixième édition anglaise, 1865, par Louis Peisse
Librairie philosophique de Ladrangue, 1866.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh. Les formules ont réalisées avec l'Éditeur d'équations de Word.

Mise en page sur papier format

LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

La longue et pénible vérification de ce livre a été réalisée au cours de l'automne 2001 et de l'hiver 2002 par mon amie Gemma Paquet à partir d'une édition de mauvaise qualité imprimée en 1866. J'ai consacré une centaine d'heures à une seconde vérification et à la mise en page. S'il subsiste des coquilles, soyez indulgent(e) puisque le document numérisé était de qualité vraiment médiocre, mais vraiment. Gemma et moi ne sommes plus capable de le regarder tellement nous y avons consacré de temps.

Édition complétée le 3 mai 2002 à Chicoutimi, Québec.



Table des matières

LIVRE VI : DE LA LOGIQUE DES SCIENCES MORALES.

- Chapitre I. [Remarques préliminaires.](#)
- § 1. [L'état arriéré des Sciences morales ne peut être amélioré que par l'application](#) à ces sciences des méthodes des sciences physiques dûment étendues et généralisées
 - § 2. [Jusqu'à quel point on peut l'entreprendre dans le présent ouvrage](#)
- Chapitre II. [De la liberté et de la nécessité.](#)
- § 1. [Les actions humaines sont-elles soumises à la loi de causalité ?](#)
 - § 2. [Doctrines de la nécessité philosophique.](#) - En quel sens elle est vraie
 - § 3. [Improprété et pernicieuse conséquence du mot nécessité](#)
 - § 4. [Un motif n'est pas toujours l'attente ou la crainte d'un plaisir ou d'une peine](#)
- Chapitre III. [Qu'il y a, ou peut y avoir, une science de la nature humaine.](#)
- § 1. [Il peut y avoir des sciences qui ne sont pas des sciences exactes](#)
 - § 2. [À quel type scientifique se rapporte la science de la nature humaine ?](#)
- Chapitre IV. [Des lois de l'esprit](#)
- § 1. [Ce qu'il faut entendre par lois de l'esprit](#)
 - § 2. [Existe-t-il une science psychologique ?](#)
 - § 3. [Caractérisation des principales recherches de psychologie](#)
 - § 4. [Rapports des phénomènes mentaux et des conditions physiques](#)
- Chapitre V. [De l'éthologie, ou science de la formation du caractère.](#)
- § 1. [Les lois empiriques de la Nature humaine](#)
 - § 2. [- Sont des généralisations purement approximatives.](#) - Les lois de la formation du caractère sont universelles
 - § 3. [Les lois de la formation du caractère ne peuvent pas être constatées](#) par l'observation et par l'expérimentation
 - § 4. [- Elles doivent être étudiées déductivement](#)
 - § 5. [Les principes de l'éthologie sont les *axiomata media* de la science mentale](#)
 - § 6. [Caractérisation de l'éthologie](#)
- Chapitre VI. [Considérations générales sur la science sociale.](#)
- § 1. [Les phénomènes sociaux sont-ils un sujet de science ?](#)
 - § 2. [Ce que peut être la science sociale](#)
- Chapitre VII. [De la méthode chimique ou expérimentale dans la science sociale.](#)
- § 1. - [Du point de vue des penseurs qui déduisent les théories politiques](#) de l'expérience spécifique
 - § 2. - [Dans la science sociale l'expérimentation est impossible](#)

- § 3. [- la méthode de différence inapplicable](#)
- § 4. [- et les méthodes de concordance et des variations concomitantes insuffisantes](#)
- § 5. [La méthode des résidus insuffisante aussi, et présuppose la déduction](#)

Chapitre VIII. [De la méthode géométrique ou abstraite.](#)

- § 1. [Exposition de ce point de vue](#)
- § 2. [Exemples de la méthode géométrique](#)
- § 3. [Doctrines de l'intérêt, de l'école de Bentham](#)

Chapitre IX. [De la méthode physique, ou déductive concrète.](#)

- § 1. [Des méthodes déductives, directe et inverse](#)
- § 2. [Difficultés de la méthode déductive directe dans la science sociale](#)
- § 3. [Jusqu'à quel point les différentes branches de la science sociale peuvent être étudiées à part.](#) - Caractérisation de l'économie politique
- § 4. [Éthologie politique, ou science du caractère national](#)
- § 5. [Les lois empiriques de la science sociale](#)
- § 6. [De la vérification dans la science](#)

Chapitre X. [De la méthode déductive inverse ou historique.](#)

- § 1. [Distinction de la science générale de la société et de la recherche sociologique spéciale](#)
- § 2. [Ce qu'il faut entendre par un état de société ?](#)
- § 3. [La progressivité de l'homme et de la société](#)
- § 4. [Les lois de succession des états sociaux ne peuvent être déterminées](#) que par la méthode déductive inverse
- § 5. [La statique sociale, ou science des coexistences de phénomènes sociaux](#)
- § 6. [La Dynamique sociale, ou science des successions de phénomènes sociaux](#)
- § 7. [Avenir de la science sociologique](#)

Chapitre XI. [Autres éclaircissements sur la science de l'histoire.](#)

- § 1. [La statique vérifie que les faits historiques sont régis par des uniformes](#)
- § 2. [- ce qui n'implique point la non-intervention des causes morales](#)
- § 3. [- ni l'inefficacité des caractères des individus et des actes des gouvernements](#)
- § 4. [Exemples de l'importance historique des grands hommes et de l'action politique des gouvernements](#)

Chapitre XII. [Logique de la pratique ou de l'art, comprenant la moralité et la politique.](#)

- § 1. [La moralité n'est pas une science, c'est un art](#)
- § 2. [Rapport des règles de l'Art et des théorèmes de la science correspondante](#)
- § 3. [Quel est l'office propre de règles d'art ?](#)
- § 4. [L'Art ne peut pas être déductif](#)
- § 5. [Tout Art consiste en des vérités de science, disposées dans un ordre approprié à un usage pratique](#)
- § 6. [Téléologie, ou doctrine des fins](#)
- § 7. [Nécessité d'un type supérieur, ou premier principe](#)
- § 8. [Conclusion](#)

Livre VI.

De la logique des sciences morales.

« Si l'homme peut prédire avec une assurance presque entière les phénomènes dont il connaît les lois; si lors même qu'elles sont inconnues, il peut, d'après l'expérience, prévoir avec une grande probabilité les événements de l'avenir; pourquoi regarderait-on comme une entreprise chimérique, celle de tracer avec quelque vraisemblance le tableau des destinées futures de l'espèce humaine d'après les résultats de son histoire ? Le seul fondement de croyance dans les sciences naturelles est cette idée : que les lois générales, connues ou ignorées, qui règlent les phénomènes de l'univers, sont nécessaires et constantes ; et par quelle raison ce principe serait-il moins vrai pour le développement des facultés intellectuelles et morales de l'homme que pour les autres opérations de la nature ? Enfin, puisque des opinions formées d'après l'expérience sont la seule règle de la conduite des hommes les plus sages, pourquoi interdirait-on au philosophe d'appuyer ses conjectures sur cette même base, pourvu qu'il ne leur attribue pas une certitude supérieure à celle qui peut naître du nombre, de la constance, de l'exactitude des observations ? »

(CONDORCET, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.*)

[Retour à la table des matières](#)

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre I.

Observations préliminaires.

§ 1. L'état arriéré des Sciences morales ne peut être amélioré que par l'application à ces sciences des méthodes des sciences physiques dûment étendues et généralisées

[Retour à la table des matières](#)

§ 1.- Les principes de la Preuve et les Théories de la Méthode ne peuvent être établis à priori. Les lois de notre faculté rationnelle, comme celles de tout autre agent naturel, ne s'apprennent qu'en voyant l'agent à l'œuvre. Les premiers pas de la science ont été faits sans conscience d'une Méthode Scientifique, et nous n'aurions jamais su par quel procédé la vérité doit être constatée, si nous n'avions préalablement constaté beaucoup de vérités. Mais ce n'étaient que les problèmes les plus aisés qui pouvaient être ainsi résolus.

Dès que la simple sagacité naturelle des observateurs se mesurait avec de plus grandes difficultés, elle échouait complètement, ou, si elle réussissait de temps en temps à obtenir une solution, manquait de moyens sûrs pour convaincre les autres que la solution était exacte. Dans l'investigation scientifique, comme dans toutes les autres œuvres du génie humain, le moyen d'atteindre le but est aperçu, pour ainsi dire, instinctivement par les esprits supérieurs dans des cas relativement simples, et approprié ensuite, par une généralisation judicieuse, à la variété des cas complexes.

Nous apprenons à faire une chose dans des circonstances difficiles, en réfléchissant à la manière dont nous avons fait spontanément la même chose dans des cas plus faciles.

Les exemples à l'appui de cette vérité abondent dans l'histoire des diverses branches de connaissances qui ont successivement, selon la gradation ascendante de leur complication, pris le caractère de sciences, et on en trouvera sans doute une confirmation nouvelle dans celles dont la constitution scientifique définitive est encore à venir, et qui sont, jusqu'à présent, abandonnées aux incertitudes des discussions vagues et populaires. Quoique plusieurs autres sciences ne soient sorties de cet état qu'à une date relativement récente, la seule qui soit encore dans ces conditions est celle qui a pour objet l'homme lui-même, c'est-à-dire le sujet d'étude le plus complexe et le plus difficile dont l'esprit humain puisse s'occuper.

En ce qui concerne la nature physique de l'homme, comme être organisé, bien qu'il y ait encore beaucoup d'incertitudes et de disputes qui ne peuvent être terminées que par l'admission et l'emploi de règles d'induction plus rigoureuses, il y a cependant un corps de vérités, regardées comme pleinement établies par tous ceux qui ont examiné le sujet, et aucune imperfection radicale de méthode n'est actuellement signalée dans cette branche de la science par les plus distingués des savants qui l'enseignent. Mais les lois de l'esprit, et, à un plus haut degré encore, celles de la société, sont si loin d'être arrivées à une détermination, même partielle, qu'on agite encore la question de savoir si elles sont de nature à devenir le sujet d'une science, au sens rigoureux du terme ; et parmi ceux mêmes qui s'accordent sur ce point, il règne sur tous les autres la plus irréconciliable diversité d'opinions. C'est donc ici ou jamais qu'on peut espérer tirer quelque utilité des principes établis dans les Livres précédents.

Si, sur des matières qui, comme celles-ci, sont les plus importantes, et de beaucoup, dont l'intelligence humaine puisse s'occuper, un accord plus général doit jamais exister entre les penseurs; si ce qu'on a appelé, « l'étude propre de l'homme » n'est pas destiné à rester le seul sujet que la Philosophie ne puisse réussir à arracher à l'Empirisme, le même procédé par lequel les lois de beaucoup de phénomènes plus simples ont été placées, de l'aveu général, au-dessus de toute discussion, doit être sciemment et délibérément appliqué à ces recherches plus difficiles. S'il y a des sujets où les résultats ont définitivement été consacrés par l'assentiment général de tous ceux qui en ont examiné les preuves, et d'autres à l'égard desquels le genre humain n'a pas, jusqu'à présent, été aussi heureux, et dont les esprits les plus pénétrants se sont occupés depuis l'époque la plus reculée sans pouvoir établir un corps de vérités à l'abri d'une dénégation ou d'un doute; c'est en généralisant les méthodes suivies avec succès dans le premier ordre de recherches et en les appropriant au second qu'on peut espérer de faire disparaître cette tache à l'honneur de la science. Faciliter une entreprise dont le succès est si désirable est l'objet de ces derniers chapitres.

§ 2. Jusqu'à quel point on peut l'entreprendre dans le présent ouvrage

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - En faisant cette tentative, je n'ignore pas de quel faible secours est en ceci un simple traité de Logique, ni combien doivent sembler vagues et insuffisants les

préceptes de la Méthode quand ils ne sont pas pratiquement appliqués à un corps de doctrine. Sans aucun doute, la manière la plus efficace de montrer comment les sciences morales et politiques peuvent être constituées, serait de les constituer en effet) mais, cette tâche, j'ai à peine besoin de le dire, je ne vais pas l'entreprendre. Le mémorable exemple de Bacon suffirait, à défaut même de tout autre, pour montrer qu'il est quelquefois possible et utile d'indiquer la route, sans être préparé à s'y aventurer soi-même fort avant. Et si, d'ailleurs, la tentative devait être poussée plus loin, ce n'en serait pas ici le lieu.

En résumé, tout ce qu'un ouvrage comme celui-ci peut faire pour la Logique des sciences morales l'a été, ou a dû l'être, dans les cinq Livres précédents. Le présent Livre ne peut donc être qu'une sorte de supplément ou d'appendice, puisque les méthodes d'investigation applicables aux sciences morales et sociales doivent avoir été déjà décrites, si j'ai réussi à énumérer et à caractériser celles de la science en général. Il reste, cependant, à examiner lesquelles de ces méthodes sont le plus spécialement appropriées aux diverses branches des recherches morales; quelle facilité ou quelles difficultés particulières peut présenter leur emploi; jusqu'à quel point l'état peu satisfaisant de ces recherches est dû à un mauvais choix de méthodes, jusqu'à quel point à un défaut d'habileté dans l'usage des bonnes; et enfin quel degré définitif de succès on peut obtenir ou espérer d'un meilleur choix ou d'un emploi plus judicieux des procédés logiques appropriés à la question. En d'autres termes, il y a à rechercher s'il existe ou s'il peut exister des sciences morales, à quel degré de perfection elles peuvent être portées, et par quel choix ou quelle appropriation des méthodes déjà exposées dans cet ouvrage ce degré de perfection peut être atteint.

Dès le premier pas dans cette recherche, nous rencontrons une objection qui, si elle n'était pas écartée, serait fatale à toute tentative de traiter la conduite humaine comme un sujet scientifique. Les actions des hommes sont-elles, comme tous les autres événements naturels, soumises à des lois invariables ? Y trouve-t-on positivement cette constance de causation qui est le fondement de toute théorie scientifique des phénomènes successifs ? C'est ce qu'on nie souvent ; et pour la régularité systématique, sinon par une nécessité pratique urgente, la question doit recevoir ici une réponse explicite. Nous consacrerons à ce sujet un chapitre à part.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre II.

De la liberté et de la nécessité.

§ 1. Les actions humaines sont-elles soumises à la loi de causalité ?

[Retour à la table des matières](#)

§ 1.- La question de savoir si la loi de causalité s'applique dans le même sens et aussi rigoureusement aux actions humaines qu'aux autres phénomènes, n'est autre chose que la célèbre controverse relative au libre arbitre, qui, depuis le temps de Pélagé au moins, a divisé à la fois le monde philosophique et le inonde religieux. L'affirmative est ce qu'on appelle ordinairement la doctrine de la Nécessité, parce qu'elle soutient que les volitions et les actions humaines sont nécessaires et inévitables. La négative maintient que la volonté n'est pas déterminée, comme les autres phénomènes, par les antécédents, mais se détermine elle-même ; que nos volitions ne sont pas, à proprement parler, des effets de causes, ou, du moins, qu'elles n'obéissent uniformément et implicitement à aucune.

J'ai déjà suffisamment laissé voir que la première de ces deux opinions est celle que je considère comme vrai; mais il est résulté des termes impropres dans lesquels elle est souvent exprimée et de la manière vague dont elle est ordinairement comprise qu'elle n'a pas été adoptée, ou que son influence, quand elle a été adoptée, a été pervertie. La théorie métaphysique du libre arbitre, comme l'entendent les philoso-

phes (car le sentiment pratique du genre humain n'est nullement inconciliable avec la théorie contraire), a été inventée parce que l'alternative, censée inévitable, d'attribuer aux actions humaines un caractère de nécessité, a semblé incompatible avec la conscience instinctive de tous les hommes, en même temps qu'humiliante pour leur orgueil, et même dégradante pour leur nature morale. Et je ne nierai pas que cette doctrine, telle qu'elle est parfois soutenue, ne donne prise à ces imputations; car, malheureusement, la méprise d'où elles proviennent, comme je le ferai voir, n'appartient pas aux adversaires de la doctrine seulement; un grand nombre, et peut-être, pourrions-nous dire, la plupart de ses défenseurs y sont également tombés.

§ 2. Doctrine de la nécessité philosophique. - En quel sens elle est vraie

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Bien comprise, la doctrine de la Nécessité Philosophique se réduit à ceci : qu'étant donnés les motifs présents à l'esprit, étant donnés pareillement le caractère et la disposition actuelle d'un individu, on peut en inférer infailliblement la manière dont il agira; et que si nous connaissions à fond la personne et cri même temps toutes les influences auxquelles elle est soumise, nous pourrions prévoir sa conduite avec autant de certitude qu'un événement physique. Je regarde cette proposition comme la simple interprétation de l'expérience universelle, comme l'énoncé verbal de ce dont tout homme est intérieurement convaincu. Celui qui croirait connaître à fond les circonstances d'un cas donné et les caractères des différentes personnes qui y figurent n'hésiterait pas à prédire de quelle façon chacune d'elles agira. L'incertitude, plus ou moins grande, où il petit rester, vient de ce qu'il n'est pas tout à fait sûr de connaître aussi complètement qu'il le faudrait, les circonstances ou le caractère de telles ou telles personnes, et nullement de l'idée que, même sachant tout cela, il pourrait encore être, incertain de leur manière d'agir. Et cette pleine assurance n'est nullement incompatible avec ce que nous appelons le sentiment de notre liberté. Que les personnes de qui nous sommes particulièrement connus soient parfaitement sûres de la façon dont nous agirons dans un cas déterminé, nous ne nous sentons pas moins libres pour cela. Au contraire, souvent un doute élevé sur notre conduite future est pour nous la preuve qu'on ne connaît pas notre caractère, et quelquefois même nous le prenons pour une injure. Les métaphysiciens religieux qui ont affirmé la liberté de la volonté ont toujours soutenu qu'elle n'était nullement inconciliable avec la prescience divine; elle ne l'est donc avec aucune autre prescience. Nous pouvons être libres, bien que d'autres personnes puissent être parfaitement certaines de l'usage que nous ferons de notre liberté. Par conséquent, ce n'est pas cette doctrine là (que nos volitions et nos actions sont les conséquences invariables d'états antécédents de notre esprit) qu'on peut accuser d'être démentie et repoussée comme dégradante par la conscience.

Mais la doctrine de la causalité, appliquée à la relation de nos volitions avec leurs antécédents, implique, dans l'opinion commune, quelque chose de plus. Bien des gens ne croient pas, et très-peu sentent dans la pratique, que la causation n'est rien autre qu'une succession invariable, certaine et inconditionnelle ; et il en est peu à qui la simple constance de la succession semble un lien assez fort pour une relation aussi spéciale que celle de cause à effet. Lors même que la raison le renie, l'imagination retient le sentiment d'une connexion plus intime, d'un lien particulier ou d'une con-

trainte mystérieuse exercée par l'antécédent sur le conséquent. Or, c'est là ce qui, dans son application à la volonté, est repoussé par la conscience et révolte nos sentiments. Nous sommes certains que dans nos volitions cette contrainte mystérieuse n'existe pas. Nous savons que nous ne sommes pas forcés, comme par un charme magique, d'obéir à un motif particulier. Nous sentons que si nous désirions prouver que nous avons le, pouvoir de résister au motif, nous pourrions le faire (ce désir étant, comme il est à peine nécessaire de le remarquer, un *nouvel antécédent*); et penser autrement serait humiliant pour notre orgueil et contraire à notre désir de la perfection. Mais les meilleures autorités philosophiques ne supposent plus maintenant que n'importe quelle cause exerce sur son effet cette coaction, mystérieuse. Ceux qui pensent que les causes traînent leurs effets après elles par un lien mystique ont raison de croire que la relation entre les volitions et leurs antécédents est d'une autre nature. Mais ils devraient aller plus loin et admettre qu'il en est de même de tous les autres effets et de leurs antécédents. Si l'on veut que le mot Nécessité implique un pareil lien, la doctrine n'est pas vraie quant aux actions humaines ; mais elle ne l'est pas non plus quant aux objets inanimés. Il serait plus exact de dire que la matière *n'est pas* soumise à la nécessité que de dire que l'esprit y est soumis.

Que les métaphysiciens du libre arbitre, appartenant pour la plupart à l'école qui rejette l'analyse de la Cause et de l'Effet de Hume et de Brown, fassent fausse route faute de la lumière apportée par cette analyse, il n'y a rien là qui doive surprendre. Le vrai sujet d'étonnement est que les Nécessitariens, qui admettent ordinairement cette théorie philosophique, la perdent également de vue dans la pratique. La même méprise sur le vrai sens de la doctrine de la Nécessité Philosophique qui empêche le parti opposé d'en reconnaître la vérité, existe, je crois, plus ou moins obscurément dans l'esprit de la plupart des Nécessitariens, quoiqu'ils puissent la répudier de bouche. Ou je me trompe fort, ou la nécessité qu'ils reconnaissent dans nos actions n'est pas habituellement dans leur pensée une simple uniformité de succession qui permet de les prévoir. Ils ont au fond l'idée qu'il y a entre les volitions et leurs causes un lien beaucoup plus serré, de sorte que, lorsqu'ils affirment que la volonté est déterminée par la balance des motifs, ils semblent entendre par là une contrainte plus forte que s'ils disaient simplement que, si les motifs et leur influence habituelle sur nous étaient connus, on pourrait prédire la manière dont nous voudrions agir. Ils commettent, en démontrant leur propre système, la même méprise que commettent leurs adversaires en suivant le leur; ils ne peuvent donc réellement, en certains cas, échapper aux conséquences fâcheuses que leurs adversaires imputent, bien à tort, à la doctrine elle-même.

§ 3. Impropropriété et pernicieuse conséquence du mot nécessité

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - J'incline à croire que cette erreur dépend presque uniquement des associations suggérées par un mot; et qu'on la prévient en évitant d'employer, pour exprimer le simple fait de la causation, un terme aussi complètement impropre que celui de Nécessité. Ce mot, dans ses autres acceptions, implique beaucoup plus qu'une simple uniformité de succession ; il implique l'irrésistibilité. Appliqué à la volonté, il signifie seulement que la cause donnée sera suivie de l'effet, sans préjudice de toutes les possibilités de neutralisation par d'autres causes; mais, dans l'usage ordinaire, il désigne exclusivement l'action de causes qu'on suppose trop puissantes pour être

jamais contrebalancées. Quand nous disons que toutes les actions humaines ont lieu par nécessité, nous voulons simplement dire qu'elles arriveront certainement si rien ne l'empêche ; mais quand nous disons que mourir de faim est une nécessité pour ceux qui ne peuvent se procurer d'aliments, nous entendons que cela arrivera certainement, quoi qu'on puisse faire pour l'empêcher. L'application aux mobiles des actions humaines du terme en usage pour ces agents naturels, qui sont véritablement irrésistibles, ne peut manquer, lorsqu'elle devient habituelle, de faire naître le sentiment d'une irrésistibilité semblable des premiers. C'est là cependant une pure illusion. Il y a des successions physiques que nous appelons nécessaires, comme la mort faute de nourriture ou d'air; il en est d'autres qui, tout en étant, aussi bien que les premières, des cas de causation, ne sont pas dites nécessaires, comme la mort par empoisonnement qu'un antidote ou l'emploi d'une pompe stomacale peut quelquefois prévenir. Il est très facile au sentiment d'oublier, lors même que l'intelligence s'en souvient, que les actions humaines sont dans cette, dernière catégorie; elles ne sont jamais (excepté, dans certains cas de folie) commandées par des motifs d'un empire assez absolu pour ne laisser place à l'influence d'aucun autre. Les causes dont dépend l'action ne sont donc jamais irrésistibles; et un effet donné n'est nécessaire qu'à la condition que les causes tendant à le produire ne rencontrent pas d'obstacle. Que tout ce qui arrive n'aurait pu arriver autrement qu'autant qu'une cause capable d'y mettre empêchement serait intervenue, c'est ce que personne assurément n'hésitera à admettre. Mais désigner ce principe par le nom de Nécessité, c'est employer le terme dans un sens si différent de sa signification primitive et familière, de celle qui lui est attribuée dans les occasions ordinaires de la vie, que c'est presque un jeu de mots. Les associations dérivées du sens ordinaire du terme y resteront attachées malgré tout, et quoique la doctrine de la Nécessité, telle que l'exposent la plupart de ses défenseurs, soit très-éloignée du fatalisme, il est probable que la plupart des Nécessitariens sont plus ou moins fatalistes de sentiment.

Un fataliste croit, ou croit à demi (car il n'y a pas de fatalistes conséquents), non-seulement que tout ce qui arrivera sera le résultat infaillible des causes qui le produisent (ce qui est la vraie doctrine nécessaire), mais de plus qu'il est inutile d'y résister, et que la chose aura lieu quoi que nous nous puissions faire pour la prévenir. Or, un Nécessitarien, qui croit que nos actions sont la conséquence de notre caractère et que notre caractère est la conséquence de notre organisation, de notre éducation et de toutes les circonstances de notre existence, peut facilement, et plus ou moins sciemment, devenir fataliste à l'égard de ses propres actes, et croire que sa nature est telle ou que l'éducation et les autres circonstances ont façonné son caractère de telle sorte que rien, ou tout au moins rien de son fait, ne puisse l'empêcher de sentir et d'agir de telle ou telle manière. D'après les termes employés par la secte qui, de nos jours même, a propagé avec le plus de persévérance et le plus défi cette grande doctrine, le caractère de l'homme a été formé pour lui et non par lui. C'est donc inutilement qu'il regretterait que ce caractère n'ait pas été fait différent ; il n'a pas le pouvoir de le modifier. Or, c'est là une grande erreur. L'homme a, jusqu'à un certain point, le pouvoir de modifier son caractère. Qu'il ait été en dernière analyse formé pour lui, n'empêche pas qu'il ne soit aussi en partie formé par lui, comme agent intermédiaire. Son caractère est formé par les circonstances de son existence (y compris son organisation particulière), mais son désir de le façonner dans tel ou tel sens est aussi une de ces circonstances, et non la moins influente. Nous ne pouvons sans doute directement vouloir être différents de ce que nous sommes. Mais ceux qui sont supposés avoir formé notre caractère n'ont pas non plus directement voulu que nous devinssions ce que nous sommes. Leur volonté n'avait de pouvoir direct que sur leurs propres actions. Ils nous ont faits tels en voulant, non la fin, mais les moyens; et

nous pouvons, quand nos habitudes ne sont pas trop invétérées, en voulant également les moyens, nous changer nous-mêmes. S'ils ont pu nous placer sous l'influence de certaines circonstances, nous pouvons pareillement nous placer nous-mêmes sous l'influence d'autres circonstances. Nous sommes exactement aussi capables de former notre propre caractère, *si nous le voulons*, que les autres de le former pour nous.

Oui, répond le disciple d'Owen, mais en disant « si nous le voulons », on accorde le point essentiel, puisque la volonté de modifier notre caractère est un résultat, non de nos propres efforts, mais de circonstances que nous ne pouvons empêcher; si nous l'avons, elle ne peut nous venir que de causes extérieures. Cela est parfaitement vrai, et si l'Oweniste s'arrête là, il est dans une position inexpugnable. Notre caractère est formé par nous aussi bien que pour nous; mais le désir d'essayer de le former est formé pour nous; et comment? En général ce n'est pas par notre organisation, ni même par notre éducation seule, mais par notre expérience, l'expérience des conséquences fâcheuses du caractère que nous avons précédemment, où enfin par quelque vif sentiment d'admiration ou quelque aspiration soudaine. Mais penser que nous n'avons aucun pouvoir de modifier notre caractère, et penser que nous n'userons pas de ce pouvoir si nous n'en avons pas le désir, sont des choses très différentes et qui ont un effet très-différent sur l'esprit. Une personne qui ne désire pas modifier son caractère ne peut être celle qu'on suppose découragée et mise hors d'état de le faire par la pensée qu'elle en est incapable. L'effet décourageant de la doctrine fataliste ne peut être senti que là où est le désir de faire ce que cette doctrine déclare impossible. Peu importe à quoi nous attribuons la formation de notre caractère, quand nous n'avons aucun désir de travailler à le former nous-mêmes; mais il nous importe beaucoup que ce désir ne soit pas étouffé par la pensée que le succès est impossible, et de savoir que, si nous avons ce désir, l'œuvre n'est pas si irrévocablement achevée qu'elle ne puisse plus être modifiée.

Et, en effet, si nous y regardons de près, nous reconnâtrons que ce sentiment de la faculté que nous avons de modifier, *si nous le voulons*, notre propre caractère est celui même de la liberté morale dont nous avons conscience. Un homme se sent moralement libre quand il sent qu'il n'est pas l'esclave, mais au contraire le maître de ses habitudes et de ses tentations; que, même en leur cédant, il sait qu'il pourrait leur résister; que s'il désirait les repousser tout à fait, il ne lui faudrait pas pour cela de désir plus énergique qu'il ne se sent capable d'en éprouver. Il faut, du reste, pour avoir la pleine conscience de la liberté, que nous ayons réussi à faire notre caractère comme nous l'avions voulu; car si nous avons désiré et échoué, nous n'avons aucun pouvoir sur notre caractère; nous ne sommes pas libres. Tout au moins, il faut que nous sentions que notre désir, s'il n'est pas assez fort pour changer notre caractère, l'est assez pour le dominer toutes les fois qu'ils se trouveront en conflit dans une occasion d'agir particulière.

L'application d'un terme aussi impropre que celui de Nécessité à la doctrine de la causalité, quand il s'agit du caractère humain, me semble un des exemples les plus frappants en philosophie de l'abus des termes; et les conséquences pratiques de cet abus sont une des preuves les plus palpables de l'influence du langage sur les associations d'idées. La question ne pourra jamais être généralement comprise, tant que ce terme impropre n'aura pas été supprimé. La doctrine du libre arbitre, mettant en évidence précisément cette portion de la vérité que le mot Nécessité fait perdre de vue, c'est-à-dire la faculté que possède l'homme de coopérer à la formation de son propre caractère, a donné à ses partisans un sentiment pratique beaucoup plus approchant de la vérité que ne l'a généralement été, je crois, celui des Nécessitariens. Ces

derniers peuvent avoir plus fortement senti ce que les hommes peuvent faire pour se former mutuellement leur caractère; mais la doctrine du libre arbitre a, je pense, entretenu chez ses défenseurs un sentiment plus vif de l'éducation et de la culture personnelles.

§ 4. Un motif n'est pas toujours l'attente ou la crainte d'un plaisir ou d'une peine

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - Il y a un dernier fait, outre la faculté d'éducation personnelle, dont il faut tenir compte pour que la doctrine de la causation des actions humaines soit débarrassée de la confusion et des méprises qui l'offusquent dans bien des esprits. Quand on dit que la volonté est déterminée par des motifs, il ne faut ni toujours ni uniquement entendre par motif la perspective d'un plaisir ou d'une peine. Je ne chercherai pas ici s'il est vrai que, dans l'origine, toutes nos actions volontaires ne sont que des moyens sciemment employés pour obtenir quelque plaisir ou pour éviter quelque peine. Il est du moins certain que nous arrivons graduellement, par l'influence des associations d'idées, à désirer les moyens sans penser à la fin; l'action elle-même devient un objet de désir, et nous l'accomplissons sans motif autre qu'elle-même. Jusqu'ici, on peut encore objecter que l'action étant devenue agréable par l'effet de l'association, nous sommes, tout comme avant, portés à agir par la perspective d'un plaisir, le plaisir de l'action elle-même. Mais ceci accordé tout n'est pas dit encore. A mesure que nos habitudes se forment, et que nous nous accoutumons à vouloir un acte particulier ou un plan de conduite parce qu'il est agréable, nous en venons à continuer de le vouloir sans égard au plaisir qu'il nous donne. Et lors même que, par suite de quelque Changement en nous-mêmes ou dans les circonstances extérieures, nous avons cessé de trouver dans l'acte un plaisir, et peut-être de prévoir qu'un plaisir puisse en résulter, nous continuons de désirer l'action et, par conséquent, de la faire. C'est ainsi que les habitudes d'excès nuisibles continuent même lorsqu'elles ont cessé d'être agréables; et ainsi encore que l'habitude de volonté nécessaire pour persévérer dans la conduite choisie n'abandonne pas le héros moral, lors même que la récompense, réelle d'ailleurs, qu'il ne peut manquer de trouver dans la conscience de bien agir n'est certes pas l'équivalent des peines qu'il endure ou des désirs dont il a à faire le sacrifice.

Une habitude de volonté est ce qu'on appelle ordinairement un dessein ; et parmi les causes de nos volitions et des, actions qui s'ensuivent il faut compter, non-seulement les affections et les aversions, mais aussi les desseins. C'est seulement quand nos desseins sont devenus indépendants des, sentiments de peine et de plaisir qui leur ont, primitivement donné naissance, qu'on peut dire que notre caractère est définitivement formé. « Un caractère, » dit Novalis, « est une volonté complètement façonnée : » et la volonté, une fois façonnée ainsi, peut être constante et invariable, quand la réceptivité passive du plaisir ou de la peine est très affaiblie ou considérablement changée.

Avec ces corrections et ces explications, la doctrine de la causation de nos volitions par les motifs, et des motifs par les objets désirables combinés avec nos propensions particulières, peut, je l'espère, être considérée comme suffisamment établie pour le but de ce traité ¹.

¹ On trouvera quelques preuves et quelques explications en supplément de celles données dans le texte dans *l'Examen de la philosophie de sir William Hamilton*, Chap. XXVI.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre III.

Qu'il y a ou peut y avoir une science de la nature humaine.

§ 1. Il peut y avoir des sciences qui ne sont pas des sciences exactes

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. – C'est une idée très-commune, ou, du moins, impliquée dans beaucoup d'expressions très communément employées, que les pensées, sentiments et actions des êtres sensibles ne peuvent être un objet de science, rigoureusement au même sens que les êtres et phénomènes du monde extérieur. Cette idée contient, à ce qu'il semble, quelque confusion qu'il est nécessaire d'éclaircir tout d'abord.

Les faits qui se succèdent d'après des lois constantes sont en eux-mêmes propres à être le sujet d'une science, lors même que ces lois ne seraient pas encore découvertes, ou même qu'elles ne pourraient l'être avec nos ressources actuelles. Prenons, par exemple, la classe des phénomènes météorologiques qui nous sont le plus familiers, ceux de la pluie et du beau temps. L'investigation scientifique n'a pas encore réussi à trouver l'ordre d'antécédence et de conséquence de ces phénomènes de façon à pouvoir, au moins dans nos contrées, les prédire avec certitude, ni même avec un haut

degré de probabilité. Cependant personne ne doute qu'ils ne dépendent de certaines lois, et que ces lois doivent dériver de lois supérieures connues, celles de la chaleur, de la vaporisation et des fluides élastiques. Il est hors de doute aussi que si nous connaissions toutes les circonstances antécédentes, nous pourrions, par ces seules lois plus générales (sauf les difficultés de calcul), prédire l'état de l'atmosphère dans un temps futur quelconque. Ainsi donc, non-seulement la Météorologie remplit toutes les conditions requises pour être une science, mais elle en est une dès à présent, quoique la difficulté d'observer les faits dont dépendent les phénomènes (difficulté inhérente à la nature particulière de ces phénomènes), la rende extrêmement imparfaite; et même fût-elle parfaite, elle serait probablement de peu d'utilité dans la pratique, puisqu'il serait rarement possible de réunir les données requises pour l'application de ses principes aux cas particuliers.

On peut concevoir un cas intermédiaire entre la perfection de la science et son extrême imperfection. Il peut arriver que les causes majeures, celles dont dépend la principale partie du phénomène, soient accessibles à l'observation et au calcul, en sorte que, si n'intervenaient pas d'autres causes, on pourrait donner une explication complète, non-seulement du phénomène en général mais encore de toutes ses variations et modifications. Mais comme d'autres causes, peut-être fort nombreuses, insignifiantes dans leurs effets isolés, coopèrent ou luttent, dans un grand nombre de cas, ou même dans tous, avec ces causes principales, l'effet est plus ou moins différent de celui qui aurait été produit par ces dernières seules. Or, si les causes secondaires ne sont pas constamment ou pas du tout accessibles à une observation exacte, nous pourrions encore rendre compte de la principale partie de l'effet, et même la prédire; mais il y aura des variations et des modifications que nous ne pourrions complètement expliquer, et nos prédictions ne s'accompliront pas exactement, mais seulement approximativement.

Il en est ainsi, par exemple, de la théorie des marées. Personne ne doute que l'étude de ce phénomène ne soit réellement une science. Tout ce qui, dans le phénomène, dépend de l'attraction du soleil et de la lune est parfaitement expliqué, et peut être prédit avec certitude pour une partie quelconque, même inexplorée, de la surface de la terre; et c'est de ces causes que dépend la plus grande partie du phénomène. Mais les circonstances locales ou accidentelles, comme la configuration du fond de l'océan, le degré du resserrement des eaux dans les terres, la direction du vent, etc., ont une influence en beaucoup de lieux, ou même partout, sur la hauteur et l'heure de la marée; et une partie de ces circonstances ne pouvant être exactement connues et mesurées ou prévues avec certitude, la marée, dans des lieux connus, présente ordinairement avec les résultats du calcul une différence que nous ne pouvons expliquer, et dans les lieux inconnus, il se peut qu'il y en ait d'autres que nous, sommes hors d'état de prévoir ou de conjecturer. Et cependant, non seulement il est certain que ces variations ont des causes agissant d'après des lois parfaitement uniformes, non seulement donc, la théorie des marées est une science comme la météorologie, mais elle est, ce que n'est pas la météorologie, jusqu'à présent du moins, une science très-utile dans la pratique. On peut établir des lois générales pour les marées, et fonder sur ces lois des prévisions qui se trouveront en général, sinon complètement, du moins à peu près justes.

C'est là ce qu'on entend, ou qu'on devrait entendre, quand on parle de sciences qui ne sont pas des sciences exactes.

L'astronomie était déjà une science avant d'être une Science exacte. Elle n'a pu devenir exacte avant qu'on eût expliqué et rapporté à leurs causes, non-seulement la direction générale des mouvements planétaires, mais encore leurs perturbations. Elle l'est devenue parce que ses phénomènes ont été ramenés à des lois embrassant toutes les causes qui ont une influence considérable ou minime, constante ou accidentelle, sur les phénomènes, et assignant à chacune la part qui lui appartient réellement dans l'effet total. Mais dans la théorie des marées, les seules lois jusqu'ici constatées sont celles des causes qui affectent le phénomène d'une façon constante et à un haut degré; quant aux autres, qui ne l'affectent que dans certains cas, ou dans tous les cas mais à un faible degré, elles n'ont pas encore été déterminées ni étudiées avec assez de précision pour pouvoir en fixer les lois, et encore moins déduire la loi complète du phénomène en combinant les effets dus aux causes principales et ceux dus aux causes secondaires. La science des marées n'est donc pas encore une science exacte, non par une impossibilité radicale tenant à sa nature, mais parce qu'il est très-difficile de constater avec précision les uniformités dérivées. Cependant, en combinant les lois des causes principales et des causes accessoires qui sont suffisamment connues avec des lois empiriques, on généralisations approximatives constatables par une observation spécifique, on peut établir des propositions générales qui seront vraies en grande partie, et sur lesquelles nous pourrons, en faisant la part de leur degré d'inexactitude probable, fonder avec sécurité nos prévisions et régler notre conduite.

§ 2. À quel type scientifique se rapporte la science de la nature humaine ?

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - La science de la nature humaine est du même genre. Elle est bien loin de l'exactitude de notre Astronomie actuelle; mais il n'y a aucune raison pour qu'elle ne soit pas une science comme l'est celle des marées, ou même comme l'était l'Astronomie lorsque ses calculs m'embrassaient encore que les phénomènes principaux, et non les perturbations.

Les phénomènes dont s'occupe cette science étant les pensées, les sentiments et les actions des êtres humains, elle aurait atteint la perfection scientifique idéale, si elle nous mettait à même de prédire comment un individu penserait, sentirait ou agirait dans le cours de sa vie, avec une certitude pareille à celle de l'Astronomie quand elle prédit les positions et les occultations des corps célestes. Il est à peine besoin de dire qu'on ne peut rien faire d'approchant. Les actions des individus ne peuvent être prédites avec une exactitude scientifique, ne fût-ce que parce que nous ne pouvons prévoir toutes les circonstances dans lesquelles ces individus seront placés. Mais, en outre, même dans une combinaison donnée de circonstances présentes, on ne peut rien affirmer de précis et d'universellement vrai sur la manière dont les êtres humains penseront, sentiront ou agiront. Ce n'est pas cependant que les manières de penser, de sentir et d'agir de chaque personne n'aient leurs causes; et il est hors de doute que, si, pour un individu quelconque, nos données pouvaient être complètes, nous connaissions assez dès maintenant les lois primitives des phénomènes mentaux pour pouvoir prédire, dans beaucoup de cas, avec quelque certitude, quels seraient, dans le plus grand nombre des combinaisons de circonstances suppo-

sables, ses sentiments et sa conduite. Mais les impressions et les actions des êtres humains ne sont pas le résultat des circonstances actuelles seulement ; elles sont le résultat combiné de ces circonstances et du caractère des individus. Or les influences qui déterminent le caractère humain sont si nombreuses et , si variées (car tout ce qui arrive à une personne pendant le cours de sa vie exerce sur elle quelque influence), qu'elles ne se présentent pas deux fois réunies et combinées de la même manière. D'après cela, lors même que notre science de la nature humaine serait théoriquement parfaite, c'est-à-dire que nous pourrions calculer un caractère comme nous pouvons calculer l'orbite d'une planète d'après des data, cependant comme on n'a jamais tous les data, ni jamais des data exactement semblables dans les différents cas, nous ne pourrions ni faire sûrement des prédictions, ni établir des propositions universelles.

Cependant, beaucoup des effets qu'il importe le plus pour les hommes de rendre susceptibles d'être prévus et contrôlés étant, comme, les marées, déterminés dans une bien plus large mesure par les causes générales que par toutes les causes partielles prises ensemble, et dépendant principalement clés circonstances et des qualités communes à tout le genre humain, ou du moins à de grandes classes, et à un faible degré seulement des idiosyncrasies d'organisation et de l'histoire particulière des individus, il est évidemment possible, pour tous les effets de ce genre, de faire des prédictions qui se vérifieront *presque* toujours, et d'établir des propositions générales qui seront presque toujours vraies. Toutes les fois qu'il ne s'agira que de savoir comment agira, sentira et pensera la grande majorité de la race humaine ou de quelque nation ou classe de personnes, ces propositions équivaudront à des propositions universelles. Or, c'est là tout *ce qu'il faut* pour le but des sciences politiques et sociales. Ainsi que nous l'avons précédemment remarqué ¹, dans les recherches sur les faits sociaux une généralisation approximative équivaut, pour la plupart des besoins pratiques, à une généralisation exacte ; et ce qui n'est que probable quand on l'affirme d'individus pris au hasard, est certain quand on l'affirme du caractère et de la conduite des masses.

La science de la Nature Humaine ne se trouve donc pas discréditée par cette réserve, que celles de ses propositions générales qui descendent assez dans le détail pour servir de fondement à une prédiction des phénomènes ne sont vraies pour la plupart qu'approximativement. Mais, pour donner à cette étude un caractère vraiment scientifique, il faut que ces généralisations approximatives, qui en elles-mêmes se réduiraient à des lois empiriques des derniers degrés, soient rattachées déductivement aux lois naturelles dont elles résultent; il faut qu'elles soient ramenées aux propriétés des causes dont les phénomènes dépendent. En d'autres ternies, on peut dire que la science de la Nature Humaine existe, dans la mesure où les vérités approximatives, qui constituent la connaissance pratique de l'homme, peuvent être considérées comme des corollaires des lois universelles de la nature humaine sur lesquelles elles reposent. Par ce moyen, en effet, les limites propres de ces vérités approximatives se trouveraient fixées par anticipation, et nous serions alors en mesure d'en déduire d'autres à l'égard de nouvelles circonstances, sans attendre une expérience spécifique.

La proposition que nous venons d'énoncer est le texte dont les deux chapitres suivants sont le commentaire.

¹ Plus haut, 1). 135.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre IV.

Des lois de l'esprit.

§ 1. Ce qu'il faut entendre par lois de l'esprit

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - Ce qu'est l'Esprit, ce qu'est la Matière, ou toute autre question relative aux Choses en soi, en tant que distinctes de leurs manifestations sensibles, serait étrangère au but de ce traité. Ici, comme dans tout le cours de cette recherche, nous éviterons toute spéculation sur la nature propre de l'esprit, et nous entendrons par lois de l'esprit celles des phénomènes mentaux, des différents sentiments ou états de conscience des êtres sentants. Ils consistent, d'après la classification que nous avons uniformément suivie, en Pensées, Émotions, Volitions et Sensations, ces derniers phénomènes étant des états de l'esprit aussi bien que les trois premiers. Il est vrai que dans l'usage on parle des sensations comme d'états du corps et non de l'esprit. Mais c'est là un exemple de la confusion ordinaire de donner le même nom à un phénomène et à la cause prochaine ou aux conditions de ce phénomène. L'antécédent immédiat de la sensation est un état du corps, mais la sensation elle-même est un état de l'esprit. Si le mot Esprit signifie quelque chose, il signifie ce qui sent. Quelque opinion qu'on adopte sur l'identité ou la diversité fondamentale de la matière et de l'esprit, la distinction des faits mentaux et des faits physiques, du monde interne et du monde externe, subsistera toujours comme base d'une classification ; et dans cette classification les sensations doivent, comme les autres sentiments, être rangées parmi les phénomènes mentaux. Le mécanisme de leur production dans le corps lui-même et dans ce qu'on appelle la nature extérieure est tout ce qu'on peut justement classer parmi les faits physiques.

Les phénomènes de l'esprit sont donc les divers sentiments de notre nature, et comprennent à la fois ceux qu'on appelle improprement physiques, et ceux qui sont particulièrement appelés mentaux ; et par lois de l'esprit, j'entends les lois d'après lesquelles ces sentiments s'engendrent l'un l'autre.

§ 2. Existe-t-il une science psychologique ?

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Tous les états de l'esprit ont pour cause immédiate, soit d'autres états de l'esprit, soit des états du corps. Quand un état de l'esprit est produit par un autre état de l'esprit, j'appelle la loi en jeu dans ce cas une loi de l'Esprit. Quand un état de l'esprit est produit directement par un état du corps, la loi est une loi du corps, et rentre dans le domaine des sciences physiques.

Quant à ces états de l'esprit qu'on appelle des sensations, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'ils ont pour antécédents immédiats des états du corps. Toute sensation a pour cause prochaine quelque affection de la partie de notre organisme qu'on appelle le système nerveux, que cette affection résulte de l'action d'un objet extérieur, ou d'une condition pathologique de l'appareil nerveux même. Les lois de cette partie de notre nature (les variétés de nos sensations et les conditions physiques prochaines dont elles dépendent) sont évidemment du domaine de la Physiologie.

Les autres états mental dépendent-ils également de conditions physiques? C'est là une des *vexatae quæstiones* de la science de la nature humaine. On agite encore la question de savoir si nos pensées, nos émotions et nos volitions sont produites par l'intermédiaire d'un mécanisme matériel; si nous avons, des organes de pensée et d'émotion, dans le même sens que nous avons des organes de sensation. Des physiologistes éminents tiennent pour l'affirmative. Ils prétendent qu'une pensée, par exemple, est, comme une sensation, le résultat d'une action nerveuse; que tout état de conscience a pour antécédent invariable, et suppose nécessairement quelque état particulier du système nerveux, et spécialement de sa partie centrale qu'on appelle le cerveau. D'après cette théorie, un état de l'esprit n'est, en réalité, jamais produit par un autre ; tous sont produits par des états du corps. Quand une pensée semble en réveiller une autre par association, ce n'est pas, en réalité, une pensée qui rappelle une pensée ; l'association n'existe pas entre les deux pensées, mais entre les deux états du cerveau ou des nerfs qui précédaient les pensées; l'un de ces états rappelle l'autre, chacun d'eux étant accompagné à l'instant de sa production de l'état de conscience particulier qui en est la conséquence. Suivant cette théorie, les uniformités de succession entre les états de l'esprit seraient de simples uniformités dérivées résultant des lois de succession des états du corps qui les causent. Il n'y aurait pas de lois mentales primitives; il n'y aurait même aucune loi de l'Esprit dans le sens où j'emploie ce terme; et la science mentale serait une simple branche (la plus haute, d'ailleurs, et la plus profonde) de la physiologie. Aussi, M. Comte revendique-t-il pour les seuls physiologistes la connaissance scientifique des phénomènes intellectuels et moraux; et non-seulement il refuse de reconnaître à la Psychologie, à la philosophie mentale

proprement dite tout caractère scientifique, mais il la met, par la nature chimérique de son objet et de ses prétentions, presque de pair avec l'Astrologie.

Mais, après qu'on a dit tout ce qu'on peut dire là-dessus, il reste incontestable qu'il y a entre les états de l'esprit des uniformités de succession, et que ces uniformités peuvent être constatées par l'observation et par l'expérimentation. En outre, il n'a pas été jusqu'ici prouvé, comme ce l'est pour les sensations (quoique ce soit probable), que chaque état mental a pour antécédent immédiat et pour cause prochaine une modification nerveuse. Et en fût-on même certain, on serait toujours forcé de reconnaître qu'on ignore complètement en quoi consistent ces états nerveux. Nous ne savons pas, et nous n'avons aucun moyen de savoir, en quoi l'un diffère de l'autre; et nous n'avons d'autre manière d'étudier leurs successions et leurs coexistences, que d'observer les successions et les coexistences des états mentaux dont on les suppose les générateurs, les causes. Les successions des phénomènes mentaux ne peuvent donc être déduites des lois physiologiques de notre organisation nerveuse; et nous devons continuer à chercher longtemps encore, sinon toujours, toute la connaissance réelle (lue nous pouvons en acquérir dans l'étude directe des successions mentales mêmes. Puis, donc, que l'ordre des phénomènes mentaux doit être étudié dans ces phénomènes, et non être inféré des lois de phénomènes plus généraux, il existe une Science de l'Esprit distincte et séparée.

Sans doute, on ne doit jamais perdre de vue ni déprécier les rapports de cette science avec la physiologie. Il ne faut pas oublier que les lois de l'esprit peuvent être des lois dérivées des lois de la vie animale, et que, par conséquent, elles peuvent dépendre en dernière analyse de conditions physiques; et l'influence des états ou des changements physiologiques sur les successions mentales qu'ils modifient ou contraignent est un des sujets les plus importants de la psychologie. Mais, d'un autre côté, je regarde comme une erreur tout aussi grande en principe, et plus sérieuse encore en pratique, le parti pris de s'interdire les ressources de l'analyse psychologique, et d'édifier la théorie de l'esprit sur les seules données que la physiologie peut actuellement fournir. Si imparfaite que soit la science de l'esprit, Je n'hésiterai pas à affirmer qu'elle est beaucoup plus avancée que la partie correspondante de la physiologie, et abandonner la première pour la seconde me semble une infraction aux véritables règles de la philosophie inductive; infraction qui doit conduire et conduit, en effet, à des conclusions erronées dans plusieurs branches très importantes de la science de la nature humaine.

§ 3. Caractérisation des principales recherches de psychologie

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - La Psychologie a donc pour objet les uniformités de succession; les lois soit primitives, soit dérivées, d'après lesquelles un état mental succède à un autre, est la cause d'un autre, ou, du moins, la cause de l'arrivée de l'autre. De ces lois, les unes sont générales, les autres plus spéciales. Voici des exemples des lois les plus générales.

Premièrement : Toutes les fois qu'un état de conscience a été déterminé par une cause quelconque, un état de conscience ressemblant tu premier, mais d'intensité moindre, peut se reproduire sans la présence d'une cause semblable a celle qui l'avait produit d'abord. Ainsi, lorsque nous avons une fois vu ou touché un objet, nous pouvons ensuite penser à l'objet, quoique nous ne le voyions ni ne le touchions plus. Si un événement nous a réjouis ou affligés, nous pouvons avoir la pensée ou le souvenir de notre joie ou de notre affliction passées, sans qu'aucun nouvel événement, heureux ou malheureux, ait eu lieu. Quand un poète a composé mentalement le tableau d'un objet imaginaire, d'un Château de l'Indolence, d'une Una, d'un Hamlet, il peut ensuite penser à l'objet idéal qu'il a créé, sans aucun nouvel acte de combinaison intellectuelle. On, énonce cette loi en disant, dans le langage de Hume, que chaque *impression* mentale a son *idée*.

Secondement : Ces idées ou états mentaux secondaires sont excités par nos impressions ou par d'autres idées, suivant certaines lois qu'on appelle les Lois d'Association. De ces lois, la première est, que les idées semblables tendent à s'éveiller l'une l'autre ; la seconde est que, lorsque deux impressions ont été fréquemment éprouvées (ou seulement rappelées à la pensée) simultanément ou en succession immédiate, toutes les fois que l'une de ces impressions ou de ces idées réapparaît, elle tend à éveiller l'idée de l'autre ; la troisième est, qu'une intensité plus grande de l'une de ces impressions ou de toutes les deux équivaut, pour les rendre aptes à s'exciter l'une l'autre, à une plus grande fréquence de conjonction. Telles sont les lois des idées. Je ne dois pas m'y étendre ici, et je ne puis que renvoyer le lecteur aux ouvrages expressément consacrés à la psychologie et, en particulier, à *l'Analyse des phénomènes de l'esprit humain* de M. Mill, où les principales lois de l'association, ainsi qu'un grand nombre de leurs applications, sont expliquées par une foule d'exemples et de main de maître ¹.

Ces lois simples ou fondamentales de l'esprit ont été constatées par les méthodes ordinaires de recherche expérimentale, et elles n'auraient pu l'être autrement. Mais quand un certain nombre de lois fondamentales ont été ainsi obtenues, c'est un sujet d'investigation scientifique légitime de chercher jusqu'à quel point ces lois peuvent servir à l'explication des phénomènes. Il est évident que les lois complexes de la pensée et du sentiment, non-seulement peuvent, mais doivent, dériver de ces lois simples. Et il faut remarquer que le cas n'est pas toujours un cas de Composition de Causes. L'effet des causes concourantes n'est pas toujours précisément la somme des effets séparés de chacune, ni même toujours un effet du même genre. Pour revenir à la distinction qui occupe une place si considérable dans la théorie de l'Induction, les lois des phénomènes de l'esprit sont analogues, tantôt aux lois mécaniques, tantôt aux lois chimiques. Lorsqu'un grand nombre d'impressions ou d'idées agissent ensemble dans l'esprit, le résultat en est quelquefois semblable à celui d'une combinaison chimique. Quand les impressions ont été si souvent éprouvées ensemble, que chacune

¹ A l'époque où j'ai écrit ce chapitre, M. Bain n'avait pas encore publié même la première partie (les *Sens* et *l'Intelligence*) de son profond *Traité de l'esprit*. Il a, dans cet ouvrage, étudié les lois de l'association d'une manière plus compréhensive et avec une plus grande abondance d'exemples que ne l'avait encore fait aucun écrivain ; et depuis que le livre a été complété par la publication de « Les Émotions et la *Volonté* », on peut y renvoyer comme à l'exposition analytique des phénomènes mentaux sur la base d'une Induction légitime la plus complète sans comparaison qui ait paru jusqu'ici.

On trouve aussi beaucoup d'applications très remarquables des lois de l'association à l'explication de phénomènes mentaux complexes dans les « *Principes de Psychologie* de M.. Herbert Spencer. »

d'elles éveille facilement et instantanément les idées du groupe entier, il arrive parfois que ces dernières se fondent et s'unissent, et apparaissent, non plus comme des idées distinctes, mais comme une idée unique. C'est ainsi que lorsque les sept couleurs du prisme se succèdent rapidement devant notre œil, la sensation produite est celle du blanc. Mais de même que, dans ce cas, il est correct de dire que les sept couleurs, quand elles se suivent l'une l'autre avec rapidité, *produisent* la couleur blanche, mais non qu'elles *sont* réellement blanches; de même, je crois, on devrait dire de l'idée complexe formée par la fusion de plusieurs idées simples, lorsque d'ailleurs elle paraît être réellement simple (c'est-à-dire qu'on ne peut distinguer les éléments qui la composent), qu'elle est le *résultat* ou le *produit* d'idées simples, mais non qu'elle *consiste* dans ces idées. L'idée d'une orange *consiste* réellement dans les idées simples d'une certaine couleur, d'une certaine forme, d'un certain goût, d'une certaine odeur, etc., parce que nous pouvons, en interrogeant notre conscience, discerner tous ces éléments de l'idée. Mais nous ne pouvons discerner, dans un sentiment aussi évidemment simple que la perception de la forme d'un objet toute cette multitude d'idées dérivées des autres sens, sans lesquelles il est parfaitement reconnu qu'aucune perception visuelle n'aurait pu avoir lieu. Nous ne pouvons pas davantage discerner dans l'idée de l'étendue les idées élémentaires de résistance, dérivées de notre appareil musculaire, qui sont, ainsi qu'on l'a démontré (le Dr Brown et autres), l'origine de cette idée. Il se présente donc des cas de chimie mentale, dans lesquels il serait plus exact de dire que les idées simples produisent les idées complexes, que de dire qu'elles les composent.

Quant aux autres parties constituantes de l'esprit, les croyances, les concepts plus abstraits, les sentiments, les émotions et les volitions, il y a des philosophes (entre autres Hartley et l'auteur de *l'Analyse*) qui pensent qu'elles sont toutes le produit d'idées simples de sensations, obtenu par une sorte d'opération chimique comme celle dont nous venons de donner un exemple. Je ne puis admettre que cette conclusion, dans l'état actuel de nos connaissances, soit pleinement justifiée. Dans bien des cas même, je ne vois pas que les raisons déduites à l'appui soient bien propres à l'établir. Ces philosophes ont sans doute bien prouvé qu'il existe une sorte de chimie mentale; que la nature hétérogène d'un sentiment A par rapport à B et, à C ne permet pas de conclure qu'il n'est pas le produit de B et de C. Après avoir établi ce point, ils essaient de montrer que là où A se trouve, B et C ont été ou peuvent avoir été présents; et pourquoi donc, demandent-ils, A n'aurait-il pas été produit par B et C ? Mais lors même que cette preuve aurait été rendue aussi complète que possible; lors même qu'on aurait montré (ce qu'on n'a pas fait encore), que certains groupes d'idées associées, non-seulement pouvaient avoir été, mais étaient réellement présents, toutes les fois que le phénomène mental plus intime a eu lieu, ce ne serait là qu'un résultat de la Méthode de Concordance, qui ne pourrait pas prouver la causation, tant qu'il n'aurait pas été confirmé par la preuve plus concluante de la Méthode de Différence. Pour décider si la Croyance est simplement un cas d'association étroite entre plusieurs idées, il serait nécessaire de rechercher expérimentalement s'il est vrai que toutes les idées déterminent la croyance, pourvu qu'elles soient assez étroitement associées. Pour découvrir l'origine des sentiments moraux, du sentiment du blâme, par exemple, le premier pas à faire serait de comparer entre elles toutes les variétés d'actions ou d'états mentaux qui sont moralement réprochés, et de voir si, dans tous ces cas, il existe, dans l'esprit animé du sentiment de réprobation, une association entre l'action ou l'état moral objets du blâme et quelque classe particulière d'idées propres à inspirer l'aversion ou le dégoût; et jusque-là, la méthode employée est celle de Concordance. Mais cela ne suffit pas. En supposant ce premier point prouvé, nous devons poursuivre et rechercher par la Méthode de Différence si cette espèce particulière d'idées

odieuses ou répugnantes, quand elle vient à être associée à une action précédemment indifférente, rendra cette action passible d'une désapprobation morale. Si cette question est résolue affirmativement, il restera acquis, comme loi de l'esprit humain, qu'une association de cette nature est la cause génératrice de la réprobation morale. Mais ces expériences n'ont jamais été faites, du moins avec le degré de précision indispensable pour les rendre concluantes; et elles ne le seront probablement de longtemps, vu les difficultés d'une expérimentation exacte sur l'esprit humain ¹.

En outre, il ne faut pas oublier que, lors même qu'on pourrait prouver tout ce qui est impliqué dans cette théorie des phénomènes mentaux, on ne serait pas mieux en état de résoudre les lois des sentiments plus complexes en celles des sentiments plus simples. La génération d'une classe de phénomènes mentaux par une autre, toutes les fois qu'elle peut être démontrée, est un fait d'un haut intérêt en chimie psychologique, mais elle ne dispense pas plus d'une étude expérimentale du phénomène produit, que la connaissance des propriétés de l'oxygène et du soufre ne nous met à même d'en déduire celles de l'acide sulfurique sans l'observation et l'expérience spécifiques. Ainsi donc, quelle que puisse être en définitive l'issue de la tentative d'expliquer par des phénomènes mentaux plus simples l'origine de nos jugements, de nos désirs ou de nos volitions, il n'en restera pas moins nécessaire de déterminer les successions des phénomènes complexes eux-mêmes par une étude spéciale et conformément aux règles de l'induction. Ainsi, en ce qui concerne la Croyance, les psychologues auront toujours à rechercher quelles sont les croyances résultant d'une intuition directe, et suivant quelles lois une croyance en produit une autre, quelles sont les lois en vertu desquelles une chose est admise, à tort ou à raison, comme la preuve d'une autre chose. Eh ce qui concerne le Désir, ils auront à examiner quels sont les objets que nous désirons naturellement, et quelles causes nous font désirer des choses qui nous étaient originellement indifférentes ou même désagréables. Du reste, il est à remarquer que les lois générales de l'association gouvernent les états les plus compliqués de l'esprit comme les états les plus simples. Un désir, une émotion, une idée de l'ordre d'abstraction le plus élevé, nos volitions mêmes et nos jugements quand ils sont devenus habituels, sont excités par association, exactement d'après les mêmes lois que nos idées simples.

§ 4. Rapports des phénomènes mentaux et des conditions physiques

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - Dans le cours de ces investigations, il sera naturel et nécessaire d'examiner jusqu'à quel point la production d'un état de l'esprit par un autre peut être influencée par un état assignable du corps. L'observation la plus vulgaire montre que les mêmes causes psychologiques agissent à des degrés très différents sur les différents esprits. L'idée d'un objet désirable, par exemple, excitera très inégalement les désirs dans des esprits différents. Le même sujet de méditation, présenté à différents esprits, excitera très inégalement l'activité intellectuelle. Ces différences de sensibilité mentale dans

¹ Pour les sentiments moraux, l'expérience historique supplée dans une large mesure à l'expérimentation directe, et nous pouvons remonter, avec une probabilité très voisine de la certitude, aux associations particulières qui ont produit ces sentiments. C'est ce que l'auteur a tenté de faire pour le sentiment de la Justice, dans un petit ouvrage intitulé Utilitarisme.

des individus différents peuvent être, premièrement, des faits primitifs et fondamentaux ; secondement, elles peuvent être les conséquences du passé mental de ces individus; troisièmement, enfin, elles peuvent dépendre de diversités d'organisation physique. Que le passé mental des hommes doive avoir une part à la production ou aux modifications de leur caractère moral, c'est là une conséquence inévitable des lois de l'esprit; et que les différences dans la structure du corps y coopèrent aussi, c'est l'opinion de tous les physiologistes, confirmée par l'expérience commune. Il est à regretter seulement que jusqu'ici cette expérience, admise en gros, sans analyse, ait été prise pour base de généralisations empiriques des plus nuisibles aux progrès de la science réelle.

Il est sûr que les différences naturelles qui existent réellement dans les prédispositions ou réceptivités mentales des individus ont souvent quelque connexion avec certaines particularités de leur constitution organique. Mais il ne s'ensuit pas que ces différences organiques doivent dans tous les cas exercer une influence directe et immédiate sur les phénomènes mentaux. Elles les affectent souvent par l'intermédiaire de leurs causes psychiques. Par exemple, l'idée de quelque plaisir particulier peut exciter chez des personnes différentes, indépendamment même des habitudes ou de l'éducation, des degrés très-différents de désir, et cela peut tenir au degré ou à la nature de leur sensibilité nerveuse. Mais ces différences organiques, il ne faut pas l'oublier, rendront la sensation de plaisir elle-même plus vive chez l'un que chez l'autre, en sorte que l'idée de plaisir sera aussi un sentiment plus intense, et excitera un désir plus vif par l'opération de lois purement mentales, sans qu'il soit nécessaire de supposer que le désir lui-même est directement dans la dépendance de la circonstance physique. Dans bien des cas, comme dans celui-ci, les différences que produisent nécessairement dans l'espèce et le degré des sensations physiques les différences d'organisation corporelle, expliqueront d'elles-mêmes bien des différences, non-seulement de degré, mais même d'espèce, dans les autres phénomènes mentaux. Cela est si vrai-que même de simples différences d'intensité dans les sensations pourront produire des qualités d'esprit différentes, des types différents de caractère mental, comme on l'explique très-bien dans un excellent Essai sur Priestley, cité dans un des précédents chapitres :

« Les sensations, qui forment les éléments de toute connaissance, sont éprouvées, soit simultanément, soit successivement. Quand plusieurs sont éprouvées simultanément, comme celles de l'odeur, du goût, de la couleur, de la forme d'un fruit, leur association constitue l'idée d'un *objet*; quand elles sont éprouvées successivement, leur association donne l'idée d'un *événement*. Tout ce qui favorise les associations d'idées synchroniques tendra donc à produire une connaissance d'objets, une perception de qualités; et tout ce qui favorise les associations d'idées successives tendra à produire une connaissance d'événements, de l'ordre dans lequel ils arrivent et de la relation de causes et effet. En d'autres termes, le résultat pour l'esprit sera, dans le premier cas, une vue distincte des propriétés agréables et désagréables des choses, le sens du grand et du beau ; dans le second cas, une grande puissance d'attention pour l'observation des mouvements et des phénomènes, le développement des facultés rationnelles et philosophiques. Or, c'est un principe reconnu que toutes les sensations éprouvées sous une, impression vive s'associent étroitement à cette impression aussi bien qu'entre elles; et ne s'ensuit-il pas que chez les personnes d'une organisation sensible, c'est-à-dire susceptibles d'impressions vives, les sentiments synchroniques pourront entrer dans une fusion plus intime que dans tout autre genre d'esprits? Si cette opinion est fondée, elle conduit à une inférence qui n'est pas sans importance, à savoir, qu'un individu naturellement très impressionnable se distinguera probable-

ment par le goût de l'histoire naturelle, par le sentiment du beau et du grand, par l'enthousiasme moral; tandis que le résultat d'une sensibilité médiocre sera vraisemblablement l'amour de la science, de la vérité abstraite, et un défaut de goût et de chaleur. »

Nous voyons par cet exemple que les lois générales de l'esprit, quand elles sont exactement connues, et surtout habilement appliquées à l'explication détaillée des particularités mentales, peuvent rendre compte d'un beaucoup plus grand nombre de ces particularités qu'on ne le suppose ordinairement. Malheureusement la réaction de la génération qui nous a précédés et de la nôtre contre la philosophie du XVIIIe siècle a fait généralement négliger cet important sujet d'investigation analytique, dont les progrès à notre époque n'ont pas répondu à ce qu'on avait pu s'en promettre. La plupart de ceux qui spéculent sur la nature humaine aiment mieux poser dogmatiquement en principe, que les différences mentales qu'ils perçoivent, ou croient percevoir, entre les êtres humains sont des faits primitifs qu'on ne peut ni expliquer ni modifier, que de se mettre en mesure, à l'aide d'une bonne méthode, de rapporter ces diversités mentales aux circonstances extérieures qui les produisent en grande partie et sans lesquelles elles n'existeraient pas. L'école allemande de métaphysique, qui n'a pas encore perdu sa prépondérance temporaire sur la pensée européenne, a, parmi d'autres influences non moins pernicieuses, fortement agi dans ce sens; et à l'extrémité opposée de l'échelle psychologique, il n'est pas d'écrivain, ancien ou récent, plus coupable de cette déviation du véritable esprit scientifique que M. A. Comte.

Il est certain que, dans les êtres humains du moins, les différences d'éducation et de circonstances extérieures peuvent fournir une explication satisfaisante (lu caractère presque lotit entier, et que le reste petit être expliqué en grande, partie par les différences des sensations produites chez différents individus par la même cause externe ou interne. Il y a cependant des faits mentaux qui semblent n'admettre, aucune de ces explications. Tels sont, pour prendre le cas. If, plus saillant, les divers instincts des animaux, et la partie de la nature humaine qui correspond à ces instincts. On n'a encore imaginé, même par voie d'hypothèse, aucune manière satisfaisante, ni même plausible, de les expliquer par des causes psychologiques seules ; et y a. de graves raisons de penser que ces instincts ont une connexion aussi positive, et même aussi directe et aussi immédiate., avec le cerveau et les nerfs que les sensations. Cette supposition (il n'est peut-être pas inutile de le dire) n'est nullement en désaccord avec le fait incontestable que ces instincts peuvent, être modifiés indéfiniment ou entièrement vaincus, chez les êtres humains du moins, par d'autres influences mentales et par l'éducation.

La question de savoir si les causes organiques exercent une influence directe sur les autres classes de phénomènes mentaux est, jusqu'à présent, aussi indécise que celle de la nature des conditions organiques qui déterminent les instincts eux-mêmes. Cependant la physiologie du cerveau et du système nerveux fait des progrès si rapides et donne continuellement des résultats si nouveaux et si intéressants, que s'il y a réellement connexion entre certains phénomènes mentaux et certaines diversités appréciables dans la structure de l'appareil cérébral et nerveux, nous sommes maintenant en bonne voie pour découvrir la nature de cette connexion. Les dernières découvertes de la physiologie cérébrale semblent prouver que la connexion, quelle qu'elle puisse être, est radicalement tout autre que celle imaginée par Gall et par ses successeurs ; et quelle que soit la théorie vraie que l'avenir peut nous réserver, la phrénologie du moins est désormais insoutenable.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre V.

De l'éthologie, ou science de la formation du caractère.

§ 1. Les lois empiriques de la Nature humaine

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - Les lois de l'esprit, telles que nous les avons caractérisées dans le précédent chapitre, constituent la partie universelle ou abstraite de la philosophie de la nature humaine, et toutes les vérités d'expérience commune, constituant une connaissance pratique des hommes, doivent, en tant qu'elles sont des vérités, être les résultats ou les conséquences clé ces lois. Ces maximes familières à tous, tirées a posteriori de l'observation de la vie humaine, occupent parmi les vérités de la science la place de ce que, dans notre analyse de l'Induction, nous avons si souvent désigné sous le titre de Lois Empiriques.

Une loi Empirique (on doit s'en souvenir) est une uniformité, soit de succession, soit de coexistence, qui se trouve vraie de tous les cas, dans les limites de l'observation, mais qui par sa nature n'offre aucune garantie qu'elle serait vraie au delà de ces limites; soit parce que le conséquent n'est pas réellement l'effet de l'antécédent (n'étant comme l'antécédent que l'un des anneaux d'une chaîne d'effets dont les causes premières n'ont pas encore été déterminées), soit parce qu'il y a des raisons de croire que la succession (bien qu'étant un cas de causation) peut se résoudre en successions

plus simples et dépend, par conséquent, du concours de plusieurs agents naturels, ce qui l'expose à une multitude de chances de neutralisation. En d'autres termes, une loi empirique est une généralisation dont il nous faut savoir, non pas seulement qu'elle est vraie, mais aussi pourquoi elle est vraie, sachant que sa vérité n'est pas absolue, mais dépend de conditions plus générales, et qu'on ne peut l'admettre avec pleine confiance qu'autant que ces conditions sont réalisées.

Or, les observations relatives aux affaires humaines que peut fournir l'expérience commune sont précisément de cette nature. Lors même qu'elles seraient universellement et positivement exactes dans les limites de l'expérience, ce qui n'arrive jamais, elles ne seraient pas encore les lois ultimes des actions humaines. Elles ne sont pas les principes de la nature humaine, mais les résultats de ces principes dans les circonstances où le genre humain s'est trouvé placé. Quand le Psalmiste disait dans sa colère que « tous les hommes sont menteurs », il énonçait un fait amplement vérifié par l'expérience à certaines époques et dans certains pays; mais le mensonge n'est pas une loi de la nature humaine, quoique ce soit une des conséquences des lois de la nature humaine que le mensonge devienne presque universel lorsque existent universellement certaines circonstances extérieures, spécialement celles qui produisent un état habituel de défiance et de crainte. Quand on dit que les vieillards sont circonspects et les jeunes gens téméraires, ce n'est encore qu'une loi empirique; car ce n'est pas à cause de leur jeunesse que les jeunes gens sont téméraires, ni à cause de leur vieillesse que les vieillards sont circonspects. La principale cause, sinon la seule, de cette différence, est que les vieillards, pendant leur longue existence, ont eu généralement une grande expérience des maux de la vie, et qu'ayant beaucoup souffert ou vu souffrir les autres pour s'y être exposés imprudemment, des associations d'idées favorables à la circonspection se sont établies dans leur esprit. Les jeunes gens, au contraire, faute d'une semblable expérience et aussi par la vivacité plus grande des penchants qui les portent à l'action, s'y engagent plus facilement. C'est là donc l'explication de la loi empirique; ce sont là les conditions qui déterminent en dernière analyse si la loi est ou non fondée. Si un vieillard ne s'est pas trouvé plus souvent que la plupart des jeunes gens aux prises avec le danger et les difficultés, il sera tout aussi imprudent; si un jeune homme n'a pas des penchants plus vifs que ceux d'un vieillard, il sera probablement aussi peu entreprenant. La loi empirique tire toute sa vérité des lois causales dont elle est la conséquence. Connaissant ces lois, nous savons quelles sont les limites de la loi dérivée; mais si nous ne nous sommes pas encore rendu compte de la loi empirique; si elle repose uniquement sur l'observation, on ne peut pas l'appliquer avec sécurité hors des limites de temps, de lieu et des circonstances dans lesquelles les observations ont été faites.

Ce ne sont donc pas les lois empiriques, mais les lois causales qui les expliquent, qui constituent les vérités réellement scientifiques. Les lois empiriques des phénomènes qui dépendent de causes connues, et dont, par conséquent, on peut donner une théorie générale, n'ont dans la science, quelle que puisse être leur valeur pratique, d'autre fonction que celle de vérifier les conclusions de la théorie. A plus forte raison doit-il en être de même lorsque les lois empiriques se réduisent, même dans les limites de l'observation, à des généralisations approximatives.

§ 2. - Sont des généralisations purement approximatives. - Les lois de la formation du caractère sont universelles

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Ce n'est pas là d'ailleurs une particularité aussi exclusive qu'on le suppose quelquefois des sciences dites morales. Les lois empiriques ne sont jamais complètement vraies que dans les branches les plus simples de la science, et même dans celles-là elles ne le sont pas toujours. L'Astronomie, par exemple, est la plus simple de toutes les sciences qui expliquent concrètement le cours actuel de la nature. De tous les grands phénomènes du monde physique, les faits astronomiques sont ceux qui dépendent du plus petit nombre de causes ou de forces. En conséquence, les effets ne résultant chacun que du conflit d'un petit nombre de causes, on peut s'attendre à y trouver un haut degré de régularité et d'uniformité; et tel est, en effet, le cas ; ils ont un ordre fixe, et se reproduisent périodiquement. Mais des propositions exprimant, avec une exactitude absolue; toutes les positions successives d'une planète jusqu'à l'accomplissement de sa révolution, seraient d'une complexité presque inextricable, et ne pourraient être obtenues que par la théorie. Les généralisations formées par l'observation directe, et la loi de Kepler elle-même, ne sont que des approximations; car les planètes, à cause de leurs perturbations réciproques, ne se meuvent pas dans des ellipses parfaites. Ainsi, même en Astronomie, on ne doit pas compter sur la complète exactitude des lois purement empiriques, et, par conséquent, bien moins encore dans les sujets d'investigation plus complexes.

Le même exemple montre combien est faible la conclusion qu'on pourrait tirer contre l'universalité, ou même la simplicité, des lois primaires de ce fait que les lois empiriques des effets ne peuvent jamais être qu'approximatives. Les lois de causation qui régissent une classe de phénomènes peuvent être très peu nombreuses et très simples, et les effets être néanmoins assez variés et assez compliqués pour qu'il soit impossible de découvrir une régularité quelconque s'étendant à tout l'ensemble. En effet, ces phénomènes peuvent être d'une nature éminemment susceptible de modifications; de sorte que des circonstances innombrables peuvent influencer l'effet, bien qu'opérant d'ailleurs suivant un très petit nombre de lois. Supposons que tout ce qui se passe dans l'esprit de l'homme soit déterminé par un petit nombre de lois simples ; cependant, si ces lois sont telles que tous les faits sans exception qui se produisent autour d'un être humain, que tout ce qui lui arrive exerce, d'une certaine manière et à un certain degré, une influence sur son histoire mentale subséquente, et si les circonstances des différents individus sont extrêmement différentes, il n'y a rien d'étonnant qu'on ne puisse établir sur les détails de leur conduite et de leurs sentiments qu'un très-petit nombre de propositions applicables à tout le genre humain.

Or, sans décider si les lois primaires de notre nature mentale sont en petit ou en grand nombre, il est du moins certain qu'elles sont telles que nous venons de le dire. Il est certain que nos états mentaux, nos capacités et susceptibilités mentales, sont modifiés, soit temporairement, soit d'une manière permanente, par tout ce qui nous arrive dans la vie. Si donc l'on considère combien ces causes modificatrices diffèrent pour deux individus, il serait déraisonnable de croire que les lois empiriques de l'esprit humain, que les généralisations qu'on peut faire des sentiments ou des actions des hommes, sans remonter aux causes qui les déterminent, puissent être autres qu'approximatives. Elles constituent la sagesse commune de la vie, et comme telles

sont inappréciables; d'autant plus qu'elles doivent le plus souvent être appliquées à des cas peu différents de ceux qui ont servi à les établir. Mais quand des maximes de ce genre, établies d'après les observations faites sur des Anglais, sont appliquées à des Français, ou quand celles fournies par l'expérience du jour sont appliquées aux générations passées ou futures, elles peuvent se trouver complètement en défaut. Tant qu'on n'a pas ramené la loi empirique aux lois des causes dont elle dépend, et reconnu que ces causes s'étendent au cas dont il s'agit, les inférences ne méritent aucune confiance. En effet, les circonstances environnantes diffèrent pour chaque individu, pour chaque nation ou chaque génération du genre humain; et aucune de ces différences n'est sans influence sur la formation d'un type de caractère différent. Il y a sans doute aussi une certaine ressemblance générale; mais les particularités accidentelles constituent sans cesse des exceptions, même aux propositions qui sont vraies dans la grande majorité des cas.

Quoiqu'il n'y ait peut-être pas une manière de sentir ou d'agir qui soit, au sens absolu, commune à tout la genre humain; quoique les généralisations affirmant qu'une variété donnée de conduite ou de sentiment se rencontrera universellement ne puissent pas (quel que soit leur degré d'approximation dans les limites de l'observation) être considérées comme des propositions scientifiques par quiconque a quelque habitude de la recherche scientifique; cependant, toutes les manières de sentir et d'agir qu'on observe dans le genre humain ont leurs causes, et c'est dans les propositions qui énoncent ces causes que nous trouverons l'explication des lois empiriques, et le principe restrictif de la confiance que nous pouvons leur accorder. Les êtres humains ne sentent pas et n'agissent pas tous de même dans les mêmes circonstances; mais il est possible de déterminer ce qui, dans une situation donnée, fait sentir et agir une personne d'une façon, l'autre d'une autre, et d'expliquer comment a pris ou peut prendre naissance une manière donnée de sentir et d'agir, compatible avec les lois générales (physiques et mentales) de la nature humaine. En d'autres termes, le genre humain n'a pas un caractère universel, mais il existe des lois universelles de la Formation du Caractère. Et puisque ce sont ces lois, combinées avec les circonstances de chaque cas particulier, qui produisent l'ensemble des phénomènes de la conduite et du sentiment humains, c'est de ces lois que doit partir toute tentative rationnelle de la construction d'une science concrète et pratique de la nature humaine.

§ 3. Les lois de la formation du caractère ne peuvent pas être constatées par l'observation et par l'expérimentation

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - Les lois de la formation du caractère étant donc le principal Objet de l'étude scientifique de la nature humaine, reste à savoir quelle est la meilleure méthode d'investigation à suivre pour les constater. Les principes logiques d'après lesquels cette question doit être résolue sont nécessairement ceux qui président à toute recherche des lois de phénomènes très-complexes; car il est évident que le caractère d'un être humain, ainsi que l'ensemble des circonstances qui ont formé ce caractère, sont des faits du plus haut degré de complexité. Or, nous avons vu que la Méthode Déductive, partant de lois générales et vérifiant leurs conséquences par des expériences spécifiques, est la seule applicable dans ces cas.

Les fondements de cette grande doctrine logique ont été précédemment établis, et la vérité en sera confirmée par un court examen des particularités spéciales de la question actuelle.

Les lois naturelles ne peuvent être déterminées que de deux manières: déductivement ou expérimentalement, en comprenant sous le nom de recherche expérimentale l'observation, aussi bien que l'expérimentation artificielle. Les lois de la formation du caractère sont-elles abordables par la méthode d'expérimentation? Évidemment non. En effet, supposons même un pouvoir illimité de varier les expériences (ce qui n'est pas absolument impossible théoriquement, quoiqu'un despote d'Orient pût seul posséder un tel pouvoir, et le possédant, être disposé à en faire usage), il manquerait une condition plus essentielle encore, l'assurance de pouvoir faire une seule de ces expériences avec l'exactitude scientifique requise.

Pour l'investigation expérimentale directe de la formation du caractère, il faudrait élever et éduquer un certain nombre d'êtres humains depuis leur enfance jusqu'à leur maturité, et pour instituer scientifiquement les expériences, il serait nécessaire de connaître et de noter chacune des sensations ou impressions éprouvées par le jeune pupille longtemps ayant qu'il pût parler, ainsi que ce qu'il a pu penser lui-même sur les sources de ces sensations et impressions. Or c'est ce qu'on ne peut faire complètement, ni même un peu approximativement. Une circonstance en apparence insignifiante qui aurait échappé à notre vigilance pourrait introduire des impressions et des associations qui vicieraient l'expérience en tant que manifestation authentique d'effets découlant de causes déterminées. Rien de plus certain que ce fait pour tous ceux qui ont sérieusement étudié la question de l'éducation; les autres en trouveront des exemples fort instructifs dans les écrits de Rousseau et d'Helvétius sur ce grand sujet.

L'étude des lois de la formation du caractère par des expériences expressément concertées en vue de les élucider étant impossible, reste la ressource de la simple observation. Mais S'il n'est pas possible de connaître avec quelque sûreté les circonstances influentes, lors même que nous les arrangeons nous-mêmes, bien plus impossible ce sera lorsque les cas sont moins à la portée de notre observation et échappent tout à fait à notre contrôle. Qu'on songe à la difficulté du premier pas à faire ; de déterminer quel est le caractère actuel de l'individu, dans chacun des cas particuliers que nous examinons. Il n'est pas d'homme peut-être dont le caractère ne soit, dans quelqu'une de ses parties essentielles, interprété de plusieurs façons différentes, même par les personnes vivant dans son intimité. Une action isolée, une conduite suivie seulement pendant peu de temps, ne nous mettent guère sur la voie. Nous ne pouvons faire des observations qu'en gros et *en masse*, sans prétendre déterminer, dans un cas donné, quel genre de caractère s'est trouvé formé, et bien moins par quelles causes il l'a été, et nous contentant d'observer dans quelles circonstances certaines qualités ou certains défauts prononcés existent *le plus souvent*. Ces conclusions, outre qu'elles se réduisent à des généralisations purement approximatives, ne méritent aucune confiance, même à ce titre, à moins que les exemples ne soient assez nombreux pour exclure, non seulement le hasard, mais encore toute circonstance accidentelle dans laquelle un certain nombre des cas examinés auraient pu avoir entre eux de la ressemblance. Les circonstances qui forment un caractère individuel sont trop nombreuses et trop variées pour que d'une combinaison particulière puisse résulter un caractère défini et fortement dessiné, toujours produit quand cette combinaison existe, et jamais autrement. Ce qu'on obtient, même après l'observation la plus étendue et la plus exacte, n'est qu'un résultat comparatif. Ainsi, par exemple, sur un nombre donné de Français, pris indistinctement, on trouvera plus de

personnes d'une tendance mentale particulière et moins de la tendance contraire que sur un nombre égal d'Italiens ou d'Anglais; ou encore, cent Français et un égal nombre d'Anglais étant impartialement choisis et classés d'après le degré auquel ils manifestent certaines dispositions morales caractéristiques, chaque numéro 1, 2, 3, etc., de l'une des deux séries se trouvera plus largement doté de cette qualité que le numéro correspondant de l'autre. Puis donc qu'il n'y a pas comparaison d'espèce, mais de proportion et de degré, et que, plus les différences sont légères, plus il faut d'exemples pour exclure le hasard; il doit arriver très-rarement qu'une personne connaisse un nombre suffisant de cas avec l'exactitude nécessaire pour faire une comparaison de ce genre, sans laquelle il n'y aurait pas d'induction réelle. Aussi n'y a-t-il peut-être pas une des opinions, courantes sur le caractère des nations, des classes, universellement reconnue comme au-dessus de toute discussion ¹.

Et, finalement, lors même qu'il serait possible d'avoir pour ces généralisations une garantie expérimentale plus sûre, elles-ne seraient encore que des lois empiriques. Elles montreraient sans doute qu'il y a eu quelque connexion entre le type de caractère formé et les circonstances du cas, mais non quelle a été précisément cette connexion, ni à laquelle des particularités de ces circonstances l'effet a été réellement dû. On ne pourrait donc les admettre que comme des résultats de causation, qui veulent être ramenés aux lois générales des causes; et tant que ces dernières ne sont pas déterminées, on ne pourrait pas savoir dans quelles limites les lois dérivées pourraient fournir des présomptions pour les cas encore inconnus, ni même jusqu'à quel point on devrait compter sur leur permanence dans les cas mêmes qui les ont fournies. Les Français avaient, ou étaient supposés avoir, un certain caractère national; mais tout à coup ils chassent de leur pays la famille royale et l'aristocratie, bouleversent leurs institutions, passent par une suite d'événements extraordinaires pendant un demi-siècle, et au bout de ce temps se trouvent, à beaucoup d'égards, considérablement changés. On remarque ou on suppose entre l'homme et la femme une foule de différences mentales et morales; mais dans un avenir qui, on peut l'espérer, n'est plus très éloigné, une liberté égale et une position sociale également indépendante deviendront l'apanage commun des deux sexes, et leurs différences de caractère seront, ou entièrement détruites, ou considérablement modifiées.

Mais si les différences que nous croyons observer entre les Français et les Anglais, ou entre l'homme et la femme, peuvent être rattachées à des lois plus générales; si elles sont de celles que peuvent produire les différences des gouvernements, des

¹ Les cas les plus favorables à ces généralisations approximatives sont ceux qu'on peut appeler des instances collectives; lorsqu'on a l'heureuse occasion de voir agir en masse la classe sur laquelle porte la recherche, et de pouvoir juger, par les qualités que manifeste le corps collectif, quelles doivent être les qualités de la majorité des individus qui le composent. Ainsi le caractère d'une nation se révèle dans les actes qu'elle accomplit comme nation; non pas tant dans les actes de son gouvernement, car ils sont fortement influencés par d'autres causes, mais dans les maximes populaires courantes et autres indices de la direction générale de l'opinion publique, dans le caractère des personnes ou des écrits qui sont l'objet d'une estime et d'une admiration constantes, dans les lois et les institutions, en tant qu'elles sont l'ouvrage de la nation elle-même, ou qu'elles sont consenties et soutenues par elle, et ainsi du reste. Mais ici même, il y a encore bien de la marge pour le doute et l'incertitude. Toutes ces choses peuvent être modifiées par bien des circonstances; elles sont en partie déterminées par les qualités distinctives de cette nation ou de cette classe de personnes; mais elles le sont aussi, en partie, par des causes extérieures qui exerceraient la même influence sur toute autre classe de personnes. Il faudrait donc, pour faire une expérience vraiment complète, la répéter dans les mêmes conditions sur d'autres nations, faire l'épreuve de ce que feraient et sentiraient des Anglais s'ils se trouvaient dans les mêmes circonstances où les Français ont été supposés placés; bref, appliquer la méthode de Différence aussi bien que celle de Concorde. Or, nous ne pouvons pas faire ces expériences, même approximativement.

coutumes anciennes et des particularités physiques des deux nations, ou les différences d'éducation, d'occupations, d'indépendance personnelle, de privilèges sociaux, et enfin les différences natives de force musculaire et de sensibilité nerveuse qui distinguent les deux sexes; alors, sans aucun doute, la coïncidence des deux genres de preuves nous autorise à croire que nous avons bien raisonné et bien observé. Notre observation, insuffisante comme preuve, suffit amplement comme vérification; et ayant reconnu, non seulement les lois empiriques, mais aussi les causes des particularités, nous ne devons éprouver aucun embarras à juger dans quelles limites on peut compter sur leur permanence, ou par quelles circonstances elles peuvent être modifiées ou détruites.

§ 4. - Elles doivent être étudiées déductivement

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - Puis donc qu'il est impossible d'obtenir par l'observation et l'expérimentation seules des propositions tout à fait exactes sur la formation du caractère, nous nous trouvons forcés de recourir au mode d'investigation qui, lors même qu'il n'aurait pas été le seul possible, aurait toujours été le plus parfait, et dont l'application de plus en plus étendue est l'un des principaux buts de la philosophie. C'est celui qui consiste à expérimenter, non sur les faits complexes, mais sur les faits simples dont ils sont composés, et, après avoir reconnu les lois des causes dont la combinaison donne naissance aux phénomènes complexes, à chercher si elles ne peuvent pas donner l'explication et la raison des généralisations approximatives de ces phénomènes, précédemment établies empiriquement. Bref, les lois de la formation du caractère sont des lois dérivées résultant des lois générales de l'esprit, et on ne peut les obtenir qu'en les déduisant de ces lois générales; en supposant un ensemble donné de circonstances, et en se demandant ensuite quelle sera, d'après les lois de l'esprit, l'influence de ces circonstances sur la formation du caractère.

Ainsi se forme une science, à laquelle je proposerai de donner le nom d'Éthologie ou Science du Caractère, du mot [en grec dans le texte] qui est de tous les termes de la langue grecque celui qui correspond le plus exactement au mot « caractère », dans le sens où je l'emploie ici. Ce nom pourrait peut-être, d'après son étymologie, être appliqué à la science entière de notre nature intellectuelle et morale; mais si, comme c'est l'usage et comme il convient, nous employons le nom de Psychologie pour désigner la science des lois fondamentales de l'esprit, le nom d'Éthologie sera celui de la science ultérieure qui détermine le genre de caractère produit conformément à ces lois générales par un ensemble quelconque de circonstances, physiques et morales. D'après cette définition, l'Éthologie est la science qui correspond à l'art de l'éducation, au sens le plus large du terme, et en y comprenant la formation des caractères nationaux ou collectifs, aussi bien que des caractères individuels. C'est sans doute en vain qu'on espérerait (quelque complète que puisse devenir la détermination des lois de la formation du caractère) connaître jamais avec assez d'exactitude les circonstances d'un cas donné pour pouvoir positivement prédire le caractère qui se formerait dans ce cas. Mais nous devons ne pas oublier qu'un degré de connaissance beaucoup trop faible pour autoriser une prédiction effective, est souvent d'une grande valeur pratique. Pour exercer une influence sur les phénomènes, il suffit souvent d'une con-

naissance très-imparfaite des causes qui les déterminent dans un cas donné. Il suffit de savoir que certaines causes ont une *tendance* à produire un effet donné, et d'autres une tendance à le faire manquer. Quand les circonstances d'un individu ou d'une nation sont, dans une assez large mesure, soumises à notre contrôle, la connaissance des tendances peut souvent nous mettre en état de faire prendre à ces circonstances une tournure plus favorable à nos desseins que celle qu'elles auraient prise d'elles-mêmes. C'est là la limite de notre pouvoir; mais ce pouvoir, dans cette limite même, est des plus importants.

L'Éthologie peut être appelée la Science Exacte de la Nature Humaine; car ses vérités ne sont pas, comme les lois empiriques qui en dépendent, des généralisations approximatives, mais des lois réelles. Ici cependant (comme dans tous les cas de phénomènes complexes) il est nécessaire pour l'exactitude des propositions qu'elles soient purement hypothétiques, et qu'elles affirment des tendances, non des faits. Elles ne doivent pas déclarer que quelque chose arrivera toujours, ou certainement, mais seulement que l'effet d'une cause donnée sera tel ou tel, tant qu'elle opérera sans être contrariée. C'est une proposition scientifique que la force musculaire tend à rendre les hommes courageux, mais non qu'elle les rend toujours tels; qu'un intérêt dans l'un des côtés d'une question tend à faire pencher le jugement dans ce sens, mais non qu'il a toujours ce résultat; que l'expérience tend à donner la sagesse, mais non qu'elle la donne toujours. Ces propositions, n'affirmant que des tendances, n'en restent pas moins universelles quoique les tendances puissent ne pas aboutir.

§ 5. Les principes de l'éthologie sont les *axiomata media* de la science mentale

[Retour à la table des matières](#)

§ 5. - Tandis que, d'une part, la Psychologie est entièrement, ou principalement, une science d'observation et d'expérimentation, l'Éthologie, comme je la conçois, est, je l'ai déjà remarqué, entièrement déductive. L'une a pour objet de reconnaître les lois simples de l'Esprit en général, l'autre cherche à en suivre l'opération dans les combinaisons complexes de circonstances. Le rapport de l'Éthologie à la Psychologie est fort analogue à celui des diverses branches de la philosophie naturelle à la mécanique. Les principes de l'Éthologie sont proprement les principes moyens, les *axiomata media* (comme aurait dit Bacon) de la science de l'esprit; ils se distinguent, en effet, d'un côté, des lois empiriques résultant de la simple observation, et de l'autre, des hautes généralisations

C'est ici, ce semble, le lieu de faire une remarque logique, qui, bien que d'une application générale, a une importance particulière dans la question présente. Bacon a judicieusement observé que les *axiomata media* d'une science quelconque constituent sa principale valeur. Les basses généralisations, tant qu'on n'a pas trouvé leur explication et opéré leur réduction aux principes moyens dont elles sont les conséquences, n'ont que la valeur précaire de lois empiriques; et les lois les plus générales sont trop générales et embrassent trop peu de circonstances pour pouvoir indiquer suffisamment ce qui arrive dans les cas individuels où les circonstances sont presque toujours infiniment nombreuses. Ainsi donc, quant à l'importance que Bacon attribue, dans toute science, aux principes moyens, il est impossible de ne pas tomber d'accord avec

lui. Mais il a, je crois, commis une erreur radicale dans son explication de la manière dont on obtient ces *axiomata media*; et cependant de toutes les propositions énoncées dans ses ouvrages, il n'y en a pas une qui lui ait valu des éloges plus extravagants, Il établit comme une règle universelle, que l'induction doit procéder des principes inférieurs aux moyens, et de ceux-ci aux supérieurs, sans jamais intervertir cet ordre; et par là il interdit complètement la découverte de nouveaux principes par voie de déduction. On ne comprendrait pas qu'un esprit aussi sagace fût tombé dans une telle méprise, s'il y avait eu de son temps, parmi les sciences qui traitent de phénomènes successifs, un seul exemple d'une science déductive, telles que sont maintenant la mécanique, l'astronomie, l'optique, l'acoustique, etc. Évidemment, dans ces sciences, les principes supérieurs et moyens ne sont pas tirés des principes inférieurs. C'est même l'inverse qui a lieu. Dans quelques-unes d'entre elles les généralisations les plus hautes sont précisément celles qui ont été établies les premières avec quelque rigueur scientifique; tel est le cas, par exemple (en mécanique), pour les lois du mouvement. Ces lois générales n'avaient sans doute pas d'abord l'universalité reconnue qu'elles ont acquise après avoir été employées avec succès à l'explication de beaucoup de classes de phénomènes auxquels, dans l'origine, il ne semblait pas qu'elles fussent applicables; comme lorsqu'elles servirent, conjointement avec d'autres lois ' à expliquer déductivement les phénomènes célestes. Mais ce n'est pas moins un fait certain, que les propositions, reconnues plus tard pour les vérités les plus générales de la science, ont été les premières obtenues. Le grand mérite de Bacon ne consiste donc pas, comme on nous le dit si souvent, en ce qu'il a condamné la méthode vicieuse suivie par les anciens de monter d'abord aux plus hautes généralisations, et d'en déduire les principes moyens : car ce procédé n'est ni vicieux, ni condamné; c'est la méthode universellement accréditée de la science moderne, celle à laquelle elle doit ses plus grands triomphes. L'erreur ancienne ne consistait pas à commencer par les plus vastes généralisations, mais à les faire sans l'aide ou la garantie de méthodes inductives rigoureuses, et à les appliquer déductivement sans l'indispensable emploi de cette importante partie de la Méthode Déductive qu'on appelle la Vérification.

L'ordre à suivre dans la constatation des vérités de divers degrés de généralité ne peut, ce me semble, être soumis à une règle inflexible. Je ne connais d'autre maxime applicable à la matière que celle d'établir d'abord les vérités dans la recherche desquelles les conditions d'une induction réelle peuvent être le plus tôt et le mieux réalisées. Or, toutes les fois que nos moyens d'investigation peuvent nous faire atteindre les causes, sans nous arrêter aux lois empiriques des effets, les cas les plus simples, étant ceux où le plus petit nombre de causes agissent simultanément, seront ceux aussi qui se prêteront le mieux au procédé inductif ; et c'est dans ces mêmes cas encore que se révèlent les lois les plus compréhensives. Par conséquent, dans toute science parvenue au point où elle devient une science des causes, il arrivera, comme c'est à souhaiter, que nous obtiendrons d'abord les généralisations les plus hautes et que nous en déduirons ensuite les plus spéciales. Le seul fondement que je puisse découvrir pour la maxime de Bacon, si vantée par les écrivains postérieurs, est celui-ci : qu'avant d'essayer d'expliquer une nouvelle classe de phénomènes par déduction de lois générales, faut avoir, autant que possible, déterminé les lois empiriques de ces phénomènes, de manière à pouvoir comparer les résultats de la déduction, non avec des cas individuels successivement pris l'un après l'autre, mais avec des propositions générales exprimant les points de concordance observés entre un grand nombre de cas. En effet, si Newton avait été obligé de vérifier la théorie de la gravitation en en déduisant, non les lois de Képler, mais toutes les positions planétaires qui avaient

servi à Képler pour établir ces lois, la théorie Newtonienne serait probablement toujours restée à l'état d'hypothèse ¹.

Il est hors de doute que ces remarques s'appliquent au cas spécial dont il s'agit ici. La science de la formation du caractère est une science de causes. Le sujet est de ceux auxquels les règles d'induction servant à constater les lois de causation peuvent être rigoureusement appliquées. Il est donc à la fois naturel et convenable de déterminer d'abord, parmi les lois de causation, les plus simples, qui sont nécessairement aussi les plus générales, et d'en déduire les principes moyens. En d'autres termes, l'Éthologie, qui est la science déductive, est un système de corollaires de la Psychologie, qui est la science expérimentale.

§ 6. Caractérisation de l'éthologie

[Retour à la table des matières](#)

§ 6. - De ces deux sciences, la plus ancienne a seule jusqu'à présent été considérée ou étudiée comme une science ; l'autre, l'Éthologie, est encore à créer. Mais sa création est à la fin devenue possible. Les lois empiriques, destinées à vérifier ses déductions, ont été établies à chacune des époques successives de l'humanité, et les prémisses nécessaires pour les déductions sont aujourd'hui suffisamment complètes. À part l'incertitude qui règne encore sur l'étendue des différences naturelles des esprits individuels, et sur les circonstances physiques dont elles peuvent dépendre (considérations d'importance secondaire quand on considère le genre humain dans sa moyenne ou en masse), je crois que les juges compétents s'accorderont à reconnaître que les lois générales des éléments constitutifs de la nature humaine sont dès maintenant assez bien comprises pour pouvoir déduire de ces lois le type particulier de caractère que produirait, dans le genre humain, un ensemble donné de circonstances. Une Éthologie scientifique ayant pour base les lois de la Psychologie est donc possible; bien qu'on n'ait fait encore systématiquement que très-peu de chose pour la créer. Le progrès de cette science importante, mais encore si imparfaite, dépendra de l'emploi d'un double procédé : le premier consistant à déduire théoriquement des circonstances particulières des situations les conséquences éthologiques et à les comparer avec les

¹ « À cela, dit le Dr Whewell, nous pouvons ajouter que l'historique du sujet permet d'affirmer que dans ce cas l'hypothèse n'aurait pas même été imaginée. »

Le Dr Whewell (*Philosophie de la Découverte*, p. 277, 282) défend la règle de Bacon contre les critiques précédentes. Mais sa défense se réduit à avancer et à prouver par des exemples une proposition que j'ai moi-même énoncée, à savoir, que les généralisations les plus larges, lors même qu'elles sont les premières établies, n'apparaissent pas tout d'abord dans leur entière généralité, mais l'acquièrent par degrés, à mesure qu'on les reconnaît propres à expliquer l'une après l'autre diverses classes de phénomènes. On ne savait pas, par exemple, que les lois du mouvement s'étendaient aux régions célestes, avant que les mouvements des corps célestes en eussent été déduits. Mais cela laisse intact le fait que les principes moyens de l'astronomie, la force centrale, par exemple, et la loi du carré inverse, *n'auraient pas* pu être découverts si les lois du mouvement qui leur sont si supérieures en universalité n'avaient été connues *d'abord*. Avec le système de la généralisation pas à pas de Bacon, il serait impossible de s'élever, dans aucune science, au-dessus des lois empiriques. Cette remarque est amplement justifiée par les Tables Inductives du Dr Whewell lui-même, qui y renvoie pour appuyer sa démonstration.

résultats constatés de l'expérience commune; le second consistant dans l'opération inverse, c'est-à-dire dans l'étude de plus en plus étendue des divers types de la nature humaine qu'on peut rencontrer dans le monde, étude faite par des hommes capables, non-seulement d'analyser et de noter les circonstances dans lesquelles ces types dominent, mais encore assez instruits des lois psychologiques pour expliquer les traits caractéristiques du type par les particularités des circonstances ; le résidu, quand il s'en trouve un, devant seul être mis sur le compte des prédispositions congéniales.

Quant à la partie expérimentale ou à posteriori du procédé, les matériaux en sont continuellement amassés par l'observation du genre humain. Au point de vue spéculatif, le grand problème de l'Éthologie est de déduire des lois générales de la Psychologie les principes moyens indispensables. L'objet de la recherche est l'origine et les sources de ces qualités des êtres humains qui nous intéressent, en tant que faits à produire, ou à éviter, ou simplement à comprendre; et son but est de déterminer, d'après des lois générales de l'esprit, combinées avec la situation générale de notre espèce dans le monde, les combinaisons actuelles ou possibles de circonstances qui peuvent occasionner ou empêcher la production de ces qualités. Une science qui possède des principes moyens de ce genre, classés, non dans l'ordre des causes, mais dans celui des effets qu'il est avantageux de produire ou de prévenir, est parfaitement préparée à devenir le fondement d'un Art correspondant. Et quand l'Éthologie sera ainsi préparée, l'éducation pratique se réduira à une simple transformation de ces principes en un système parallèle de préceptes, et à l'appropriation de ces préceptes à la totalité des circonstances individuelles existant dans chaque cas particulier.

Il est à peine nécessaire de répéter que, ainsi que dans toute autre science déductive, la vérification a posteriori doit aller *pari passu* avec la déduction à priori. L'inférence théorique relative au type de caractère qui serait formé par des circonstances données doit être mise à l'épreuve de l'expérience spécifique de ces circonstances, quand elle est possible; et les conclusions de la science, considérée dans son ensemble, doivent être perpétuellement vérifiées et rectifiées au moyen des renseignements généraux sur la nature humaine que fournissent, pour notre temps, l'expérience commune, et pour les temps passés, l'histoire. Les conclusions de la théorie ne méritent confiance qu'autant qu'elles sont confirmées par l'observation, et celles de l'observation qu'autant qu'elles sont rattachées à la théorie, en les déduisant des lois de la nature humaine et de l'analyse rigoureuse des circonstances du cas particulier. L'accord de ces deux genres de preuves pris séparément (la conformité de résultat du raisonnement à priori et de l'expérience spécifique), est la seule base suffisante pour les principes d'une science aussi « enfoncée dans les faits » et relative à des phénomènes aussi complexes et aussi concrets que l'Éthologie.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre VI.

Considérations générales sur la science sociale.

§ 1. Les phénomènes sociaux sont-ils un sujet de science ?

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - Immédiatement après la science de l'homme individuel, vient la science de l'homme en société, la science des actions des masses collectives du genre humain, et des divers phénomènes qui constituent la vie sociale.

Si la formation du caractère individuel est déjà un sujet d'étude fort complexe, cet autre sujet doit, en apparence au moins, l'être encore bien davantage, car le nombre des causes concourantes, qui exercent toutes plus ou moins d'influence sur l'effet total, est ici en proportion de la surface plus vaste qu'une nation ou l'espèce tout entière offre à l'opération des agents psychologiques et physiques. S'il a été nécessaire de prouver, en opposition avec un préjugé existant, que le plus simple de ces deux sujets peut être l'objet d'une science, bien plus puissant encore doit être le préjugé contre la possibilité de donner un caractère scientifique à l'étude de la Politique

et des phénomènes de la Société. Aussi n'est-ce que d'hier que la conception d'une science politique et sociale a pu se former ailleurs que dans l'esprit de quelques penseurs isolés, généralement très-mal préparés à la réaliser; et malgré que ce sujet ait plus qu'aucun autre éveillé l'attention générale et qu'il ait fourni, dès le commencement des temps historiques, le thème de discussions sérieuses et passionnées.

La politique, envisagée comme l'une des branches des connaissances, est restée jusqu'à une époque très récente et a, maintenant même, à peine cessé d'être dans la condition misérable, que Bacon signalait comme l'état naturel des sciences, tant que la culture en est abandonnée aux praticiens et que, n'étant pas étudiées spéculativement, mais seulement en vue des besoins de la pratique journalière, on vise aux *experimenta fructifera*, à l'exclusion presque complète des *lucifera*. Tel était l'état de la médecine avant qu'on eût commencé à cultiver la physiologie et l'histoire naturelle comme des branches de la science générale. Les seules questions examinées se réduisaient à décider quel régime est salubre, et quel remède guérirait une maladie donnée, sans aucune recherche préalable et systématique des lois de la nutrition et de l'action normale ou morbide des différents organes, dont doit évidemment dépendre l'effet d'un régime ou d'une médication. En politique, c'étaient des questions analogues qui excitaient l'attention générale. On se demandait si telle mesure, si telle forme de gouvernement était ou non avantageuse, soit universellement, soit à quelque communauté particulière, sans s'enquérir d'abord des conditions générales qui déterminent l'action des mesures législatives ou les effets des formes de gouvernement. Ceux qui étudiaient la politique voulaient ainsi étudier la pathologie et la thérapeutique du corps social, avant d'en avoir établi les fondements dans sa physiologie. Ils voulaient guérir la maladie sans connaître les lois de la santé. Et le résultat était ce qu'il doit être toujours quand des personnes, même fort habiles, entreprennent de traiter les questions complexes d'une science avant que les propositions plus simples et plus élémentaires en aient été établies.

Il n'est pas étonnant que, les phénomènes sociaux ayant été si rarement examinés au point de vue de la science pure, la philosophie sociale ait fait si peu de progrès; qu'elle n'ait obtenu qu'un si petit nombre de propositions générales assez précises et assez certaines pour qu'on leur reconnût un caractère scientifique. L'opinion courante est donc que toute prétention d'établir des vérités générales sur la politique et la société est du charlatanisme, et qu'il n'y a en ces matières rien d'universel ni de certain. Ce qui excuse en partie cette opinion, c'est qu'elle n'est vraiment pas sans fondement en un certain sens. Une bonne partie de ceux qui se sont arrogé le titre de philosophes politiques ont visé, non à constater des séquences universelles, mais à formuler des préceptes universels. Ils ont imaginé une forme unique de gouvernement, ou un système unique de lois, bons pour tous les cas possibles; prétention bien digne assurément du ridicule déversé sur elle par les praticiens, et absolument condamnée par l'analogie de l'art dont la politique, par la nature de ses objets, se rapproche le plus. Personne n'admet plus aujourd'hui que le même remède puisse guérir toutes les maladies, ni même la même maladie dans toutes les dispositions du corps.

Une science peut être parfaite sans que l'art correspondant possède des règles universelles, ou même générales. Les phénomènes sociaux pourraient dépendre de causes connues, le mode d'action de toutes ces causes pourrait même être réductible à des lois très-simples, sans que, pour cela, il fût possible de traiter deux cas exactement de la même manière. La variété des circonstances dont les résultats dépendent dans les différents cas peut être telle que l'art soit incapable de formuler un seul

précepte général, excepté celui d'observer les circonstances de ce cas particulier, et d'adapter nos mesures aux effets qui, d'après les principes de la science, résultent de ces circonstances. Mais quoique, dans des sujets aussi compliqués que ceux de cette classe, il soit impossible d'établir des maximes pratiques d'une application universelle, il ne s'ensuit pas que les phénomènes ne soient pas régis par des lois universelles.

§ 2. Ce que peut être la science sociale

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Tous les phénomènes de la société sont des phénomènes de la nature humaine, produits par l'action des circonstances extérieures sur des masses d'êtres humains. Si donc les phénomènes de la pensée, du sentiment, de l'activité humaine, sont assujettis à des lois fixes, les phénomènes de la société doivent aussi être régis par des lois fixes, conséquences des précédentes. Nous ne pouvons espérer, il est vrai, que ces lois, lors même que nous les connaîtrions d'une manière aussi complète et avec autant de certitude que celles de l'astronomie, nous mettent jamais en état de prédire l'histoire de la société, comme celle des phénomènes célestes, pour des milliers d'années à venir. Mais la différence de certitude n'est pas dans les lois elles-mêmes; elle est dans les données auxquelles ces lois doivent être appliquées. En astronomie, les causes qui influent sur le résultat sont peu nombreuses; elles changent peu, et toujours d'après des lois connues; nous pouvons constater ce qu'elles sont maintenant, et par là déterminer ce qu'elles seront à une époque quelconque d'un lointain avenir. Les données, en astronomie, sont donc aussi certaines que les lois elles-mêmes. Au contraire, les circonstances qui agissent sur la condition et la marche de la société sont innombrables, et changent perpétuellement; et quoique tous ces changements aient des causes et, par conséquent, des lois, la multitude des causes est telle qu'elle défie tous nos efforts de calcul. Ajoutez que l'impossibilité d'appliquer des nombres précis à des faits de cette nature mettrait une limite infranchissable à la possibilité de les calculer à l'avance, lors même que l'intelligence humaine serait à la hauteur de la tâche.

Mais, comme nous l'avons précédemment remarqué, un degré d'information insuffisant pour une prédiction peut être très-utile pour la direction de la pratique. La science sociale serait arrivée à un très-haut point de perfection, si elle nous permettait, dans toute situation donnée des affaires publiques, dans la condition de l'Europe, par exemple, ou d'une nation européenne à notre époque, d'assigner les causes qui l'ont faite ce qu'elle est, dans toutes ses particularités; de juger si elle tend à se modifier, et en quel sens; de prévoir les effets que chacune des circonstances de son état actuel doit vraisemblablement produire dans l'avenir; et par quels moyens l'un quelconque de ces effets peut être prévenu, modifié) hâté ou remplacé par un autre. Il n'y a rien de chimérique dans l'espoir que des lois générales, suffisantes pour nous mettre en état de répondre à ces diverses questions pour un pays ou un temps dont les particularités nous seraient bien connues, pourront être positivement déterminées, et que les autres branches des connaissances humaines que cette entreprise présuppose

sont assez avancées pour que le temps soit venu de la commencer. Tel est l'objet de la science sociale.

Pour mieux faire comprendre la nature de ce que je considère comme la vraie méthode de la science, en montrant d'abord ce qu'elle n'est pas, il convient de caractériser brièvement deux conceptions radicalement fausses du mode de philosopher en matière sociale et politique ; deux méprises commises, l'une ou l'autre, soit explicitement, soit plus souvent inconsciemment, par presque tous ceux qui ont spéculé ou disserté sur la logique de la politique, depuis que l'idée de la traiter rigoureusement en règle et suivant les principes de Bacon a eu cours parmi les penseurs les plus avancés. Ces méthodes fautives (si le mot méthode peut s'appliquer à des tendances vicieuses dues à l'absence d'une conception suffisamment distincte de la méthode) peuvent être appelées, l'une le mode *Expérimental* ou *Chimique*, l'autre le mode *Abstrait* ou *Géométrique* d'investigation. Nous commencerons par la première.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre VII.

De la méthode chimique ou expérimentale dans la science sociale.

§ 1. - Du point de vue des penseurs qui déduisent les théories politiques de l'expérience spécifique

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - Les lois des phénomènes sociaux ne sont et ne peuvent être que les lois des actions et des passions des êtres humains réunis dans l'état de société. Cependant, les hommes dans l'état de société sont toujours des hommes; leurs actions et leurs passions obéissent aux lois de la nature humaine individuelle. Les hommes ne se changent pas, quand ils sont rassemblés, en une autre espèce de substance douée de propriétés différentes, comme l'hydrogène et l'oxygène sont différents de l'eau, ou comme l'hydrogène, l'oxygène, le carbone et l'azote sont différents des nerfs, des muscles et des tendons. Les êtres humains en société n'ont d'autres propriétés que celles qui dérivent des lois de la nature de l'homme individuel, et peuvent s'y résoudre. Dans les phénomènes sociaux, la Composition des Causes est la loi universelle.

Or, la méthode de philosopher qu'on peut appeler la Méthode Chimique néglige ce fait, et procède comme si la nature de l'homme en tant qu'individu n'était pas du tout en jeu, ou ne l'était qu'à un degré très faible, dans les opérations des êtres humains en société. Tout raisonnement sur les affaires politiques ou sociales fondé sur les principes de la nature humaine est traité par les raisonneurs de ce genre de théorie abstraite ». Pour la direction de leurs opinions et de leur conduite, ils font profession d'exiger, dans tous les cas sans exception, une expérience spécifique.

Non seulement cette manière de voir est générale chez les politiques pratiques, et dans cette classe très-nombreuse d'hommes qui (sur des matières dans lesquelles personne, quelle que soit son ignorance, ne se croit incompetent) avouent eux-mêmes qu'ils prennent pour guide le sens commun plutôt que la science; mais elle est souvent appuyée aussi par des gens qui ont de grandes prétentions à l'instruction. Ceux-ci ayant une connaissance suffisante des livres et des idées courantes pour savoir que Bacon a enseigné aux hommes à s'attacher à l'expérience, à fonder leurs conclusions sur des faits et non sur des dogmes métaphysiques, pensent qu'en adoptant pour les faits politiques une méthode aussi directement expérimentale que pour les faits chimiques, ils se montrent vrais Baconiens et prouvent que leurs adversaires sont de purs arrangeurs de syllogismes et des scolastiques. Cependant, comme l'idée d'une application possible des méthodes expérimentales à la philosophie politique est inconciliable avec une juste appréciation de la nature de ces méthodes elles-mêmes, les arguments tirés de l'expérience, fruits de la théorie chimique (qui constituent, surtout dans notre pays, le fonds d'éloquence du parlement et des Hustings), sont si peu de mise que jamais, depuis Bacon, on ne les aurait admis comme valables dans la chimie elle-même ou dans toute autre branche de la science expérimentale. En voici des exemples : - la prohibition des marchandises étrangères doit favoriser la richesse nationale, parce que l'Angleterre a été florissante avec ce système, ou parce qu'en général les pays qui l'ont adopté ont été florissants; - nos lois ou notre administration intérieure, ou notre constitution, sont excellentes par une raison analogue ; et les éternels arguments tirés de l'histoire d'Athènes ou de Rome, des incendies de Smithfield ou de la Révolution française.

Je ne perdrai pas mon temps à réfuter des modes d'argumentation qui ne pourraient tromper une personne ayant la moindre pratique de l'estimation de la preuve, arguments qui établissent des conclusions générales sur l'observation d'un seul cas, qui n'est pas même analysé, ou rapportent arbitrairement un effet à quelqu'un de ses antécédents, sans élimination ni comparaison des cas. C'est à la fois un précepte de justice et de bon sens de ne pas s'attaquer à la forme la plus absurde d'une opinion fautive, mais, au contraire, à la plus raisonnable. Nous supposons notre investigateur au courant des vraies conditions de la recherche expérimentale, et possédant les connaissances nécessaires pour les réaliser autant qu'elles peuvent l'être. Il saura des faits de l'histoire tout ce que l'érudition pure peut en apprendre, tout ce que le témoignage des hommes peut prouver sans le secours d'aucune théorie; et si ces faits seuls, convenablement comparés, peuvent remplir les conditions d'une induction réelle, il aura qualité pour accomplir la tâche.

Mais, comme nous l'avons montré dans le dixième Chapitre du troisième Livre, une pareille tentative ne peut avoir la moindre chance de succès. Nous avons alors examiné si les effets dépendant d'une complication de causes peuvent faire le sujet d'une véritable induction par l'observation et l'expérimentation, et nous avons conclu, sur les raisons les plus convaincantes, que c'était impossible ; et puisqu'il n'y a pas d'effets qui dépendent d'une aussi grande complication de causes que les phénomènes

sociaux, nous pourrions en toute sécurité nous en tenir à cette démonstration. Mais il est nécessaire d'insister plus d'une fois sur un principe logique aussi peu familier jusqu'à présent au commun des penseurs, si l'on veut qu'il fasse toute l'impression désirable; et la question présente étant celle qui offre l'application la plus frappante de ce principe, il y aura avantage à produire encore une fois les raisons de la maxime générale, dans son application aux conditions particulières de l'ordre de recherches dont nous nous occupons maintenant.

§ 2. - Dans la science sociale l'expérimentation est impossible

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Le premier obstacle qu'on rencontre quand on essaye d'appliquer les méthodes expérimentales à la découverte des lois des phénomènes sociaux, est la difficulté de faire des expériences artificielles. Lors même qu'il serait loisible d'exécuter des expériences et de les répéter indéfiniment, on ne le pourrait que dans des conditions extrêmement désavantageuses; d'abord parce qu'il serait impossible de reconnaître et d'enregistrer tous les faits de chaque cas, et ensuite parce que, ces faits étant dans un état de changement perpétuel, il arriverait qu'avant l'écoulement d'un temps suffisant pour constater le résultat de l'expérience, certaines circonstances importantes auraient cessé d'être les mêmes. Mais il est fort inutile de s'arrêter à ces objections logiques contre la valeur des expériences, puisque nous n'avons jamais le pouvoir d'en exécuter aucune. Nous ne pouvons que guetter celles que fait la nature elle-même ou qui sont faites dans un autre but. Il nous est impossible d'approprier nos moyens logiques aux besoins de la recherche, en variant les circonstances comme peuvent l'exiger les nécessités de l'élimination. Si les exemples offerts spontanément par les événements contemporains et par les successions de phénomènes enregistrées dans l'histoire fournissent une variété suffisante de circonstances, on peut arriver à une induction par l'expérience spécifique; autrement non. Toute la question est donc de savoir si les conditions requises pour une induction relative aux causes d'effets politiques, ou aux propriétés d'agents politiques, peuvent se rencontrer dans l'histoire, y compris l'histoire contemporaine? Et, pour fixer les idées, il conviendra de supposer cette question posée relativement à quelque sujet spécial d'investigation ou de controverse politique, tel que, par exemple, la thèse, si souvent discutée dans notre siècle, de l'influence de la législation commerciale restrictive et prohibitive sur la richesse nationale. Supposons donc que soit là la question scientifique qu'il s'agit de résoudre par l'expérience spécifique.

§ 3. - la méthode de différence inapplicable

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - Pour appliquer ici la plus parfaite des méthodes expérimentales, la Méthode de Différence, il nous faut trouver deux cas qui concordent en tout excepté dans la particularité qui est le sujet même de la recherche. Qu'on trouve deux nations semblables sous le rapport de tous les genres d'avantages et de désavantages naturels, dont les populations se ressemblent par toutes leurs qualités, physiques et morales, natu-

relles et acquises, dont les coutumes, les usages, les opinions, les lois et les institutions sont les mêmes à tous égards, hormis cette seule différence que l'une d'elles a un tarif plus protecteur, ou met de toute autre manière plus d'entraves à la liberté de l'industrie ; si l'une de ces nations se trouve riche et l'autre pauvre, ou si seulement l'une est plus riche que l'autre, ce sera là un *experimentum crucis*, une preuve expérimentale réelle qui permettra de décider lequel des deux systèmes est le plus favorable à la richesse nationale. Mais la supposition que deux cas de ce genre puissent se rencontrer est manifestement absurde. Un pareil concours n'est pas possible, même au point de vue abstrait. Deux nations qui concorderaient en tout excepté dans leur politique commerciale, concorderaient aussi en cela. Les différences de législation ne sont pas des diversités essentielles et fondamentales; ce ne sont pas des propriétés spécifiques. Elles sont des effets de causes préexistantes. Si les deux nations diffèrent dans cette partie de leurs institutions, c'est à cause de quelque différence dans leur situation, et, par conséquent, dans leurs intérêts, ou dans quelque partie de leurs opinions, de leurs coutumes et de leurs tendances ; et cette différence en fait présumer d'autres à l'infini, qui peuvent influencer sur leur prospérité industrielle, aussi bien que sur toute autre face de leur existence, de plus de façons qu'on ne peut le dire ou l'imaginer. Il y a donc impossibilité démontrée de réaliser dans la science sociale les conditions requises pour le mode le plus concluant de recherche par l'expérience spécifique.

A défaut de la méthode directe nous pouvons, comme on le fait dans d'autres cas, essayer de la ressource supplémentaire que nous avons appelée la Méthode de Différence Indirecte. Cette méthode, au lieu de deux cas différant seulement par la présence ou l'absence d'une circonstance donnée, compare deux *classes* de cas qui ne concordent respectivement que par la présence d'une circonstance dans une classe et son absence dans l'autre. Pour prendre le cas le plus favorable qu'on puisse concevoir (et il l'est beaucoup trop pour pouvoir être jamais réalisé), supposons que nous comparions une nation dont la politique commerciale est restrictive à deux nations ou plus qui concordent seulement en ce qu'elles permettent le libre échange. Il n'est pas besoin ici de supposer que l'une de ces nations concorde avec la première dans toutes les circonstances; l'une peut concorder avec elle dans quelques-unes, une autre dans le reste; on pourrait en conclure que si ces nations restent plus pauvres que la nation à système restrictif, ce ne peut être faute du premier ni du second groupe de circonstances, mais faute d'un système protecteur. Si la nation, dirait-on, qui pratique ce système avait dû sa prospérité au premier groupe de causes, la première des deux nations pratiquant le libre échange aurait joui d'une prospérité égale ; si elle l'avait dû au second groupe de causes, c'est la seconde nation qui aurait été dans ce cas; or, elles n'y sont ni l'une ni l'autre; donc c'est aux prohibitions que la prospérité était due. On conviendra que c'est de là un spécimen bien favorable d'un argument par l'expérience spécifique, en politique, et que s'il n'est pas concluant, il ne serait pas facile d'en trouver un meilleur.

Cependant, il est à peine besoin de remarquer qu'il ne l'est pas. Pourquoi la nation qui a prospéré ne devrait-elle sa prospérité qu'à une seule cause? La prospérité nationale est toujours le résultat collectif d'une foule de circonstances favorables. La nation qui pratique le système restrictif peut en réunir un plus grand nombre qu'aucune des deux autres, quoique toutes ces circonstances puissent d'ailleurs lui être communes avec l'une ou l'autre d'entre elles. La prospérité peut être due, en partie, aux circonstances qui lui sont communes avec l'une de ces nations et, en partie, à celles qui lui sont communes avec l'autre, de telle sorte que chacune de celles-ci ayant moitié moins de circonstances favorables, soit restée inférieure. Ainsi l'imitation la

plus fidèle qu'on puisse réaliser, dans la science sociale, d'une induction légitime fondée sur l'expérience directe, n'a que l'apparence spécieuse d'une preuve concluante, sans aucune valeur réelle.

§ 4. - et les méthodes de concordance et des variations concomitantes insuffisantes

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - La Méthode de Différence dans l'une ou l'autre de ses formes étant ainsi tout à fait hors de question, reste la Méthode de Concordance. Mais nous savons déjà quel est le peu de valeur de cette méthode dans les cas qui admettent une Pluralité de Causes, et les phénomènes sociaux sont précisément ceux où la pluralité domine au plus haut degré.

Supposons que l'observateur fasse la plus heureuse rencontre que puisse amener une combinaison de hasards favorables; qu'il trouve deux nations qui ne concordent en aucune particularité, si ce n'est en ce qu'elles pratiquent le système prohibitif et qu'elles sont prospères, ou un certain nombre de nations, toutes prospères, qui ne présentent aucune autre particularité antécédente commune à toutes que celle de suivre une politique prohibitive. Ne nous arrêtons pas à l'impossibilité de constater par l'histoire, ou même par l'observation contemporaine, qu'il en est réellement ainsi; que ces nations ne concordent dans aucune autre particularité de nature à exercer aussi une influence dans le même sens. Admettons que cette impossibilité est surmontée, et qu'il est constaté, en fait, qu'elles concordent seulement dans la pratique du système restrictif comme antécédent et la prospérité industrielle comme conséquent. Jusqu'à quel point peut-on présumer de là que le système prohibitif est la cause de la prospérité? La présomption est si faible qu'elle se réduit à rien. Pour être autorisés à inférer qu'un antécédent est la cause d'un effet donné, par cela que tous les autres antécédents ont été reconnus susceptibles d'être éliminés, il faut que l'effet ne puisse avoir qu'une cause. S'il en admet plusieurs, il est tout naturel que chacune d'elles, prise isolément, puisse être éliminée. Or, dans le cas des phénomènes politiques, la supposition d'une cause unique, non-seulement manque de vérité, mais en est à une distance incommensurable. Les causes des phénomènes sociaux qui nous intéressent particulièrement, la sécurité, la richesse, la liberté, le bon gouvernement, la moralité publique, etc., ou leurs contraires, sont infiniment nombreuses; surtout les causes extérieures ou éloignées, les seules qui, en majeure partie, soient accessibles à l'observation directe. Aucune cause ne suffit seule à produire un de ces phénomènes; des causes sans nombre exercent sur eux une influence et peuvent contribuer, soit à les produire, soit à les empêcher. Ainsi donc, de ce que nous avons pu éliminer quelque circonstance, nous ne pouvons nullement inférer que cette circonstance ne contribuait pas à l'effet, même dans quelqu'un des cas d'où nous l'avons exclue. Nous pouvons bien conclure que l'effet est quelquefois produit sans elle, mais non que lorsqu'elle existe elle n'y contribue pas pour sa part.

Des objections semblables s'élèvent contre l'emploi de la Méthode des Variations Concomitantes. Si les causes qui agissent sur l'état d'une société produisaient des effets d'une nature tout à fait différente; si la richesse dépendait d'une cause, la paix d'une autre; si le peuple était vertueux par une troisième cause, intelligent par une

quatrième, nous pourrions, sans être d'ailleurs en état de séparer les causes l'une de l'autre, rapporter à chacune d'entre elles la propriété de l'effet qui augmenterait quand la cause augmenterait et diminuerait quand elle diminuerait. Mais chaque attribut du corps social est soumis à l'influence de causes innombrables; et telle est l'action mutuelle des éléments coexistants de la société, que tout ce qui affecte l'un des plus importants d'entre eux affectera par cela seul tous les autres, sinon directement, du moins indirectement. Par conséquent, les effets des agents n'étant pas différents en qualité, et la quantité de chacun d'eux étant le résultat mixte de tous les agents, les variations de l'ensemble ne peuvent présenter une proportion uniforme avec celles d'une quelconque de ses parties constituantes.

§ 5. La méthode des résidus insuffisante aussi, et présuppose la déduction

[Retour à la table des matières](#)

§ 5. - Reste la Méthode des Résidus, qui paraît, à première vue, moins, étrangère à ce genre de recherche que les trois autres; parce qu'elle exige seulement une observation exacte des particularités d'un pays ou d'un état de société. La part faite de l'effet de toutes les causes dont les tendances sont connues, le résidu que ces causes n'expliquent pas peut être plausiblement attribué au restant des circonstances qu'on sait avoir existé. Cette méthode est à peu près celle que Coleridge ¹ déclare avoir lui-même suivie dans ses essais politiques dans le *Morning Post*. « En présence d'un grand événement, je cherchais à découvrir dans l'histoire du passé, celui qui y ressemblait le plus. Je me procurais, autant que possible, les historiens contemporains, les auteurs de Mémoires et les pamphlétaires du temps. Alors, séparant scrupuleusement les points de différence des points de ressemblance, je conjecturais, selon que la balance penchait d'un côté ou de l'autre, que le résultat serait le même ou qu'il serait différent. C'est ce que j'ai fait, par exemple, dans la série d'essais intitulés : « Comparaison de la France » sous Napoléon et de Rome sous les premiers Césars », et dans ceux qui suivirent « sur la probabilité de la restauration finale des Bourbons ». J'ai suivi le même plan au commencement de la Révolution Espagnole, et avec le même succès, en prenant pour point de comparaison la guerre des Provinces-Unies avec Philippe II. », Dans cette recherche Coleridge employait évidemment la Méthode des Résidus; car, en « séparant les points de différence des points de ressemblance » il les pesait sans doute et ne se contentait pas de les compter; il, choisissait parmi les points de concordance ceux qu'il supposait devoir par leur nature exercer une influence sur l'effet, et faisant la part de cette influence, il concluait que le reste du résultat devait être attribué aux points de différence.

Quelle que puisse être la valeur de cette méthode, elle n'est pas, comme nous l'avons depuis longtemps remarqué, une méthode d'observation et d'expérimentation pures; elle conclut, non d'une comparaison de cas, mais de la comparaison d'un cas avec le résultat d'une déduction préalable. Appliquée aux phénomènes sociaux, elle présuppose que les causes dont provenait une partie de l'effet sont déjà connues; et comme, ainsi que nous l'avons montré, elles ne peuvent avoir été connues par une expérience spécifique, elles doivent l'avoir été par déduction des principes de la

¹ Biographia litteraria, 1, 214.

nature humaine ; et on n'a recours à l'expérience que comme à une ressource supplémentaire, pour déterminer les causes qui ont produit un résidu inexpliqué. Mais si l'on peut avoir recours aux principes de la nature humaine pour l'établissement de certaines vérités politiques, on le peut pour toutes. S'il est permis de dire que l'Angleterre a dû évidemment sa prospérité à son système prohibitif parce que, lors même qu'on a l'ait la part de toutes les autres tendances qui ont opéré concurremment, il reste encore une certaine quantité de prospérité à expliquer; il doit être également permis de remonter à la même source pour l'effet du système prohibitif, et d'examiner si les lois des motifs et des actions des hommes ne pourront pas nous rendre compte de ses tendances. Et, en fait, l'argument expérimental se réduira à la vérification d'une conclusion tirée de ces lois générales. Car nous pouvons bien retrancher l'effet d'une, de deux, de trois, de quatre causes, mais nous ne réussirons jamais à retrancher l'effet de toutes les causes moins une ; et ce serait un curieux exemple des dangers d'un excès de circonspection, si, pour éviter l'emploi d'un raisonnement *à priori* - sur l'effet d'une seule cause, nous nous obligions à faire autant de raisonnements *à priori* distincts qu'il y a de causes opérant concurremment avec cette cause particulière dans un cas donné.

Nous avons suffisamment caractérisé la grave erreur impliquée dans cette conception du mode d'investigation propre aux phénomènes politiques que J'ai appelé la Méthode Chimique. Une discussion aussi longue n'aurait pas été nécessaire si les personnes qui ont sérieusement étudié quelque'une des plus hautes branches des sciences physiques étaient les seules qui prétendissent donner des décisions dogmatiques en matière politique. Mais la plupart de ceux qui raisonnent sur ces matières, de manière à se satisfaire eux-mêmes et à contenter un cercle plus ou moins nombreux d'admirateurs, ne connaissent absolument rien des méthodes d'investigation scientifique, sauf quelques préceptes qu'ils continuent à répéter après Bacon, sans se douter seulement que les idées de Bacon sur la recherche scientifique ont fait leur temps, et que la science a fait un pas en avant Il y en a donc probablement beaucoup auxquels ces remarques pourront être utiles. Dans un temps où la chimie elle-même, en étudiant les faits chimiques les plus complexes, ceux de l'organisme animal ou même végétal, s'est trouvée forcée de devenir une Science Déductive, et y a réussi, il n'est pas à craindre qu'une personne ayant des habitudes scientifiques et restée au courant des progrès généraux de la connaissance de la nature, soit jamais disposée à appliquer les méthodes de la chimie à l'étude des phénomènes les plus complexes du monde.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre VIII.

De la méthode géométrique ou abstraite.

§ 1. Exposition de ce point de vue

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - La fausse conception discutée dans le chapitre précédent est principalement, comme nous l'avons dit, le fait de personnes peu habituées à l'investigation scientifique. Les unes, les politiques pratiques, aiment mieux employer les lieux communs de la philosophie à justifier leur conduite, que de chercher à la diriger par des principes philosophiques; les autres, celles dont l'éducation est imparfaite, n'ayant aucune idée du choix et de la comparaison rigoureuse des faits (qui sont les conditions de la formation d'une bonne théorie), essayent d'en établir une sur un petit nombre de coïncidences qu'elles ont notées au hasard.

La méthode vicieuse dont nous allons nous occuper maintenant est, au contraire, particulière aux esprits réfléchis et studieux. Elle ne pouvait être suggérée directement qu'à des personnes auxquelles la nature de la recherche scientifique est quelque peu familière, et qui, sachant qu'il est impossible d'établir par l'observation fortuite ou par l'expérimentation directe une théorie exacte de successions aussi complexes que

celles des phénomènes sociaux, ont recours aux lois plus simples qui agissent immédiatement dans ces phénomènes, c'est-à-dire aux lois de la nature humaine. Ces penseurs comprennent (ce qui échappe aux partisans de la théorie chimique ou expérimentale) que la science sociale doit nécessairement être déductive. Mais faute d'avoir suffisamment réfléchi à la nature toute spéciale du sujet, et comme souvent (par suite d'une éducation scientifique trop écourtée) la géométrie est pour eux le type de toute science déductive, C'est à la géométrie plutôt qu'à l'astronomie ou aux sciences naturelles qu'ils assimilent, sans en avoir conscience, la science déductive des faits sociaux.

De toutes les différences qui distinguent la géométrie (science de faits coexistants, complètement indépendante des lois de succession des phénomènes) des Sciences physiques de Causation qu'on a pu rendre déductives, l'une des plus saillantes est que la géométrie ne peut présenter le cas, si fréquent dans la mécanique et dans ses applications, de forces qui se combattent, de causes qui se contrarient ou se modifient l'une l'autre. Il arrive continuellement en mécanique de rencontrer deux ou plusieurs forces motrices produisant, non le mouvement, mais le repos, ou un mouvement dans une direction différente de celle qui aurait été donnée par l'une ou par l'autre des forces génératrices. Il est vrai que l'effet des forces combinées est le même quand elles agissent simultanément, que si elles avaient agi l'une après l'autre ou à tour de rôle; et c'est en cela que consiste la différence des lois mécaniques et des lois chimiques. Cependant les effets, qu'ils soient produits par une action successive ou simultanée, s'annulent l'un l'autre, soit totalement, soit en partie ; ce que fait une force, l'autre le défait, soit partiellement, soit complètement. Rien de semblable n'a lieu en géométrie. Le résultat d'un principe géométrique ne contredit jamais le résultat d'un autre principe. Ce qui est démontré d'un théorème de géométrie, ce qui serait vrai n'existait-il pas d'autres principes géométriques, ne peut être ni modifié, ni rendu l'aux en vertu de quelque autre principe. Ce qui est une fois reconnu vrai est vrai dans tous les cas, quelque supposition qu'on puisse faire à l'égard de toute autre matière.

Maintenant, c'est une idée de ce genre que paraissent s'être formée, au sujet de la science sociale, les premiers penseurs qui ont entrepris de la traiter par une méthode déductive. La mécanique serait une science tout à fait assimilable à la géométrie si chaque mouvement résultait d'une seule force, et non du conflit de plusieurs forces. Dans la théorie géométrique de la société, on paraît supposer que tel est réellement le cas pour les phénomènes sociaux; que chacun résulte toujours d'une force unique, d'une seule propriété de la nature humaine.

Au point où nous sommes arrivés, il est inutile de rien ajouter pour prouver que tel n'est pas le vrai caractère des phénomènes sociaux. Il n'est pas un de ces phénomènes (les plus complexes de tous et, par conséquent, les plus susceptibles de modifications) qui ne subisse l'influence de forces innombrables; qui ne dépende de la conjonction d'un très-grand nombre de causes. Nous n'avons donc pas à prouver que la notion en question est une erreur, mais à prouver que cette erreur a été commise; que cette conception si fautive de la manière dont se produisent les phénomènes sociaux a été positivement et en fait adoptée.

§ 2. Exemples de la méthode géométrique

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Nous devons quant à présent laisser de côté la classe nombreuse de raisonneurs qui ont traité les faits sociaux d'après les méthode géométriques, sans admettre aucune modification d'une loi par une autre, parce flue chez eux cette erreur se complique et résulte d'une autre erreur fondamentale, que nous avons déjà remarquée en passant, et dont nous traiterons plus amplement avant de conclure. J'entends parler de ceux qui déduisent leurs conclusions politiques, non de lois naturelles, non de successions de phénomènes, réelles ou imaginaires, mais de maximes pratiques inflexibles. Tels sont, par exemple, tous ceux qui fondent leur théorie politique sur ce qu'on appelle le droit abstrait, c'est-à-dire sur des maximes universelles, prétention dont nous avons déjà signalé la chimère. Tels sont encore ceux qui supposent un contrat social, ou tout autre genre d'engagement primitif, et qui l'appliquent aux cas particuliers par simple interprétation. En cela l'erreur fondamentale est de vouloir traiter un art comme une science et avoir un art déductif. Nous montrerons dans un autre chapitre combien cette tentative est irrationnelle. Il conviendra, au sujet de la théorie géométrique, d'emprunter nos exemples aux penseurs qui ont évité cette erreur additionnelle, et qui, en cela, ont une idée plus juste de la nature de la science politique.

Nous pouvons citer d'abord ceux qui prennent pour principe de leur philosophie politique, que le gouvernement est fondé sur la peur; que des craintes réciproques ont seules réuni les hommes dans l'état de société, et les y retiennent encore. Quelques-uns des premiers philosophes qui ont traité de la science politique, Hobbes en particulier, ont pris cette proposition, non pas implicitement, mais ouvertement, pour base de leur doctrine, et ont essayé de bâtir dessus une philosophie politique complète. Il est vrai que Hobbes ne jugeait pas cette maxime suffisante à elle seule pour porter toutes ses conclusions, et qu'il fut obligé d'y coudre le double sophisme d'un contrat primitif; je dis un double sophisme, d'abord, parce que c'est donner une fiction pour un fait, et ensuite, parce que c'est prendre pour base d'une théorie un principe pratique, un précepte, Or, il y a là *petitio principii*, puisque (comme nous l'avons remarqué en traitant de ce Sophisme) toute règle de conduite, lors même qu'elle est aussi obligatoire que peut l'être l'accomplissement d'une promesse, doit reposer elle-même sur la théorie du sujet, et la théorie, par conséquent, ne peut reposer sur elle.

§ 3. Doctrine de l'intérêt, de l'école de Bentham

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - Je passerai sur plusieurs exemples de moindre importance de l'emploi de la méthode géométrique en politique, pour en venir immédiatement au plus remarquable qu'ait présenté notre temps. L'erreur a été commise par des hommes qui connaissaient parfaitement la distinction de la science et de l'art; qui savaient que les préceptes de conduite doivent suivre, et non précéder, la constatation des lois de la nature, et que

ce sont ces lois, et non les préceptes, qui peuvent légitimement donner lieu à l'application de la méthode déductive. Je veux parler de la doctrine de l'Intérêt de l'école de Bentham.

Les penseurs profonds et originaux qu'on rattache ordinairement à cette école ont fondé leur théorie générale dit gouvernement sur une seule prémisse très-générale, à savoir, que les actions des hommes sont toujours déterminées par leurs intérêts. Il y a ambiguïté dans cette dernière expression, car, comme les mêmes philosophes, et spécialement Bentham, appellent intérêt tout ce qui plaît, la proposition peut être entendue dans ce sens que les actions des hommes sont toujours déterminées par ce qu'ils souhaitent. Ainsi comprise, pourtant, elle ne conduirait à aucune des conséquences que ces écrivains en ont tirées. Ce mot, quand ils l'emploient dans leurs raisonnements politiques, doit donc être entendu comme désignant (ainsi qu'ils l'ont d'ailleurs, à l'occasion, expliqué eux-mêmes) ce qu'on appelle communément l'intérêt personnel ou matériel.

Si donc on prend leur doctrine dans ce sens, une objection qui pourrait sembler fatale se présente *in limine*: c'est qu'une proposition si absolue est loin d'être universellement vraie. Les êtres humains ne sont pas dirigés dans toutes leurs actions par leurs intérêts matériels. Cependant cette objections est moins concluante qu'il ne semble au premier abord, parce qu'en politique on n'a point affaire à la conduite d'individus, mais à celle d'une série de personnes (telle qu'une succession de rois) ou d'un corps, d'une multitude, telle qu'une nation, une aristocratie, une assemblée représentative ; et tout ce qui est vrai d'une grande majorité du genre humain peut, sans trop d'erreur, être admis comme vrai d'une succession de personnes considérée comme un tout, ou d'une réunion de personnes dans laquelle l'acte de la majorité devient l'acte du corps tout entier. Ainsi donc, bien que la maxime soit quelquefois exprimée sans nécessité sous une forme paradoxale, les conséquences qu'on en tire subsisteraient également si l'assertion était restreinte à ceci : - la conduite d'une suite de personnes, ou de la majorité d'un corps, sera en gros dirigée par l'intérêt personnel. Nous sommes forcés d'accorder aux philosophes de cette école le bénéfice de cet énoncé plus rationnel de leur maxime fondamentale, lequel est d'ailleurs parfaitement conforme aux explications qu'ils en ont données eux-mêmes, lorsqu'ils les ont crues indispensables.

Ceci posé, la théorie en infère très-logiquement que, si les actions des hommes sont déterminées principalement par l'intérêt personnel, les seules personnes dont on puisse attendre un gouvernement conforme à l'intérêt des gouvernés sont celles dont les propres intérêts sont d'accord avec l'intérêt de ceux-ci. A cela on ajoute une troisième proposition, savoir, que les gouvernants ne peuvent avoir un intérêt personnel identique avec celui de leurs gouvernés qu'autant qu'ils sont responsables, c'est-à-dire, placés sous la dépendance des gouvernés. En d'autres termes (et c'est là la conclusion définitive), le désir de conserver ou la crainte de perdre le pouvoir et tout ce qui en dépend est le seul motif sur lequel on puisse compter pour déterminer chez les gouvernants un système de conduite d'accord avec l'intérêt général.

Nous avons ainsi un théorème fondamental de la science politique, consistant en trois syllogismes, et reposant principalement sur deux prémisses générales, dans chacune desquelles un certain effet est considéré comme produit par une seule cause, et non par un concours de causes. Dans l'une on admet que les actions de la moyenne des gouvernants sont déterminées uniquement par l'intérêt personnel; dans l'autre que

le sentiment d'une complète conformité d'intérêts avec les gouvernés n'est et ne peut être produit que par une seule cause, la responsabilité.

Aucune de ces propositions n'est complètement vraie, et la dernière est extrêmement éloignée de la vérité. Il n'est pas vrai que les actions, même de la moyenne des gouvernants, soient complètement ou presque complètement déterminées par l'intérêt personnel, ou même par l'idée qu'ils ont de leur intérêt personnel. Je ne parlerai pas de l'influence du sentiment du devoir ou des sentiments philanthropiques, mobiles sur lesquels on ne doit pas compter beaucoup, bien que (si l'on excepte les contrées ou les époques de profond abaissement moral) leur influence s'exerce à un certain degré sur presque tous les gouvernants et à un très-haut degré sur plusieurs. J'insiste seulement sur ce qui est vrai de tous les gouvernants, savoir, que le caractère et le cours de leurs actions subissent, dans une large mesure (indépendamment de tout calcul d'intérêt personnel), l'influence des idées courantes, des sentiments habituels, des manières générales de penser et d'agir, qui dominent dans la société dont ils sont membres, - non moins que celle des sentiments, des usages, des opinions caractéristiques de la classe particulière de cette société à laquelle ils appartiennent eux-mêmes. Et si l'on ne tient pas compte de toutes ces choses, on ne pourra jamais rien comprendre à leur conduite. Ils ne sont pas moins influencés par les maximes et les traditions qu'ils tiennent d'autres gouvernants, leurs prédécesseurs. On a vu ces maximes et ces traditions conserver leur ascendant pendant de longues périodes, même contre les intérêts particuliers des gouvernants. Je laisse de côté l'influence d'autres causes moins générales. Ainsi donc, quoique l'intérêt particulier des gouvernants ou de la classe qui gouverne soit un mobile très-puissant, constamment en jeu et le plus influent sur la conduite, il y a aussi une bonne partie de leurs actions que l'intérêt particulier n'explique pas; et les particularités mêmes qui rendent bon ou mauvais leur gouvernement subissent, dans une assez large mesure, l'influence de circonstances qu'on ne pourrait pas, sans impropriété, comprendre dans la signification du terme Intérêt Personnel.

Passons maintenant à l'autre proposition, d'après laquelle, la responsabilité vis-à-vis des gouvernés serait la seule cause capable de produire chez les gouvernants le sentiment d'une identité d'intérêts avec la communauté. Elle peut encore moins que la précédente être admise comme vérité universelle. Je ne parle pas d'une identité d'intérêt complète; car c'est là une chimère Impossible, et qu'en tout cas la responsabilité vis-à-vis du peuple ne saurait certainement produire. Je parle d'une identité dans les points essentiels; et cet essentiel varie selon les temps et les lieux. Il arrive très-souvent que ce que les gouvernants devraient faire dans l'intérêt général est aussi ce qu'ils sont portés à faire par le plus pressant de leurs intérêts particuliers, la consolidation de leur pouvoir. Ainsi, l'extinction de l'anarchie et de la résistance à la loi, l'établissement complet de l'autorité du gouvernement central dans un état social comme celui de l'Europe au moyen âge, est un des plus grands intérêts du peuple, et aussi des gouvernants, simplement parce qu'ils sont les gouvernants; et leur responsabilité ne pourrait pas donner plus de force, et pourrait plutôt de bien des manières en ôter, aux motifs qui les poussent à poursuivre ce but. Pendant la plus grande partie du règne d'Élisabeth, et de beaucoup d'autres monarques qu'on pourrait nommer, le sentiment de l'identité d'intérêt existant entre le souverain et la majorité du peuple était probablement plus fort qu'il ne l'est d'ordinaire sous les gouvernements responsables. Tout ce que le peuple a le plus à cœur, le souverain l'a le plus à cœur aussi. Qui donc, de Pierre le Grand ou des sauvages qu'il entreprenait de civiliser, avait la vue la plus claire et le sentiment le plus vif des choses qui convenaient le mieux à l'intérêt réel de ces sauvages?

Je ne prétends pas ici établir une théorie du gouvernement, et je n'ai pas à déterminer la valeur relative des circonstances que l'école des géomètres politiques a laissées en dehors de son système et de celles qu'elle y a fait entrer. Ma seule affaire est de montrer que leur méthode n'est pas scientifique, et non de mesurer l'étendue de l'erreur qui peut avoir affecté leurs conclusions pratiques.

Ce n'est d'ailleurs que justice de remarquer que leur méprise portait moins sur le fond que sur la forme, et consistait à exposer sous une forme systématique et comme solution scientifique d'une grande question philosophique, ce qui aurait dû n'être présenté que comme le thème de la polémique du jour; car, en réalité, ce n'était pas autre chose. Bien que les actions des gouvernants ne soient pas complètement déterminées par leurs intérêts personnels, c'est principalement comme sûreté contre ces intérêts qu'on exige des garanties constitutionnelles; et des garanties de ce genre sont indispensables en Angleterre et dans toutes les autres nations de l'Europe moderne. Il est vrai aussi que, chez ces mêmes nations et à notre époque, la responsabilité vis-à-vis des gouvernés est le seul moyen pratique de créer le sentiment d'une identité d'intérêt, dans les cas et sur les points où ce sentiment n'est pas suffisamment prononcé. A tout cela, comme aux arguments qu'on peut en déduire en faveur de mesures à prendre pour perfectionner notre système représentatif, je n'ai rien à objecter; mais je regrette, je l'avoue, que le fragment minime, quoique très important, de philosophie gouvernementale dont on avait besoin immédiatement pour plaider la cause de la réforme parlementaire, ait été présentée par des penseurs si éminents comme une théorie complète.

Il n'est pas permis de supposer, et en fait il n'est pas vrai, que ces philosophes aient cru que le petit nombre de prémisses de leur théorie renferme tout ce qui est nécessaire pour expliquer les phénomènes sociaux, ou pour déterminer le choix des formes de gouvernement et des mesures législatives et administratives, Ils étaient trop instruits, trop intelligents, quelques-uns mêmes étaient des esprits trop circonspects et trop pratiques pour commettre cette erreur. Ils auraient et ils ont, en effet, appliqué leurs principes avec une foule de restrictions. Mais des restrictions ne sont pas ce qu'il faut ici. Il y a peu de chances de remédier par des changements dans la construction d'une théorie au défaut de largeur de ses fondements. C'est un procédé anti-philosophique de bâtir une science avec un petit nombre des agents qui déterminent les phénomènes, et d'abandonner le reste à la routine et aux conjectures. Il faut, ou ne pas prétendre à une forme scientifique, ou étudier également tous les agents déterminants, et essayer, autant que possible, de les faire entrer tous dans l'enceinte de la science; sans quoi on accordera infailliblement trop d'attention à ceux dont la théorie tient compte, pendant qu'on négligera, et qu'on méconnaîtra probablement, l'importance des autres. Il serait à désirer que les conclusions fussent toujours tirées de l'ensemble des lois naturelles qui se trouvent en jeu, et pas seulement d'une partie, lors même que les lois omises seraient assez insignifiantes en comparaison des autres pour pouvoir être négligées dans la plupart des cas et des applications. Mais il n'en est pas ainsi, tant s'en faut, dans la science sociale. Les phénomènes de la société ne dépendent pas, dans les points essentiels, d'un agent unique, d'une seule loi de la nature, plus ou moins modifiés, mais sans conséquences importantes, par d'autres agents. Ils sont soumis à l'influence de toutes les qualités de la nature humaine; et pas une de ces qualités n'exerce son influence à un faible degré; il n'y en a pas une dont la suppression ou une altération un peu forte ne soit capable de modifier considérablement tout l'aspect de la société, et de changer plus ou moins les successions des phénomènes sociaux.

La théorie qui a fait l'objet de ces remarques est, dans ce pays du moins, le principal exemple contemporain de ce que j'ai appelé la Méthode Géométrique de philosopher dans la science sociale. Aussi en avons-nous fait un examen plus détaillé qu'il n'aurait convenu sans cela dans un ouvrage comme celui-ci. Ayant ainsi donné une explication suffisante des deux méthodes vicieuses, nous passerons sans autres préliminaires à la vraie méthode, celle qui (comme les sciences physiques les plus complexes) procède par déduction, mais par déduction d'un grand nombre de prémisses, et non d'une seule ou de quelques-unes seulement, et prend chaque effet pour ce qu'il est réellement, comme la résultante d'une multitude de causes, opérant tantôt par un seul, tantôt par plusieurs des agents mentaux ou lois de la nature humaine.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre IX.

De la méthode physique, ou déductive concrète.

§ 1. Des méthodes déductives, directe et inverse

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - Après ce qui a été dit pour expliquer la nature de l'investigation des phénomènes sociaux, le caractère général de la méthode propre à cette recherche est suffisamment déterminé; nous n'avons plus à le prouver, mais seulement à le résumer. Si complexes que soient les phénomènes, toutes leurs successions et leurs coexistences résultent des lois des éléments séparés. Dans les phénomènes sociaux, l'effet produit par un ensemble complexe de circonstances est toujours précisément la somme des effets de ces circonstances prises isolément; et la complexité ne vient pas du nombre des lois elles-mêmes, qui n'est pas très-grand, mais du nombre et de la variété extraordinaires des données ou éléments, des agents qui, en vertu de ce petit nombre de lois, coopèrent à l'effet. Ainsi donc, la Science Sociale, qui, par un barbarisme commode, a été appelée la Sociologie, est une science déductive, non pas sans doute à la manière de la géométrie, mais à celle des Sciences physiques les plus complexes. Elle infère la loi de chaque effet des lois de Causation dont dépend cet effet; non de la loi d'une seule cause, comme dans la méthode géométrique, mais des lois de toutes les causes qui exercent conjointement une influence sur l'effet. Bref, sa méthode est la Méthode Déductive Concrète; celle dont l'application la plus parfaite

est l'astronomie, un peu moins parfaite la philosophie naturelle, et dont l'emploi, avec les appropriations et les précautions requises, commence à régénérer la physiologie.

Sans aucun doute ces appropriations et précautions sont indispensables en Sociologie. En appliquant à cette étude, la plus complexe de toutes, la seule méthode reconnue apte à apporter la lumière de la science, même dans des phénomènes bien moins compliqués, nous devons savoir que cette même complexité qui rend plus nécessaire l'instrument de la Déduction le rend aussi plus précaire, et nous devons être préparés à faire face, par des moyens appropriés, à ce surcroît de difficulté.

Les actions et les sentiments des êtres humains dans l'état social sont entièrement réglés par des lois psychologiques et éthologiques. Quelle que soit l'influence qu'une cause exerce sur es phénomènes sociaux, elle l'exerce par ces lois. En supposant donc que les lois des actions et des sentiments humains soient suffisamment connues, il n'est pas très-difficile de déterminer d'après ces lois la nature des effets sociaux qu'une cause donnée tend à produire. Mais quand il s'agit de combiner ensemble plusieurs tendances et de calculer le résultat total d'un grand nombre de causes coexistantes, et surtout lorsqu'en essayant de prévoir ce qui arrivera réellement dans un cas donné, nous sommes obligés d'apprécier et de combiner les influences de toutes les causes qui existent dans ce cas, nous entreprenons une tâche qu'il est interdit aux facultés humaines de mener jamais bien loin.

Si toutes les ressources de la science sont insuffisantes pour permettre de calculer *à priori*, avec une rigoureuse exactitude, l'action mutuelle de trois corps gravitant l'un vers l'autre, on peut juger avec quelle chance de succès nous essayerions de calculer le résultat des tendances contraires (lui agissent clans mille directions différentes et produisent à un instant donné et dans une société donnée mille changements divers; fussions-nous même en mesure, comme il le faudrait, de distinguer nettement, d'après les lois de la nature humaine, les tendances elles-mêmes, en tant qu'elles dépendent de causes accessibles à l'observation et de déterminer la direction que chacune d'elles, si elle agissait seule, imprimerait à la société, et de pouvoir s'assurer, d'une manière générale au moins, que quelques-unes de ces tendances sont plus puissantes que d'autres.

Mais sans méconnaître les imperfections nécessaires de la méthode *à priori* appliquée à un pareil sujet, nous ne devons pas non plus les exagérer. Les mêmes objections que soulève la Méthode de Déduction dans son plus difficile emploi peuvent lui être opposées, comme nous l'avons vu précédemment, dans ses applications les plus faciles ; et là même elles n'auraient pu être écartées s'il n'y avait pas eu, ainsi que nous l'avons pleinement expliqué, un remède. Ce remède consiste dans le procédé que, sous le nom de Vérification, nous avons signalé comme la troisième partie constituante et essentielle de la Méthode Déductive, et qui n'est autre chose que la comparaison des conclusions du raisonnement, soit avec les phénomènes concrets mêmes, soit avec leurs lois empiriques quand on peut en obtenir. Le fondement de notre confiance, dans une science déductive concrète, n'est pas le raisonnement *à priori* même, mais l'accord de ses résultats avec ceux de l'observation *à posteriori*. La valeur de chacun de ces procédés, pris isolément, diminue à mesure que la complication du sujet augmente, et dans une progression si rapide qu'elle devient bientôt tout à fait nulle; mais la confiance au concours de ces deux sortes de preuves ne diminue pas, tant s'en faut, dans la même proportion, ni même nécessairement beaucoup. Il n'en résulte qu'un trouble apporté dans l'ordre de priorité des deux procédés, qui va quelquefois jusqu'à un renversement complet, c'est-à-dire, qu'au lieu de

déduire les conclusions par le raisonnement et de les vérifier par l'observation, il faut, dans certains cas, commencer par les obtenir sous forme de conjectures au moyen de l'expérience spécifique, et les rattacher ensuite aux principes de la nature humaine par des raisonnements à priori qui deviennent ainsi en réalité une Vérification.

Le seul penseur possédant une connaissance suffisante des méthodes scientifiques en général, qui ait essayé de caractériser la Méthode de la Sociologie, M. Comte, considère cet ordre renversé comme absolument inhérent à la nature de la théorie sociologique. Pour lui, la science sociale consiste essentiellement en des généralisations de l'histoire, qui sont vérifiées, et non primitivement suggérées, par déduction des lois de la nature humaine. Quoique cette opinion, dont je vais essayer de montrer l'importance, contienne une vérité, je ne puis m'empêcher de croire que cette vérité est énoncée d'une manière trop absolue, et qu'il y a dans l'investigation sociologique une place considérable pour la Méthode Déductive directe, aussi bien que pour le procédé inverse.

Il sera montré, en fait, dans le chapitre suivant, qu'il y a certaines recherches sociologiques auxquelles, en raison de leur prodigieuse complication, la méthode de déduction directe est tout à fait inapplicable, tandis que, d'autre part, et par une heureuse compensation, c'est précisément dans les cas de ce genre que nous pouvons obtenir les meilleures lois empiriques. La Méthode Inverse est donc exclusivement applicable à ces recherches. Mais il y a aussi, comme on va le voir, d'autres cas où il est impossible d'obtenir par l'observation directe rien qui mérite le nom de loi empirique; et heureusement ces cas sont précisément ceux où la Méthode Directe offre le moins de prise à l'objection dont elle est toujours passible à quelque degré.

Nous commencerons donc par considérer la Science Sociale comme science de Déduction Directe, et nous rechercherons la nature et les limites des résultats qu'on peut y obtenir par ce mode d'investigation. Ensuite, dans un chapitre séparé, nous examinerons et nous essayerons de caractériser le procédé inverse.

§ 2. Difficultés de la méthode déductive directe dans la science sociale

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Il est évident d'abord que la Sociologie, considérée comme un système de déduction *à priori*, ne peut être une Science de prévisions positives, mais seulement de tendances. Nous pouvons être en état de conclure des lois de la nature humaine appliquées aux circonstances d'un état donné de la société qu'une cause particulière opérera d'une certaine manière, si elle n'est pas contrariée; mais nous ne pouvons jamais assurer dans quelles limites ni à quel degré elle opérera ainsi, ni affirmer avec certitude qu'elle ne sera pas contrariée. En effet, nous ne pouvons que rarement connaître, même approximativement, tous les agents qui peuvent coexister avec elle, et encore moins calculer le résultat collectif de tant d'éléments combinés. Cependant, il faut ici remarquer une fois de plus qu'une connaissance insuffisante pour la prédiction peut être très-utilisable pour la pratique. Il n'est pas nécessaire pour la sage administration des affaires de la Société, pas plus que pour celle de nos affaires privées, d'être en état de prévoir infailliblement les résultats de nos actions. Il nous faut tendre à

notre but par des moyens qui peuvent ne pas réussir et prendre des précautions contre des dangers qui ne se réaliseront peut-être jamais. Le but des politiques pratiques est d'entourer une société donnée, du plus grand nombre possible de circonstances à tendances avantageuses, et d'écarter ou de neutraliser, autant qu'il se peut, celles dont les tendances sont nuisibles. Une connaissance des tendances seules, sans nous permettre de prévoir exactement leur résultat combiné, nous le permet cependant dans une certaine mesure.

Cependant, ce serait une erreur de supposer que, même à l'égard des tendances, nous puissions obtenir de cette manière un grand nombre de propositions vraies de toutes les sociétés sans exception. Une pareille supposition serait inconciliable avec la nature éminemment variable des phénomènes sociaux, et avec la multitude et la diversité des circonstances qui les modifient, et qui ne sont jamais identiques, ni même à peu près semblables, dans deux sociétés différentes où dans deux périodes différentes de la même société. Cet obstacle serait moins sérieux si, malgré le grand nombre des causes agissant sur la société en général, celles qui exercent une influence sur un aspect particulier de l'organisation sociale étaient limitées. Nous pourrions, en effet, alors isoler un phénomène social particulier et en rechercher les lois, sans aucun embarras provenant du reste. Mais c'est précisément l'opposé qui a lieu. Tout ce qui affecte, à un degré appréciable, un élément quelconque de l'état social, affecte, par l'intermédiaire de celui-ci, tous les autres éléments. Le mode de production de tous les phénomènes sociaux est un cas signalé de l'Entremêlement des Lois. Nous ne pouvons jamais connaître théoriquement et déterminer pratiquement la condition d'une société sous un certain rapport, sans prendre en considération sa condition sous tous les autres rapports. Il n'y a pas un phénomène social qui ne subisse plus ou moins l'influence de tous les autres éléments de l'état de la même société, et, par conséquent, de toutes les causes qui influent sur les autres problèmes sociaux contemporains, Bref, il y a là ce que les physiologistes appellent un *consensus*, semblable à celui qui existe entre les divers organes et les diverses fonctions physiques de l'homme et des animaux les plus parfaits, et qui constitue une des nombreuses analogies qui ont rendu universelles les expressions : « corps politique » et « corps naturel ». Il résulte de ce *consensus* que jamais dans deux sociétés, à moins qu'elles ne soient semblables dans toutes les circonstances qui les entourent et les influencent (ce qui impliquerait la complète similitude de leur histoire), aucune portion des phénomènes ne pourra se correspondre exactement, si ce n'est par accident, et qu'une même cause n'y produira jamais précisément le même effet. Une cause, à mesure que son action se répand à travers la société, rencontre toujours quelque part des groupes différents d'agents, et ses effets sur quelques-uns des phénomènes sociaux sont par là différemment modifiés ; et ces différences, par leur réaction, produisent des différences, même dans les effets qui sans cela eussent été identiques. Nous ne pouvons donc jamais affirmer avec certitude qu'une cause, qui a une tendance particulière chez un certain peuple ou à une certaine époque, aura exactement la même tendance chez un autre peuple ou à une autre époque, sans nous reporter à nos prémisses, et sans refaire pour cette autre époque ou cette autre nation une analyse, de toutes leurs circonstances, semblable à celle que nous avons faite pour la première. La science déductive de la société n'établira donc pas de théorème affirmant d'une manière universelle l'effet d'une certaine cause; mais elle nous apprendra à établir le théorème qui convient dans un cas donné. Elle ne donnera pas les lois de la société en général, mais les moyens de déterminer les phénomènes d'une société donnée d'après les éléments et les Data particuliers de cette société.

Toutes les propositions générales formulables par la science déductive sont donc hypothétiques, dans le sens le plus rigoureux du mot. Elles sont fondées sur la supposition d'une certaine réunion de circonstances, et énoncent comment une cause donnée opérerait dans ces circonstances, supposé qu'il n'y en aurait pas d'autres combinées avec elles. Si les circonstances supposées ont été calquées sur celles d'une société existante, les conclusions seront vraies de cette société, pourvu toutefois que l'effet de ces circonstances ne soit pas modifié par d'autres dont on n'a pas tenu compte. Si l'on veut approcher davantage de la vérité concrète, on ne le peut qu'en prenant, ou en essayant de prendre, en considération un plus grand nombre de circonstances caractéristiques.

Cependant, vu la rapidité avec laquelle l'incertitude de nos conclusions s'accroît à mesure que nous essayons de tenir compte dans nos calculs de l'effet d'un plus grand nombre de causes concourantes, les combinaisons hypothétiques de circonstances, sur lesquelles nous construisons les théorèmes généraux de la science, ne peuvent se compliquer beaucoup sans que les chances d'erreur s'accumulent dans une progression si rapide qu'elles enlèvent bientôt toute leur valeur aux conclusions. Ce mode de recherche, considéré comme moyen d'obtenir des propositions générales, doit donc, sous peine de devenir tout à fait frivole, être limité à ces classes de faits qui, tout en subissant comme les autres l'influence de tous les agents sociaux, ne sont, principalement au moins, sous l'influence immédiate que d'un petit nombre.

§ 3. Jusqu'à quel point les différentes branches de la science sociale peuvent être étudiées à part. - Caractérisation de l'économie politique

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - Malgré le *consensus* universel des phénomènes sociaux, en vertu duquel tout ce qui a lieu dans une partie quelconque de la société a une influence sur toutes les autres parties ; malgré l'ascendant souverain que l'état général de la civilisation et du progrès social, dans une société donnée, doit exercer sur tous les phénomènes partiels et subordonnés, il n'en reste pas moins vrai que des classes différentes de faits sociaux dépendent immédiatement et en premier ressort de causes différentes ; d'où il suit qu'il est non-seulement avantageux, mais nécessaire, de les étudier à part, absolument comme dans le corps naturel on étudie séparément la physiologie et la pathologie de chacun des principaux organes et tissus, quoiqu'il subisse l'influence de l'état de tous les autres, et que la constitution particulière et l'état général clé santé de l'organisme coopèrent avec les causes locales, et souvent l'emportent sur elles, pour déterminer l'état d'un organe particulier.

C'est sur ces considérations qu'est fondée l'existence de branches ou parties distinctes et séparées, quoique non indépendantes, de la théorie sociologique.

Il y a, par exemple, une vaste classe de phénomènes sociaux dans laquelle les causes immédiatement déterminantes sont en première ligne celles qui agissent par le désir de la richesse, et dont la principale loi psychologique, familière à tout le monde, est qu'on préfère un gain plus grand à un moindre. J'entends par là cette partie des phénomènes de la société qui résulte des opérations industrielles ou productives des hommes, et clé ceux de leurs actes par lesquels s'opère la distribution des produits de

ces opérations industrielles, en tant qu'elle n'est pas effectuée par force ou modifiée par le don volontaire. En raisonnant uniquement d'après cette loi de la nature humaine, et d'après les principales circonstances extérieures (universelles ou limitées à des états de société particuliers), qui par elle agissent sur l'esprit humain, nous pouvons expliquer et prévoir cette partie des phénomènes sociaux, en tant qu'ils dépendent de cette classe de circonstances seulement, sans s'enquérir de l'influence de toutes les autres circonstances de la société, et, par conséquent, sans ramener non plus les circonstances dont on tient compte à leur source possible dans certains autres faits de l'état social, et sans avoir égard à la manière dont certaines de ces autres circonstances peuvent intervenir pour annuler ou modifier l'effet des premières. On peut ainsi constituer une science qui a reçu le nom d'Économie Politique.

Le motif de la séparation de cette classe de phénomènes sociaux de ceux d'une autre nature et de la création d'une science distincte est qu'ils dépendent *principalement*, au moins en premier ressort, d'un seul ordre de circonstances; et que, lors même que d'autres circonstances interviennent, la constatation de l'effet attribuable uniquement aux premières est une opération assez compliquée et assez difficile pour qu'il soit utile de l'exécuter une fois pour toutes, sauf à tenir compte ensuite de l'effet des circonstances modificatrices; d'autant que certaines combinaisons fixes des premières peuvent se présenter souvent en conjonction avec les circonstances perpétuellement fluctuantes de la seconde classe.

L'Économie Politique, comme je l'ai dit dans une autre occasion, ne s'occupe que des phénomènes sociaux qui se produisent en vue de l'acquisition de la richesse. Elle fait entièrement abstraction de toute passion, de tout mobile, autres que les passions et les mobiles qu'on peut considérer comme les principes perpétuellement en lutte avec le désir de la richesse, à savoir, l'aversion pour le travail et le désir de la jouissance immédiate de plaisirs coûteux. Ces principes, elle les fait plus ou moins entrer dans ses calculs, parce qu'ils ne se bornent pas, comme les autres désirs, à contrarier accidentellement la recherche de la richesse, mais qu'ils l'accompagnent toujours comme un frein ou un obstacle, et sont perpétuellement en vue dans l'étude des faits économiques. L'Économie Politique considère le genre humain comme occupé uniquement de l'acquisition et de la consommation de la richesse; son but est de montrer quelle serait la conduite des hommes vivant en état de société, si ce mobile, abstraction faite des deux mobiles contraires indiqués plus haut, était la règle absolue de toutes leurs actions. Elle montre le genre humain, mû par ce désir, accumulant la richesse et l'employant à la production de richesses nouvelles, sanctionnant par un accord mutuel l'institution de la propriété, établissant des lois pour empêcher les individus d'empiéter sur la propriété d'autrui par violence ou par fraude, imaginant diverses combinaisons pour rendre le travail plus productif, réglant à l'amiable la répartition du produit sous l'influence de la concurrence (la concurrence étant elle-même régie par certaines lois, lesquelles lois sont en définitive les régulateurs de la répartition du produit), enfin employant certains expédients (tels que la monnaie, le crédit, etc.), pour en faciliter la distribution. Quoique bon nombre de ces opérations aient des mobiles multiples, l'économie politique les rattache toutes à un seul, le désir de la richesse. La science poursuit ainsi la recherche des lois qui régissent ces diverses opérations, en supposant que l'homme est un être qui, par une nécessité de sa nature, préfère toujours et dans tous les cas une richesse plus grande à une moindre, sans autre exception que celle résultant des deux motifs contraires spécifiés plus haut. Ce n'est pas qu'il y ait jamais eu un économiste assez absurde pour supposer que le genre humain soit réellement ainsi constitué; mais ce procédé est, par la nature des choses, imposé à la science. Lorsqu'un effet dépend d'un concours de causes, ces

causes doivent être étudiées une à une, et leurs lois cherchées séparément, si l'on veut, au moyen des causes, acquérir le pouvoir de prédire ou de contrôler l'effet; car la loi de l'effet est composée des lois de toutes les causes qui le déterminent. Il a fallu connaître la loi de la force centripète et celle de la force tangentielle, avant de pouvoir expliquer ou prédire les mouvements de la terre et des planètes. Il en est de même de la manière d'agir de l'homme en société. Pour juger comment il agira sous l'influence des désirs et des aversions qui l'agitent concurremment, il faut savoir comment il agirait sous l'influence exclusive de chacune de ces causes en particulier. Il n'y a peut-être pas dans la vie d'un homme une seule action qui n'ait sa source dans quelque impulsion immédiate ou éloignée autre que le désir de la richesse. Quant à ces branches de l'activité, humaine dont la richesse n'est pas le principal objet, l'économie politique ne prétend pas que ses conclusions leur soient applicables. Mais il y en a aussi d'autres dans lesquelles l'acquisition de la richesse est le but principal et c'est uniquement de celles-là que s'occupe l'économie politique. Son procédé nécessaire consiste à envisager la fin principale et avouée comme si elle était la fin unique, hypothèse qui de toutes les suppositions aussi simples est la plus voisine de la vérité. L'économiste recherche quelles sont les actions que produirait ce désir s'il n'était pas combattu par quelque autre. On obtient ainsi la plus grande approximation possible de l'ordre réel des affaires humaines dans cette sphère. On doit ensuite rectifier cette approximation en tenant compte des effets de toutes les impulsions d'une, autre nature dont on peut prouver l'intervention dans le résultat pour chaque cas particulier. Dans un petit nombre seulement des cas les plus saillants (comme l'importante question du principe de population), ces corrections sont intercalées dans les expositions de l'économie politique elle-même, en s'écartant un peu, dans un intérêt pratique, de la rigueur d'un arrangement purement scientifique. En tant qu'on sait, ou qu'on peut présumer, que la conduite des hommes dans la poursuite de la richesse est sous l'influence collatérale de quelque mobile autre que le désir d'acquérir la plus grande quantité de richesse avec le moins de travail possible les conclusions de l'économie politique feront défaut à l'explication ou à la prédiction des événements réels, jusqu'à ce qu'on les ait modifiées en tenant exactement compte du degré d'influence de l'autre cause ¹. »

On peut, dans un état donné de société, tirer de propositions générales du genre de celles que nous avons indiquées ci-dessus des règles pratiques importantes, même en négligeant provisoirement l'influence des causes diverses dont la théorie ne tient pas compte, ainsi que l'effet des changements progressifs dans l'état général de la société. C'a été, il est vrai, une erreur très commune chez les économistes d'appliquer les conclusions tirées des éléments d'un certain état de société à d'autres états dans lesquels beaucoup d'éléments ne sont pas les mêmes. Mais, même alors, il n'est pas difficile, en reprenant les démonstrations, et en introduisant de nouvelles prémisses à la place convenable, de rendre applicable aux autres cas le raisonnement qui a servi pour le premier.

Par exemple, dans la question des lois de la distribution, du produit du travail, les économistes anglais raisonnent d'après une supposition qui n'est guère réalisée ailleurs qu'en Angleterre et en Écosse, à savoir, *que*, le produit est « partagé entre trois classes, tout à fait distinctes les unes des autres, les cultivateurs, les capitalistes et les propriétaires fonciers, et que les individus appartenant à ces trois classes sont des agents libres auxquels il est permis, en droit et en fait, d'exiger de leur travail, de leur capital ou de leur terre, le prix qu'ils peuvent en obtenir. Les conclusions de la

¹ *Essais sur quelques questions pendantes d'économie politique*, pp. 137 -140.

science, étant toutes appropriées à une société ainsi constituée, doivent être révisées toutes les fois qu'on les applique à une autre. Elles sont inapplicables dans les pays où les seuls capitalistes sont les propriétaires fonciers desquels les travailleurs eux-mêmes sont aussi la propriété, comme c'est le cas dans les pays à esclaves. Elles sont inapplicables là où l'État est presque le seul propriétaire foncier, comme dans l'Inde. Elles le sont encore partout où généralement le cultivateur est à la fois le propriétaire de la terre et du capital, comme en France, ou du capital seulement, comme en Irlande. On peut donc souvent, et avec raison, objecter aux économistes de l'école actuelle, « qu'ils entreprennent de construire un édifice durable avec des matériaux qui ne le sont pas ; qu'ils supposent l'immutabilité d'états sociaux dont un grand nombre sont, de leur nature, changeants et progressifs, et qu'ils avancent, avec aussi peu de réserves que si c'étaient des vérités universelles et absolues, des propositions qui ne sont peut-être applicables à aucun autre état de société que celui, tout spécial, dans lequel l'auteur se trouve placé. » Mais cela n'ôte rien à la valeur des propositions relatives à l'état de société dont elles ont été tirées. Et même dans leur application aux autres états de société, « il ne faudrait pas croire que la science soit aussi infidèle et aussi pauvre qu'il le semblerait d'après ces considérations. Bien qu'un grand nombre de ses solutions n'aient qu'une vérité locale, la méthode d'investigation est applicable universelle ment; et de même que celui qui a résolu un certain nombre d'équations algébriques peut sans difficulté résoudre toutes les autres du même genre, de même celui qui connaît l'économie politique de l'Angleterre, ou même du Yorkshire, connaît l'économie politique, actuelle ou possible, de toutes les nations, pourvu qu'il ait assez de bon sens pour ne pas s'attendre à voir la même conclusion sortir de prémisses différentes ». Quiconque possède pleinement les lois qui, sous le régime de la libre concurrence, déterminent le revenu, les profits et les salaires touchés par les propriétaires fonciers, les capitalistes et les travailleurs, dans un état de société où ces trois classes sont complètement distinctes, n'éprouvera aucune difficulté, à déterminer les lois très différentes qui régissent la distribution du produit entre les classes intéressées, dans les pays où l'industrie, agricole et la propriété foncière se trouvent dans quelque une des conditions indiquées dans l'extrait qui précède ¹.

§ 4. **Éthologie politique, ou science du caractère national**

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - Je n'entreprendrai pas ici de décider quelles autres sciences hypothétiques ou abstraites, semblables à l'Économie Politique, pourraient être détachées du corps général de la science sociale, ni quelles autres parties des phénomènes sociaux sont dans une dépendance assez étroite et assez complète d'une classe particulière de causes pour qu'il fût utile de créer une science préliminaire de ces causes, en renvoyant la considération des autres causes qui agissent par l'intermédiaire des premières ou concurremment avec elles à une période ultérieure de la recherche. Il y a pourtant une de ces branches séparées qui ne peut être passée sous silence, vu son importance tout à fait supérieure entre toutes les autres. Comme les autres, elle ne s'occupe directement que des causes d'une seule classe de faits sociaux, mais d'une classe dont l'influence immédiate ou éloignée est prépondérante sur tout le reste. Je veux parler de ce

¹ Les citations de ce paragraphe sont tirées d'un article de l'auteur publié dans une Revue en 1834.

qu'on peut appeler l'Éthologie Politique, ou la théorie des causes qui déterminent le type de caractère propre à une nation ou à une époque. De toutes les branches secondaires de la science sociale, c'est celle qui est jusqu'à présent le plus complètement restée dans l'enfance. On ne sait presque rien des causes du caractère national; et de tous les effets des institutions sociales le moins étudié et le moins compris est celui qu'elles produisent sur le caractère de la nation. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner, si l'on considère l'état d'enfance de l'Éthologie elle-même, de laquelle doivent être tirées les lois dont les vérités de l'éthologie politique ne sont que des résultats et des applications.

Cependant, en examinant de plus près le sujet, on verrait que les lois du caractère national (ou collectif) sont de beaucoup la classe la plus importante des lois sociologiques. Et d'abord, le caractère formé par un ordre de circonstances sociales quelconque est en lui-même le phénomène le plus intéressant de cet état de société, et, de plus, aussi un fait qui contribue largement à la production de tous les autres phénomènes; enfin, et par dessus tout, le caractère, c'est-à-dire les opinions, les sentiments et les habitudes de la nation, si dépendants qu'ils soient de l'état de société qui les précède, sont aussi, dans une large mesure, les causes de l'état de société qui les suit; ils sont l'agent par lequel toutes les circonstances de la société purement artificielles, par exemple, évidemment les coutumes et, lion moins certainement, les lois, sont modelées, soit, par l'influence directe du sentiment public sur les pouvoirs publics, soit par celle des opinions et du sentiment de la nation sur le système de gouvernement et sur la formation du caractère des gouvernants.

Comme on pouvait s'y attendre, la partie, la plus imparfaite des branches de la science sociale qui ont été cultivées comme des sciences distinctes est l'explication de la manière dont leurs conclusions sont affectées par les considérations éthologiques. Cette lacune n'est pas un défaut, tant qu'on les considère comme sciences abstraites ou hypothétiques, mais elle les vicie dans leur application pratique, en fait que branches d'une science sociale compréhensive. En économie politique, par exemple, les Anglais admettent bellement des lois empiriques de la nature humaine qui ne valent que pour la Grande-Bretagne et les États-Unis. Entre autre choses, ils supposent, toujours une activité de concurrence qui, comme fait mercantile général, n'existe dans aucun pays du monde autre que ces deux-là. Un économiste anglais comme ses compatriotes s'en général, ne sait pas qu'il est fort possible que des hommes occupés à vendre des marchandises sur un comptoir aient plus de souci de leurs aises ou de leur vanité que de leur gain pécuniaire. Cependant ceux qui connaissent les mœurs du Continent savent quels motifs, futiles en apparence, l'emportent souvent sur l'amour du lucre, même clans les opérations dont l'argent est l'objet direct. Plus progressera la culture de la science de l'éthologie, mieux seront comprises les diversités de caractère individuel et national, et plus diminuera probablement le nombre des propositions qu'on croira pouvoir en toute sûreté considérer comme des principes universels de la nature humaine.

Ces considérations montrent que le procédé consistant à diviser la science sociale en diverses branches, pour étudier séparément chacune d'elles et corriger ensuite, pour la pratique, les conclusions des unes en y introduisant les modifications suggérées par les autres, doit être restreint au moins en un point important. Les seules parties des phénomènes sociaux qui puissent avec avantage former, même provisoirement, la matière de sciences distinctes, sont celles où les diversités de caractère existant entre des nations, ou des époques différentes n'interviennent qu'accessoirement comme causes actives. Au contraire, les phénomènes dans lesquels intervien-

nent incessamment les influences de l'état éthologique de la nation (d'où il résulte qu'on ne peut saisir, même en gros, la connexion des effets et des causes sans prendre en considération ces influences) ne pourraient avec quelque avantage, ou plutôt sans un grand désavantage, être traités indépendamment de l'éthologie politique, ni, par conséquent, de toutes les circonstances qui exercent une influence sur les qualités de la nation. Par cette raison (et par d'autres qui seront exposées ci-après), il ne, peut exister une Science du Gouvernement spéciale et distincte ; car le gouvernement est, de tous les faits sociaux, celui qui se trouve le plus étroitement et le plus constamment lié, à la fois comme cause et comme effet, aux qualités d'une nation ou d'une époque. Toutes les questions relatives aux tendances des formes de gouvernement font partie de la science générale de la société et non d'une branche séparée.

Il nous reste maintenant à caractériser cette Science générale de la Société, considérée comme distincte des branches séparées de la science (qui ne donnent que des conclusions conditionnelles, soumises au contrôle supérieur des lois de la science générale). Comme nous allons le faire voir, on ne peut ici obtenir quelque résultat d'un caractère réellement scientifique que par la méthode déductive renversée. Mais .avant d'abandonner l'examen des théories sociologiques qui procèdent par voie de déduction directe, nous devons chercher à savoir dans quel rapport elles se trouvent avec l'élément indispensable de toutes les sciences déductives, la Vérification par l'Expérience Spécifique, c'est-à-dire la comparaison des conclusions du raisonnement et des résultats de l'observation.

§ 5. Les lois empiriques de la science sociale

[Retour à la table des matières](#)

§ 5. - Nous avons vu que dans les sciences les plus déductives et dans l'Éthologie elle-même qui est le fondement immédiat de la Science Sociale, on exécute sur les faits observés un travail préparatoire pour faciliter, et même quelquefois pour rendre possible, une confrontation rapide et exacte de ces faits avec les conclusions de la théorie. Cette opération préliminaire consiste à trouver des propositions générales exprimant brièvement ce qui est commun à de grandes classes de faits. Ce sont, comme on les appelle, les Lois Empiriques des phénomènes. Nous avons donc à rechercher s'il est possible d'exécuter sur les faits de la science sociale un travail préparatoire de ce genre; s'il y a des lois empiriques dans l'histoire ou dans la statistique.

Dans la statistique, il est évident qu'on peut quelquefois découvrir des lois empiriques, et leur détermination forme une importante partie de ce système d'observation indirecte auquel il faut souvent recourir pour se procurer les données de la Science Déductive. Le procédé de la science consiste à inférer les effets de leurs causes; mais nous n'avons souvent aucun moyen d'observer les causes autrement que par l'intermédiaire de leurs effets. En pareil cas, la science déductive est incapable de prédire les effets, faute des données nécessaires; elle peut déterminer quelles causes sont capables de produire un effet donné, mais non le degré de fréquence et la quantité de ces causes. Un journal que j'ai sous les yeux me fournit à point un exemple. Un syndic officiel des faillites vient de faire un rapport, indiquant, parmi les diverses

faillites sur lesquelles il a dû faire une enquête, le nombre des cas où les pertes ont été le résultat de mauvaises gestions de différents genres et celui des cas où elles ont eu pour cause des malheurs inévitables. La conclusion de ce rapport est que le nombre de faillites imputables à de mauvaises gestions l'emporte de beaucoup sur le nombre de celles résultant de toutes les autres causes. L'expérience spécifique pouvait seule fournir une base suffisante pour cette conclusion. C'est donc une partie importante de la recherche sociologique, d'établir par l'observation directe des lois empiriques de ce genre (qui, du reste, ne sont jamais que des généralisations approximatives).

Le procédé expérimental ne doit pas être ici considéré comme une voie distincte pour arriver à la vérité, mais comme un moyen (qui peut se trouver accidentellement le seul ou le plus efficace) d'obtenir les données nécessaires à la science déductive. Quand les causes immédiates des faits sociaux ne tombent pas sous l'observation directe, la loi empirique des effets nous donne la loi empirique des causes (qui, dans ce cas, est tout ce que nous pouvons obtenir). Mais ces causes immédiates dépendent de causes éloignées; et la loi empirique, obtenue par ce mode indirect d'observation, n'offre une base sûre pour les applications aux cas non observés qu'autant qu'on a des raisons de penser qu'il ne s'est fait aucun changement dans les causes éloignées dont dépendent les causes immédiates. Par conséquent, pour être en droit, même à l'aide des meilleures généralisations statistiques, d'inférer (d'une manière d'ailleurs purement conjecturale) que les mêmes lois empiriques subsisteront dans un cas nouveau, il faut parfaitement connaître les causes plus éloignées, pour éviter d'appliquer la loi empirique à des cas qui différaient dans quelque-une des circonstances dont dépend en dernière analyse la vérité de la loi. Et ainsi, lors même que les conclusions tirées de l'expérience spécifique peuvent servir pour des inférences pratiques dans des cas nouveaux, il faut que la science déductive fasse sentinelle et surveille l'opération entière; on doit s'y référer constamment et obtenir sa sanction à chaque inférence.

Il en est de même de toutes les généralisations de l'histoire. Non-seulement il y a des généralisations de ce genre, mais nous allons montrer que la science générale sociologique, qui étudie les lois de succession et de coexistence des grands faits constituant l'état de société et de civilisation à une époque quelconque, ne peut procéder qu'au moyen de ces généralisations, qu'elle doit ensuite confirmer en les rattachant aux lois psychologiques et éthologiques dont elles doivent réellement dépendre.

§ 6. De la vérification dans la science

[Retour à la table des matières](#)

§ 6. - Mais, réservant cette question qui reviendra en son lieu, j'ajouterai que, dans les recherches plus spéciales qui forment l'objet des branches séparées de la science sociale, ce double procédé logique et cette vérification réciproque ne sont pas possibles; l'expérience spécifique ne fournissant rien d'équivalent à des lois empiriques. Tel est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de déterminer l'effet d'une cause sociale unique parmi un grand nombre d'autres agissant simultanément; l'effet, par exemple, des lois sur les céréales ou en général d'un système prohibitif. La théorie peut sans doute apprendre, avec une certitude complète, quel genre d'effets les lois sur les céré-

ales doivent produire, et dans quelle direction générale leur influence doit s'exercer sur la prospérité industrielle. Mais leur effet est nécessairement si masqué par les effets semblables ou contraires d'autres causes, que tout ce que l'expérience spécifique peut montrer, c'est que, dans la moyenne d'un grand nombre d'exemples, l'effet a été plus marqué dans les cas où il y avait des lois sur les céréales que dans ceux où il n'en avait pas. Or, on ne peut jamais obtenir le nombre de faits nécessaire pour embrasser toutes les combinaisons possibles des diverses circonstances qui exercent une influence, et se procurer ainsi une moyenne légitime. Non seulement nous ne pouvons jamais connaître ce nombre immense de faits avec l'authenticité requise, mais le monde entier n'en fournit pas un nombre suffisant, dans les limites de l'état donné, de société et de civilisation que de pareilles recherches présupposent toujours. Faute donc de généralisations empiriques préalables auxquelles nous puissions comparer les résultats de la théorie, seul mode de vérification directe qui nous resté est de comparer ces conclusions avec le résultat d'une expérience ou d'un exemple individuels. Mais la difficulté est, ici tout aussi grande. Car pour vérifier une théorie par une expérience, il faut que les circonstances de l'expérience soient identiques à celles que la théorie a eues en vue. Or, dans les phénomènes sociaux il n'y a pas deux cas dont les circonstances soient exactement semblables. Une expérience des résultats des lois céréales dans un autre pays ou dans une génération précédente ne pourrait guère servir à vérifier une conclusion relative à leur effet dans la génération présente et dans notre pays. Il arrive ainsi, dans la plupart des cas, que le seul exemple individuel réellement propre à la vérification des prédictions de la théorie est celui-là même pour lequel les prédictions ont été faites, et cette vérification vient trop tard pour pouvoir être de quelque utilité pratique.

Cependant, quoique la vérification directe soit impossible, y a une vérification indirecte qui n'a guère moins de valeur, et qui est toujours praticable. La conclusion tirée pour le cas particulier ne peut être vérifiée directement que dans ce cas même; mais elle est vérifiée indirectement par la vérification d'autres conclusions tirées des mêmes lois dans d'autres cas particuliers. L'expérience qui vient trop tard pour vérifier la proposition particulière à laquelle elle se rapporte, ne vient pas trop tard pour servir à vérifier la valeur générale de la théorie. Le critérium dit degré auquel la science fournit une base sûre pour prédire ce qui n'est pas encore arrivé (et par conséquent pour influencer pratiquement sur l'événement) est le degré auquel elle nous aurait mis à même de prédire ce qui est réellement arrivé. Avant de pouvoir nous fier à la détermination théorique de l'influence d'une cause particulière, dans un état donné de circonstances, nous devons être en mesure de donner l'explication et la raison de l'état actuel de toute cette partie des phénomènes sociaux sur lesquels la cause tend à exercer son action. Pour appliquer, par exemple, les spéculations économiques à la prédiction et à la direction des phénomènes d'un pays, nous devons pouvoir expliquer tous les faits commerciaux ou industriels d'un caractère général, afférents à l'état actuel de ce pays; signaler des causes suffisantes pour rendre compte de tous ces faits, et prouver, ou avoir de bonnes raisons de supposer, que ces causes ont réellement existé. Si nous ne pouvons pas le faire, c'est une preuve, ou bien que les faits dont il fallait tenir compte ne nous sont pas encore complètement connus, ou que, tout en connaissant les faits, nous ne possédons pas une théorie assez parfaite pour nous permettre d'en assigner les conséquences. Dans les deux cas, nous ne sommes pas, dans l'état actuel de nos connaissances, pleinement compétents pour tirer des conclusions spéculatives ou pratiques relativement à ce pays. De même, pour juger de l'effet qu'aurait une institution politique, en supposant qu'elle pût être introduite dans un pays donné, il faut pouvoir montrer que l'état du gouvernement de ce pays et de tout ce qui peut en dépendre, en même-temps que le caractère parti-

culier et les tendances de la nation, et sa situation à l'égard des divers éléments du bien-être social, sont tels que devaient les produire les institutions sous lesquelles cette nation a vécu, concurremment avec les autres circonstances de sa nature et de sa situation.

En somme, pour prouver que notre science et notre connaissance du cas particulier nous rendent compétents pour prédire l'avenir, nous devons montrer qu'elles nous auraient mis à même de prédire le présent et le passé. S'il y a des choses que nous n'aurions pas pu prédire, elles constituent un résidu dont l'explication exige une nouvelle étude; et nous devons alors examiner à nouveau les circonstances du cas particulier jusqu'à ce que nous en trouvions une qui puisse, d'après les principes de notre théorie, rendre compte du phénomène inexpliqué, ou revenir sur nos pas, et chercher cette explication dans l'extension et le perfectionnement de la théorie elle-même.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre X

De la méthode déductive inverse, ou historique.

§ 1. Distinction de la science générale de la société et de la recherche sociologique spéciale

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - Il y a deux espèces de recherches sociologiques. Dans la première, la question est de trouver quel effet résulte d'une cause donnée, certaines conditions sociales présumées. Telle est, par exemple, la recherche de l'effet que produirait l'établissement ou l'abrogation des lois céréales, l'abolition de la monarchie ou l'introduction du suffrage universel, dans les conditions actuelles de la société et de la civilisation d'un des États européens, ou dans toute autre supposition relative aux circonstances de la société en général, sans aucun égard aux changements qui pourraient se produire ou qui peuvent s'annoncer déjà dans ces circonstances. Mais il y a aussi une seconde recherche, celle des lois qui déterminent ces circonstances générales elles-mêmes. Dans cette dernière il s'agit de découvrir non pas quel sera l'effet d'une cause donnée dans un certain état de société, mais quels sont les causes qui produisent et les phénomènes qui caractérisent les États de Société en général. C'est dans la solution de cette question que consiste la Science générale de la Société ; elle doit servir à limiter et à contrôler les conclusions de l'autre espèce plus spéciale de recherches.

§ 2. Ce qu'il faut entendre par un état de société ?

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Pour bien comprendre la portée de cette science générale, et la distinguer des branches secondaires de la théorie sociologique, il est nécessaire de fixer les idées attachées à cette expression, État de Société. Ce qu'on appelle un état de Société est l'existence simultanée de tous les faits ou phénomènes sociaux les plus importants. Tels sont le degré d'instruction et de culture intellectuelle et morale dans la communauté et dans chacune de ses classes; l'état de l'industrie, celui de la richesse et sa distribution, les occupations habituelles de la nation, sa division en classes et les relations de ces classes entre elles, les croyances communes sur les sujets de première importance pour le genre humain et le degré de force et d'autorité de ces croyances, le goût général, ainsi que le caractère et le degré du développement esthétique, la forme du gouvernement, les lois et coutumes les plus importantes, etc. La condition de toutes ces choses, et de bien d'autres qui s'offriront d'elles-mêmes à l'esprit, Constitue l'état de société ou l'état de civilisation à une époque donnée.

Quand on parle des états de société et des causes qui les produisent comme d'un objet de science, on suppose par là même qu'il y a une corrélation naturelle entre ces différents éléments; que les diverses combinaisons de ces faits sociaux généraux ne sont pas toutes possibles, mais seulement certaines d'entre elles ; bref, qu'il existe des Uniformités de Coexistence entre les états des divers phénomènes sociaux. Et telle est en effet la vérité. C'est là une conséquence nécessaire de l'influence que chacun de ces phénomènes exerce sur tous les autres. C'est un fait impliqué dans le *consensus* des différentes parties du. corps social.

Les états de société sont comme les différentes constitutions ou les différents âges dans le corps; ce sont des conditions, non d'un ou de plusieurs organes ou fonctions, mais de l'organisme tout entier. En conséquence, la connaissance que nous avons des temps passés et des divers États de Société actuellement existants dans différentes régions de la terre, révèle, dûment analysée, des uniformités. On observe que si l'un des caractères de la société est dans un état particulier, toujours ou ordinairement un certain état plus ou moins déterminé de beaucoup d'autres caractères coexiste.

Mais les uniformités de coexistence régnant entre des phénomènes qui sont les effets de certaines causes doivent (comme nous l'avons si souvent observé) être des corollaires des lois de causation qui déterminent réellement ces phénomènes. La corrélation mutuelle entre les différents éléments de chaque état de société est donc une loi dérivée, résultant des lois qui règlent la succession d'un état de société à un autre : car la cause prochaine de chaque état de société est l'état de société qui le précède immédiatement. Le problème fondamental de la Science Sociale est donc de trouver les lois d'après lesquelles un état de société produit celui qui y succède et le remplace. Il soulève la question importante et controversée de la Progressivité de, l'homme et de la société, idée qui est impliquée dans toute conception juste des phénomènes sociaux comme objets d'une science.

§ 3. La progressivité de l'homme et de la société

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - C'est un des caractères, non fias absolument particulier aux sciences de la nature, humaine et de la société, mais qu'elles présentent à un haut degré, de s'occuper d'un objet dont les propriétés sont variables.; je ne dis pas variables de jour en jour, mais d'époque en époque; de sorte que, non seulement les qualités des individus varient, mais que celles de la majorité ne sont pas dans un temps les mêmes que, dans un autre.

La principale cause de cette particularité est la réaction puissante, et constante des effets sur leurs causes. Les circonstances dans lesquelles l'humanité se trouve placée, opérant d'après leurs propres lois et d'après celles de la nature humaine, forment les caractères des êtres humains; mais les êtres humains à leur tour, modèlent et façonnent les circonstances pour eux-mêmes et pour ceux qui viennent après eux. De cette action réciproque doit nécessairement résulter ou un cercle ou une progression. En astronomie aussi, un fait est à la fois effet et cause; les positions successives des corps célestes produisent des changements et dans la direction et dans l'intensité des forces qui déterminent ces positions. Mais dans le système solaire ces actions mutuelles ramènent après un certain nombre de changements le premier état de circonstances, ce qui donne lieu naturellement au retour perpétuel de la même série dans un ordre invariable ; bref, ces corps tournent dans des orbites. Mais Il en est, ou (d'après les lois astronomiques) il peut y en avoir d'autres, qui, au lieu d'une orbite, décrivent une trajectoire, une ligne qui ne revient pas sur elle-même. Les affaires humaines doivent être conformes à l'un ou à l'autre de ces types.

L'un des penseurs qui les premiers ont considéré la succession des événements historiques comme soumise à des lois fixes, et essayé de découvrir ces lois par un examen analytique de l'histoire, Vico, le célèbre auteur de la *Scienza Nuova*, a adopté la première de ces alternatives. Il a conçu les phénomènes de la société humaine comme tournant dans une orbite, et passant périodiquement par la même série de changements. Quoiqu'il ne manque pas de circonstances tendant à donner quelque vraisemblance à cette manière de voir, elle ne pourrait supporter un examen sérieux; et ceux qui ont succédé à Vico dans cet ordre de spéculations ont universellement adopté l'idée d'une trajectoire, d'une progression, au lieu d'une orbite, d'un cycle.

Les mots Progrès et Progressivité ne doivent pas être entendus ici comme synonymes de perfectionnement et de tendance au perfectionnement. On peut très-bien concevoir, en effet, que les lois de la nature humaine déterminent, et même nécessitent, une certaine série de changements dans l'homme et dans la société qui ne sont ni toujours, ni totalement des perfectionnements. Pour mon compte, je crois que la tendance générale est et restera, sauf des exceptions accidentelles et passagères, une tendance au perfectionnement, à un état meilleur et plus heureux. Mais ce n'est pas là une question de méthode de la Science Sociale; c'est un théorème de la science elle-même. Il suffit pour notre but qu'il y ait un changement progressif et dans le caractère de la race humaine et dans celles des circonstances extérieures qu'elle façonne elle-même; il suffit que, à chaque époque successive, les principaux phénomènes de.

lit société soient différents de ce qu'ils étaient dans l'époque précédente, et plus encore de ce qu'ils étaient dans une époque antérieure quelconque ; les périodes qui marquent le plus distinctement ces changements successifs étant les intervalles d'une génération, pendant lesquels une multitude d'êtres humains ont été élevés, ont passé de l'enfance à l'âge adulte et pris possession de la société.

La progressivité de la race humaine est le fondement sur lequel a été instituée dans ces dernières années pour la science sociale une méthode de philosopher bien supérieure aux deux procédés qui avaient prévalu jusque-là, au procédé chimique ou expérimental et au procédé géométrique. Cette méthode, qui est maintenant généralement adoptée par les penseurs les plus avancés du continent, consiste à chercher, par une étude et une analyse des faits généraux de l'histoire, de déterminer ce que ces philosophes appellent la loi du progrès. Cette loi, une fois reconnue, doit, selon eux, nous mettre à même de prédire les événements futurs, absolument comme par la connaissance d'un petit nombre des termes d'une série infinie en algèbre, on peut découvrir le principe de leur ordre de formation, et prédire le reste de la série pour un nombre de termes aussi grand qu'on voudra. Le but principal de la spéculation historique en France, dans ces dernières années, a été de découvrir cette loi. Mais si je reconnais volontiers les grands services que cette école a rendus à la science historique, je ne puis m'empêcher de lui imputer une erreur capitale sur la vraie méthode de la philosophie sociale. La méprise consiste à supposer que l'ordre de succession constatable entre les différents états de société et de civilisation que nous offre l'histoire, puisse jamais, lors même qu'il serait plus rigoureusement uniforme qu'on ne l'a reconnu Jusqu'à présent, constituer une loi. Ce ne peut être qu'une loi empirique. La succession des états de l'esprit humain et de la société humaine ne peut avoir de loi propre et indépendante ; elle doit dépendre des lois psychologiques et éthologiques qui régissent l'action des circonstances sur les hommes et celle des hommes sur les circonstances. On peut concevoir que ces lois et les circonstances générales de la race humaine soient de nature à déterminer les transformations successives de l'homme et de la société dans un ordre donné et invariable; mais, lors même qu'il en serait ainsi, la dernière fin de la science ne peut pas être de découvrir une loi empirique. Tant que cette loi ne pourrait pas être rattachée aux lois psychologiques et éthologiques dont elle doit dépendre, et que de loi empirique elle n'aurait pas été convertie en loi scientifique par l'accord de la déduction *à priori* avec la preuve historique, elle n'offrirait aucune garantie pour la prédiction des événements futurs; si ce n'est, tout au plus, pour celle des cas tout à fait adjacents. M. Comte seul, dans la nouvelle école historique, a senti la nécessité de relier les généralisations de l'histoire aux lois de la nature humaine.

§ 4. **Les lois de succession des états sociaux ne peuvent être déterminées que par la méthode déductive inverse**

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - Mais, si c'est une règle formelle de ne jamais introduire dans la science sociale une généralisation de l'histoire qui n'aurait pas de fondements suffisants dans la nature humaine, personne, je crois, ne prétendra qu'il eût été possible, en partant des principes de la nature humaine et des circonstances générales de la situation de notre espèce, de déterminer *à priori* l'ordre dans lequel doit avoir lieu le développement de l'humanité, et, par conséquent, de prédire les faits généraux de l'histoire

jusqu'au temps présent. Après un petit nombre des premiers termes de la série, l'influence exercée sur chaque génération par celles qui l'ont précédée devient, comme l'a très bien fait observer l'écrivain dont nous venons de parler, de plus en plus prépondérante; de telle sorte que ce que nous sommes et ce que nous faisons maintenant n'est qu'à un très-faible de-ré le résultat des circonstances universelles de la race humaine, ou même de nos propres circonstances agissant par l'intermédiaire des qualités originelles de notre espèce, et principalement des qualités produites en nous par tout le passé de l'humanité. Calculer d'après les lois fondamentales qui la déterminent une si longue série d'actions et de réactions entre les Circonstances et l'Homme, dont, chaque terme successif est composé d'une quantité et d'une variété toujours plus grandes de parts, est une opération au-dessus de la portée de l'entendement humain. La longueur seule de la série serait un obstacle insurmontable, puisqu'une légère erreur dans l'un quelconque des termes augmenterait dans une progression rapide à chaque nouveau pas du calcul.

Si, donc, la série des effets eux-mêmes, quand on l'examine dans son ensemble, ne laissait apercevoir aucune régularité, nous essayerions vainement d'édifier une science générale de la société. Nous devrions dans ce cas nous contenter de cet ordre inférieur de spéculation sociologique signalé plus haut, qui consiste à essayer de reconnaître quel serait l'effet de l'introduction d'une cause nouvelle dans un état de société qu'on suppose fixé; connaissance suffisante pour les besoins les plus ordinaires de la politique journalière, ni ais sujette à erreur dans tous les cas où le mouvement progressif de la société est, un des éléments influents et, par conséquent, d'autant plus précaire que le cas serait plus important. Mais comme les variétés naturelles du genre humain, aussi bien que les diversités originelles des circonstances locales, sont beaucoup moins nombreuses que les points de concordance, il y aura naturellement un certain degré d'uniformité dans le développement progressif de l'espèce et de ses œuvres. Et cette uniformité tend, non à diminuer, mais à augmenter, à mesure que la société avance ; car l'évolution de chaque peuple, d'abord exclusivement déterminée par la nature et les circonstances de ce peuple, tombe graduellement sous l'influence (toujours croissante avec la civilisation) des autres nations et des circonstances qui ont agi sur elles. L'histoire fournit donc, quand elle est judicieusement étudiée, des Lois Empiriques de la Société; et le problème de la sociologie générale est de les constater et de les rattacher aux lois de la nature humaine par des déductions montrant que telles étaient les lois dérivées qu'on devait naturellement attendre comme conséquences de ces lois primaires.

Sans doute, il n'est presque jamais possible, même après que l'histoire a suggéré la loi dérivée, de démontrer à priori que tel était le seul ordre de succession ou de coexistence, dans lequel les effets pussent se produire sans violation des lois de la nature humaine. Nous pouvons tout au plus prouver qu'il y avait de fortes raisons à priori de s'y attendre, et qu'aucun autre ordre de succession ou de coexistence ne devait être aussi vraisemblablement le résultat de la nature de l'homme et des circonstances générales de sa situation. Souvent même on ne peut aller jusque-là ; on ne peut pas même (lire que l'événement était probable à, priori, mais seulement qu'il était possible. Et cependant cette opération qui, dans la Méthode Déductive Inverse dont il s'agit ici, est en réalité un procédé de vérification, est aussi indispensable que l'est, ainsi que nous l'avons montré, la vérification par l'expérience spécifique dans les cas où la conclusion est originairement obtenue par le procédé direct de déduction. Les lois empiriques ne peuvent être fondées que sur un petit nombre de faits, puisqu'il n'y a jamais eu qu'un petit nombre de nations qui aient atteint un haut degré de progrès social, et bien moins encore qui l'aient atteint par un développement propre et

indépendant. Si, donc, un ou deux seulement de ces exemples si peu nombreux ne sont pas parfaitement connus, ou s'ils sont inexactement analysés dans leurs éléments, et, par suite, incomplètement comparés avec les autres cas, il est extrêmement probable qu'une fausse loi empirique, et non la vraie, résultera de cette comparaison. Aussi, établit-on continuellement des généralisations historiques les plus erronées, non -seulement dans ce pays, où l'on ne peut pas dire que l'histoire ait encore été cultivée à un point de vue scientifique, mais aussi dans d'autres pays où elle est traitée scientifiquement et par des hommes versés dans cette étude. En ceci, la seule garantie, comme le seul correctif, est la vérification constante par les lois psychologiques et éthologiques. Nous pouvons ajouter que celui-là seul qui possède à fond ces lois est capable de préparer les matériaux de la généralisation historique par l'analyse des faits de l'histoire, ou même par l'observation des phénomènes sociaux de son temps. Aucun autre ne connaîtra l'importance relative des différents faits, et ne saura, par conséquent, lesquels il faut rechercher ou observer ; encore moins pourrait-il estimer la preuve de faits qui, le plus souvent, ne peuvent pas être constatés par l'observation directe ni transmis par des témoins, mais doivent être inférés de certains indices.

§ 5. La statique sociale, ou science des coexistences de phénomènes sociaux

[Retour à la table des matières](#)

§ 5. - Les Lois Empiriques de la Société sont de deux sortes: les unes sont des uniformités de Coexistence, les autres des uniformités de Succession. Selon que la science s'occupe de la découverte et de la vérification de la première espèce d'uniformités ou de la seconde, M. Comte lui donne le titre de Statique Sociale ou de Dynamique Sociale, conformément à la distinction établie en mécanique entre les conditions d'équilibre et celles de mouvement, et en biologie entre les lois de l'organisation et celles de la vie. La première branche de la science constate les conditions de stabilité dans l'union sociale, la seconde les lois du progrès. La Dynamique Sociale est la théorie de la Société considérée dans un état de mouvement progressif. La statique Sociale est la théorie du *consensus* que nous avons dit exister entre les différentes parties de l'organisation sociale, en d'autres termes, la théorie des actions et des réactions mutuelles des phénomènes sociaux contemporains, « en faisant ¹, autant que possible, abstraction provisoirement du mouvement fondamental qui les modifie toujours graduellement.

« Sous ce premier point de vue, les prévisions sociologiques l'ondées sur l'exacte connaissance générale de ces relations nécessaires, seront proprement destinées à conclure les unes tics autres (en conformité ultérieure avec l'observation directe) les diverses indications statiques relatives à chaque mode d'existence sociale; d'une manière essentiellement analogue à ce qui se passe habituellement aujourd'hui en anatomie individuelle. Cet aspect préliminaire de la science politique suppose donc évidemment, de toute nécessité, que, contrairement aux habitudes philosophiques actuelles, chacun des nombreux éléments sociaux, cessant d'être envisagé d'une manière absolue et indépendante, soit toujours exclusivement conçu comme relatif à

¹ *Cours de philosophie positive*, IV, pp. 235-238.

tous les autres, avec lesquels une solidarité fondamentale doit sans cesse le combiner intimement. Il serait, à mon gré, superflu de faire expressément ressortir ici la haute utilité continue d'une telle doctrine sociologique : car elle doit d'abord servir, évidemment, de base indispensable à l'étude définitive du mouvement social, dont la conception rationnelle suppose préalablement la pensée continue de la conservation indispensable de l'organisme correspondant, niais, en outre, elle peut, être, par elle-même, immédiatement employée à suppléer souvent, du moins provisoirement, à l'observation directe, qui, en beaucoup de cas, ne saurait avoir lieu constamment pour certains éléments sociaux, dont l'état réel pourra néanmoins se trouver ainsi suffisamment apprécié, d'après leurs relations scientifiques avec d'autres déjà connus. L'histoire des sciences peut surtout donner, dès ce moment, quelque idée de l'importance habituelle d'un tel secours, en rappelant, par exemple, comment les vulgaires aberrations des érudits sur les prétendues connaissances en astronomie supérieure attribuées aux anciens Égyptiens ont été irrévocablement dissipées, avant même qu'une plus saine érudition en eût fait justice, par la seule considération rationnelle d'une relation indispensable de l'état général de la science astronomique avec celui de la géométrie abstraite, alors évidemment dans l'enfance. Il serait aisé de citer une foule de ces cas analogues, dont le caractère philosophique serait irrécusable. On doit d'ailleurs noter, à ce sujet, pour ne rien exagérer, que ces relations nécessaires entre les divers aspects sociaux ne sauraient être, par leur nature, tellement simples et précises que les résultats observés n'aient pu jamais provenir que d'un mode unique de coordination mutuelle. Une telle disposition d'esprit, déjà évidemment trop étroite en biologie, serait surtout essentiellement contraire à la nature encore plus complexe des spéculations sociologiques. Mais il est clair que l'exacte appréciation générale de ces limites de variation, normales et même anormales, constitue nécessairement alors, au moins autant qu'en anatomie individuelle, un indispensable complément de chaque théorie de sociologie statique, sans lequel l'exploration indirecte dont il s'agit pourrait souvent devenir erronée.

« N'écrivant point ici un traité spécial de philosophie politique, je n'y dois point méthodiquement établir la démonstration directe d'une telle solidarité fondamentale entre tous les aspects possibles de l'organisme social, sur laquelle d'ailleurs il n'existe guère maintenant, au moins en principe, de divergences capitales parmi les bons esprits. De quelque élément social que l'on veuille partir, chacun pourra aisément reconnaître, par un utile exercice scientifique, qu'il touche réellement toujours, d'une manière plus ou moins immédiate, à l'ensemble de tous les autres, même de ceux qui en paraissent d'abord le plus indépendants. La considération dynamique du développement intégral et continu de l'humanité civilisée permet, sans doute, d'opérer avec plus d'efficacité cette intéressante vérification du *consensus* social, en montrant avec évidence la réaction universelle, actuelle ou prochaine, de Chaque modification spéciale. Mais cette indication pourra constamment être précédée, ou du moins suivie, par une confirmation purement statique; car, en politique, comme en mécanique, la communication des mouvements prouve spontanément l'existence des liaisons nécessaires. Sans descendre, par exemple, jusqu'à la solidarité trop intime des diverses branches de chaque science ou de chaque art, n'est-il pas évident que les différentes sciences sont entre elles, ou presque tous les arts entre eux, clans une telle connexité sociale, que l'état bien connu d'une seule partie quelconque, suffisamment caractérisée, permet de prévoir, à un certain degré, avec une vraie sécurité philosophique, l'état général correspondant de chacune des autres, d'après les lois d'harmonie convenables ? Par une considération plus étendue, on conçoit également l'indispensable relation continue qui lie aussi le système des sciences à celui des arts, pourvu qu'on ait toujours soin de supposer, comme l'exige clairement la nature du sujet, une

solidarité moins intense à mesure qu'elle devient plus indirecte. Il en est évidemment de même quand, au lieu d'envisager l'ensemble des phénomènes sociaux au sein d'une nation unique, on l'examine simultanément chez diverses nations contemporaines, dont la continuelle influence réciproque ne saurait être contestée, surtout dans les temps modernes, quoique le *consensus* doive être ici, d'ordinaire, moins prononcé, à tous égards, et décroître d'ailleurs graduellement avec l'affinité des cas et la multiplicité des contacts, au point de s'effacer quelquefois presque entièrement, comme, par exemple, entre l'Europe occidentale et l'Asie orientale, dont les divers états généraux de société paraissent jusqu'ici à peu près indépendants. »

Ces remarques sont suivies d'explications sur l'un des principes généraux les plus importants, et, jusqu'à une époque récente, les plus négligés, parmi ceux qui, dans cette branche de la science sociale, peuvent être considérés comme établis, savoir : la corrélation nécessaire de la forme du gouvernement existant dans une société et de l'état de la civilisation à la même époque. C'est là une loi naturelle qui met à néant les discussions sans fin et les innombrables théorèmes sur les formes de gouvernement abstrait, comme stériles et sans valeur, à moins qu'elles n'aient pour objet, le traitement préparatoire des matériaux destinés à l'édification d'une meilleure philosophie.

Comme nous l'avons déjà remarqué, un des principaux résultats de la statique sociale serait de déterminer les conditions d'une union politique stable. Il y a des circonstances qui, se rencontrant dans toutes les sociétés sans exception, et au plus haut degré dans celles où l'union sociale est la plus complète, peuvent être considérées (quand cette première indication est confirmée par les lois psychologiques et éthologiques) comme des conditions de l'existence du phénomène complexe qu'on appelle un État. Par exemple, jamais une société nombreuse n'a été maintenue sans des lois ou sans des usages équivalents à des lois ; sans des tribunaux et sans une force organisée pour exécuter leurs décisions. Il y a toujours eu des autorités publiques auxquelles, avec plus ou moins de rigueur, et dans des cas plus ou moins exactement définis, le reste de la communauté obéissait, ou du moins était, d'après l'opinion générale, tenu d'obéir. En poursuivant cette recherche, nous trouverons toujours un certain nombre de ces conditions dans toute société qui a conservé une existence collective, et qui, ces conditions venant à manquer, s'est alors confondue avec quelque autre société ou s'est reconstituée elle-même sur une nouvelle base, dans laquelle ces conditions étaient remplies. Quoique ces résultats, obtenus par la comparaison de différentes formes et de divers états de société, se réduisent en eux-mêmes à des lois empiriques, il arrive, pour quelques-uns, qu'une fois trouvés, on peut les rattacher aux lois générales de la nature humaine avec assez de sûreté pour que l'accord des deux procédés équivale à la preuve formelle, et élève les généralisations au rang de vérités scientifiques.

C'est, à ce qu'il semble, ce qu'on peut affirmer, par exemple, des conclusions auxquelles aboutit le passage suivant, extrait, avec quelques modifications, d'une critique de la philosophie négative du XVIII^e siècle ¹. Je le cite, quoiqu'il soit de moi (comme plusieurs autres que j'ai cités déjà dans cet ouvrage), parce que je ne saurais mieux exposer ma pensée sur le genre de théorèmes que la statique sociologique me paraît comporter.

¹ Réimprimé depuis en entier dans les *Dissertations et Discussions*, à la fin et comme conclusion du premier volume.

« Le premier élément de l'union sociale, l'obéissance à un gouvernement d'une espèce ou d'une autre, n'a pas été trop facile à établir dans le monde. Chez une race timide et énervée comme les habitants des vastes plaines des contrées tropicales, l'obéissance passive peut être une qualité native; encore qu'il soit douteux que, même dans ces pays, elle se soit toujours trouvée chez des peuples dont la doctrine religieuse dominante n'était pas le fatalisme, c'est-à-dire la soumission à la pression des circonstances considérée comme un décret divin. Mais la difficulté de décider les hommes d'une race brave et guerrière à soumettre leur *arbitrium* individuel à un arbitre commun, a toujours été jugée si grande qu'il a semblé qu'un pouvoir surnaturel était seul capable de la surmonter; et les tribus de ces races ont toujours assigné une origine divine à la première institution de la société civile. Aussi ceux (lui ont connu les sauvages par expérience ont sur ce point pensé fort différemment de ceux qui ne les ont connus qu'à l'état civilisé. Dans l'Europe moderne même, après la chute de l'empire romain, pour dompter l'anarchie féodale et amener le peuple entier de l'une quelconque des nations européennes à se soumettre à un gouvernement (et bien que le Christianisme sous la forme la plus concentrée de son influence y ait fortement contribué) il a fallu trois fois autant de siècles qu'il s'en est écoulé depuis.

« Or, si ces philosophes avaient connu la nature humaine sous un autre type que celui de leur époque et des classes particulières de la société. parmi lesquelles ils vivaient, ils auraient remarqué que, partout où cette soumission habituelle à la loi et au gouvernement a été établie d'une manière ferme-et durable, et où cependant la vigueur et la virilité de caractère qui firent résistance ont été à quelque degré conservées, ont existé certaines conditions, dont les suivantes peuvent être regardées comme les principales.

« Premièrement, il y avait pour tous ceux qui étaient comptés au nombre des citoyens, pour tous ceux qui n'étaient pas des esclaves contenus par la force brutale, un système d'éducation, commençant dès l'enfance, et se continuant pendant toute la vie, qui était avant tout et sans relâche une *discipline coercitive*. Imposer à l'homme l'habitude et, par suite, la faculté de subordonner ses impulsions et ses fins personnelles à ce qui était considéré comme les fins de la société; de se conformer, résistant à toutes les tentations. à la règle de conduite que prescrivaient ces fins; de réprimer en soi-même tous les sentiments contraires à ce résultat et nourrir ceux qui y étaient favorables : tel était le but en vue duquel l'autorité qui dirigeait le système se servait de tous les motifs extérieurs qu'elle pouvait imposer, et de toutes les facultés, de tous les principes intérieurs auxquels sa connaissance de la nature humaine lui permettait de faire appel. Toute la politique civile et militaire des républiques anciennes se réduisait à un pareil système d'éducation. Chez les nations modernes on a cherché à le remplacer, en grande partie, par l'enseignement religieux. Et partout, et en proportion du relâchement de la discipline coercitive, la tendance naturelle de l'humanité à l'anarchie s'est prononcée de nouveau; l'État s'est désorganisé au dedans; le conflit des intérêts personnels a neutralisé les forces nécessaires pour soutenir la lutte contre les causes naturelles (le mal; et la nation, après un intervalle plus ou moins long de déclin progressif, est devenue l'esclave d'un despote ou la proie d'un conquérant étranger.

« La seconde condition de la stabilité d'une société politique est l'existence, sous une forme ou sous une autre, du sentiment d'allégeance ou loyauté. Ce sentiment peut varier dans ses objets et n'est pas limité à une forme particulière de gouvernement ; mais dans une démocratie comme dans une monarchie il est toujours le même en essence; en d'autres termes, il y a dans la constitution de l'État *quelque chose* de ré-

glé, de permanent et qu'on ne peut mettre en question, quelque chose qui, du consentement général, a un droit à occuper sa place actuelle, à être garanti de tout trouble, quels que puissent être les changements du reste. Ce sentiment peut s'attacher, comme chez les Juifs et dans la plupart des républiques de l'antiquité, à un Dieu ou à des dieux communs, protecteurs et gardiens de l'État ; ou se rapporter à certaines personnes qui, soit par un décret du ciel, soit en vertu d'une longue prescription, soit parce qu'elles sont universellement reconnues les plus capables et les plus dignes, passent pour être les guides et les gardiens légitimes des autres ; ou bien encore il peut être lié à des lois, à des libertés ou à des coutumes anciennes. Enfin, il petit aussi, et c'est vraisemblablement la seule forme sous laquelle il existera dans l'avenir, s'attacher aux principes de la liberté individuelle et de l'égalité politique et sociale, réalisés dans des institutions qui jusqu'à présent n'existent nulle part ou n'existent qu'à un état rudimentaire. Mais dans toutes les sociétés politiques qui ont eu une longue existence, il y a eu ni, point établi, quelque chose que le peuple s'accordait à tenir pour sacré, qu'il était permis de contester en théorie, partout où la liberté de discussion était un principe reconnu, mais que personne ne pouvait craindre ou espérer voir ébranler dans la pratique ; qui, en un mot, (excepté peut-être dans une crise passagère) était, dans l'opinion de tous, au-dessus de toute discussion. Et la nécessité de ceci est évidente. Un État n'est jamais à l'abri de toute dissension intérieure, et ne peut même guère espérer de l'être avant que le genre humain se soit fort perfectionné. Il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, un état de société dans lequel n'aient éclaté des collisions entre les intérêts immédiats et les passions des classes puissantes. Qu'est-ce donc qui permet aux nations de résister à ces orages ? de traverser des temps de trouble sans un affaiblissement permanent des garanties d'une existence paisible ? Précisément cette circonstance que, quelle que soit l'importance des intérêts qui divisent les hommes, le conflit ne compromet pas le principe fondamental du système d'union sociale établi, ni ne fait craindre à des classes considérables de la communauté la subversion de l'ordre de choses sur lequel elles ont bâti leurs calculs, et avec lequel leurs espérances et leurs desseins se sont identifiés. Mais lorsque la mise en question de ces principes essentiels est, non un malaise accidentel ou un remède salutaire, mais la condition habituelle du corps politique, et lorsque les animosités violentes que produit naturellement une telle situation sont déchaînées, la nation est virtuellement en état de guerre civile, et ne peut jamais y échapper longtemps en fait.

La troisième condition essentielle de stabilité dans une Société politique est l'existence d'un principe vivant et actif de cohésion entre ses membres. Il n'est pas besoin de dire que nous n'entendons pas par là la Nationalité, au sens vulgaire du terme, c'est-à-dire une antipathie déraisonnable pour les étrangers, l'indifférence pour le bien général de la race humaine, ou une préférence injuste pour les intérêts supposés de son pays, l'attachement à des pratiques mauvaises parce qu'elles sont nationales, et le parti pris de rejeter ce que d'autres nations ont reconnu utile. Nous voulons parler d'un principe de sympathie et non d'hostilité, d'union et non de séparation, du sentiment d'une communauté d'intérêts entre ceux qui vivent sous le même gouvernement et sont renfermés dans les mêmes limites, naturelles ou historiques. Nous entendons par là qu'aucune partie de la communauté ne se considère comme une étrangère à l'égard d'une autre, que toutes attachent de l'importance à leur union et sentent qu'elles ne forment qu'un peuple ; que leur destin est pareil ; que ce qui est un mal pour l'un des citoyens est un mal pour les autres ; enfin, que par égoïsme elles ne désirent pas s'affranchir de quelque charge commune à tous en détruisant l'union. Tout le monde sait quelle était la puissance de ce sentiment dans les républiques anciennes qui ont atteint une grandeur durable. On verra, en bien étudiant l'histoire, avec quel bonheur Rome, en dépit de toute sa tyrannie, parvint à

établir le sentiment d'une patrie commune entre les provinces de son empire si vaste et si divisé. Dans les temps modernes, les nations qui ont eu ce sentiment au plus haut degré ont été les plus puissantes : l'Angleterre, la France, et, en proportion de leur territoire et de leurs ressources, la Hollande et la Suisse; tandis que l'Angleterre, dans ses rapports avec l'Irlande, est un des exemples les plus concluants des conséquences qu'en traîne son absence. Tout Italien sait pourquoi l'Italie est sous le joug de l'étranger ; tout Allemand sait bien ce qui maintient le despotisme dans l'empire d'Autriche; les maux de l'Espagne sont le résultat, tant de l'absence du sentiment de nationalité entre les Espagnols eux-mêmes que de son existence dans leurs relations avec les étrangers. Enfin, l'exemple le plus fort est celui des républiques de l'Amérique du Sud, où les parties d'un seul et même État sont si peu adhérentes entre elles, qu'une province qui se croit lésée par le gouvernement général proclame immédiatement sa séparation.

§ 6. La Dynamique sociale, ou science des successions de phénomènes sociaux

[Retour à la table des matières](#)

§ 6. - Si les lois dérivées de la statique sociale sont constatées par l'analyse des différents états de société, comparés l'un à l'autre sans égard à l'ordre de leur succession, la considération de l'ordre successif est, au contraire, prédominante dans l'étude de la dynamique sociale, dont le but est d'observer et d'expliquer les successions de conditions sociales. Cette branche de la science sociale serait aussi complète qu'elle peut le devenir, si chacune des circonstances générales prédominantes de chaque génération était rapportée à ses causes dans la génération immédiatement précédente. Mais le *consensus* est si complet (surtout dans l'histoire moderne) que dans la filiation d'une génération à l'autre c'est l'ensemble qui produit l'ensemble, plutôt qu'une partie une partie. On ne peut donc guère réussir à établir la filiation par une inférence directe des lois de la nature humaine, et avant d'avoir d'abord constaté les lois immédiates ou dérivées d'après lesquelles, à mesure que la société avance, les états sociaux s'engendrent l'un l'autre ; lois qui sont les *axiomata media* de la Sociologie Générale.

Les lois empiriques qu'on obtient le plus vite par des généralisations de l'histoire n'ont pas ce caractère. Elles ne sont pas les « principes moyens » mêmes, mais seulement des matériaux pour l'établissement de ces principes. Elles consistent dans certaines tendances générales qu'on peut remarquer dans la société, telles qu'un accroissement progressif de certains éléments sociaux et la diminution de certains autres, ou un changement graduel dans le caractère général de quelques-uns. On voit aisément, par exemple, qu'à mesure qu'une société avance, les qualités mentales tendent de plus en plus à prévaloir sur les qualités corporelles et les masses sur les individus; que l'occupation de toute cette portion de l'humanité qui n'est pas soumise à une contrainte extérieure est d'abord surtout militaire; mais que, progressivement, la société est de plus en plus engagée dans les travaux productifs, et que l'esprit militaire cède graduellement le pas à l'esprit industriel. A ces vérités on pourrait en ajouter bien d'autres semblables. Et la plupart des politiques, même de l'école historique, maintenant prédominante sur le continent, se contentent de ces sortes de généralisations. Mais ces résultats, et tous ceux du même genre, sont encore à une trop grande

distance des lois fondamentales de la nature humaine dont ils dépendent; il y a trop de chaînons intermédiaires, et le concours des causes à chaque chaînon est beaucoup trop compliqué, pour que ces propositions puissent être considérées comme des corollaires directs de ces principes fondamentaux. Elles sont donc restées dans l'esprit de la plupart des savants à l'état de lois empiriques, applicables seulement dans les limites de l'observation, sans moyen aucun de fixer leurs limites réelles, ni de juger si les changements qui jusqu'à présent ont suivi une marche progressive sont destinés à continuer indéfiniment ou à prendre fin, ou même à se produire en sens inverse.

§ 7. Avenir de la science sociologique

[Retour à la table des matières](#)

§ 7. - Pour obtenir de meilleures lois empiriques, il ne faut pas se contenter de noter les changements progressifs qui se manifestent dans les éléments séparés de la société, qui indiquent autre chose que la relation de certains fragments de l'effet avec des fragments correspondants de la cause. Il est indispensable de combiner la considération statique des phénomènes sociaux avec la considération dynamique, en tenant compte, non-seulement des changements progressifs des différents éléments, mais encore de la condition contemporaine de chacun, pour obtenir ainsi empiriquement la loi de correspondance, tant entre les états simultanés qu'entre les changements simultanés de ces éléments. C'est cette loi de correspondance qui, dûment vérifiée à priori, deviendrait la véritable loi scientifique dérivée du développement de l'humanité et des affaires humaines.

Dans le travail difficile d'observation et de comparaison qui est Ici nécessaire, nous serions évidemment fort aidés s'il se trouvait qu'en fait un des éléments de l'existence complexe de l'homme en société dominât tous les autres, à titre d'agent principal du mouvement social. En effet, nous pourrions alors prendre le progrès de cet élément unique pour la maîtresse chaîne, à chaque anneau successif de la quelle seraient suspendus les anneaux correspondants de tous les autres progrès, de sorte que la succession des faits se présenterait dans une sorte d'ordre spontané, beaucoup plus approchant de l'ordre réel de leur filiation qu'on ne pourrait l'obtenir par tout autre procédé purement empirique.

Or, le témoignage de l'histoire et celui des lois de la nature humaine se réunissent, par un exemple frappant de concordance, pour montrer que parmi les agents du progrès social. il en existe un qui a sur tous les autres cette autorité prépondérante et presque souveraine. C'est l'état des facultés spéculatives de la race humaine, manifesté dans la nature des croyances auxquelles elle est arrivée par des voies quelconques au sujet d'elle-même et du monde qui l'environne.

Ce serait une grande erreur (qu'il est d'ailleurs peu vraisemblable qu'on commette) de croire que la spéculation, l'activité intellectuelle, la recherche de la vérité, est du nombre des penchants les plus puissants de la nature humaine ou tient la plus grande place dans la vie des hommes, si ce n'est dans celle d'individus tout à fait exceptionnels. Mais, malgré la faiblesse relative de ce principe comparé à d'autres agents sociaux, son influence est la principale cause déterminante du progrès social. Toutes les autres dispositions de notre nature qui contribuent à ce progrès sont sous la

dépendance de ce principe et lui empruntent les moyens d'accomplir leur part de l'œuvre totale. Ainsi (pour prendre d'abord le cas le plus évident), la force dont l'impulsion a déterminé la plupart des perfectionnements apportés dans les arts de la vie est le désir d'accroître le bien-être matériel; mais, mme nous ne pouvons agir sur les objets extérieurs qu'en proportion de la connaissance que nous en avons, l'état de la science à une époque quelconque est la limite des perfectionnements industriels possibles à cette époque; et le progrès de l'industrie doit suivre celui de, la science et en dépendre. On peut prouver la même chose du progrès des beaux-arts, quoiqu'elle soit ici un peu moins évident(. En outre, comme les penchants les plus puissants de la nature humaine non civilisée ou seulement à demi civilisée (les penchants purement égoïstes, et ceux des penchants sympathiques qui participent de la nature de l'égoïsme), comme ces penchants, dis-je, tendent évidemment en eux-mêmes à désunir les hommes et non à les unir, à en faire des rivaux et non des alliés, l'existence sociale n'est possible que par une discipline qui les subordonne à un système commun d'opinions. Le degré de cette subordination est la mesure du degré de force de l'union sociale, et la nature des opinions communes en détermine l'espèce. Mais pour que les hommes conforment leurs actions à un système d'opinions, il faut que ces opinions existent et qu'ils y croient. C'est ainsi que l'état des facultés spéculatives, le caractère des propositions admises par l'intelligence, déterminent essentiellement l'état moral et politique de la communauté, comme nous avons déjà vu qu'ils en déterminent l'état physique.

Ces conclusions, déduites de la nature humaine, sont en parfait accord avec les faits généraux de l'histoire. Tous les changements considérables dans la condition d'une fraction quelconque du genre humain qui nous sont historiquement connus ont été précédés (quand ils n'ont pas été produits par une force extérieure) d'un changement proportionnel dans l'état des connaissances ou des croyances dominantes; absolument comme entre un état donné de la spéculation et l'état corrélatif de tout autre élément social, c'est presque toujours le premier qui s'est montré d'abord, quoique les effets, sans aucun doute, réagissent puissamment sur la cause. Tout progrès considérable de la civilisation matérielle a été précédé d'un progrès de la science; et lorsqu'un grand changement social a eu lieu, soit par un développement graduel, soit par un conflit soudain, il a eu pour précurseur un grand changement dans les opinions et les manières de penser de la société. Le Polythéisme, le Judaïsme, le Christianisme, le Protestantisme, la philosophie critique de l'Europe moderne et sa science positive, toutes ces choses ont été les agents principaux de la formation de la société, telle qu'elle a été à chaque période, tandis que la société elle-même n'était que secondairement un instrument pour la formation de ces agents, chacun d'eux (autant qu'on peut leur assigner des causes) étant principalement l'émanation, non de la vie pratique de l'époque, mais de l'état antérieur des croyances et des opinions. Ainsi donc, quelque faible que soit la tendance spéculative dans l'humanité, ce n'en est pas moins le progrès de la spéculation qui, en gros, a régi celui de la société ; seulement, et trop souvent, cette faiblesse a empêché complètement tout progrès, là où, faute de circonstances suffisamment favorables, la progression intellectuelle a éprouvé de bonne heure un temps d'arrêt

Ces preuves accumulées nous autorisent à conclure que l'ordre du progrès, sous tous les rapports, dépendra principalement de l'ordre de progression des convictions intellectuelles de l'humanité, c'est-à-dire de la loi des transformations successives des opinions humaines. Reste à savoir si cette loi peut être déterminée, d'abord d'après l'histoire comme loi empirique, et convertie ensuite en un théorème scientifique en la déduisant à priori des principes de la nature humaine. Comme les progrès de la

science et, les changements dans les opinions du genre humain sont très lents, et ne se manifestent d'une manière bien définie qu'à de longs intervalles, on ne doit pas s'attendre à pouvoir découvrir l'ordre général de succession, à moins, d'examiner une partie très considérable de la, durée du progrès social. Il est nécessaire de prendre en considération tout le temps écoulé, depuis le plus ancien état de la race humaine dont on ait mémoire jusqu'aux phénomènes mémorables des générations passées et présentés.

[Retour à la table des matières](#)

§ 8. - La recherche que je viens d'essayer de caractériser n'a été jusqu'ici entreprise systématiquement que par M. Comte. Son ouvrage est encore le seul exemple d'une étude des phénomènes sociaux d'après cette conception de la Méthode Historique. Sans discuter ici la valeur de ses conclusions, et spécialement de ses prédictions et de ses recommandations quant à l'Avenir de la société, qui me paraissent fort inférieures à son appréciation du Passé, je me bornerai à mentionner une généralisation importante, que M. Comte, regarde comme la loi fondamentale du progrès de la science humaine. Selon lui, la spéculation, sur tous les objets dont s'occupe l'esprit humain, passe par trois phases successives: dans la première elle tend à expliquer les phénomènes par des agents surnaturels, dans la seconde par des abstractions métaphysiques, et dans la troisième, qui est son état final, elle se borne à constater leurs lois de succession et de similitude. Cette généralisation me paraît avoir ce haut degré d'autorité scientifique qui résulte du concours des indications de l'histoire et des probabilités tirées de la constitution de l'esprit humain. Et l'on concevrait difficilement, sur le simple énoncé de cette proposition, quels flots de lumière elle jette sur tout le cours de l'histoire, quand on en a fait ressortir les conséquences en rattachant à chacun des trois états de l'intelligence humaine et à chaque modification successive de ces trois états l'état corrélatif d'autres phénomènes sociaux ¹.

¹ Cette grande généralisation a été souvent critiquée (par le Dr Whewell, par exemple), parce qu'on n'en a pas compris la signification réelle. L'assertion, que l'explication théologique des phénomènes n'appartient qu'à la période où la connaissance de ces phénomènes est encore dans l'enfance, ne doit pas être interprétée comme équivalente à l'assertion, que l'humanité, avec le progrès de la science, cessera nécessairement de croire à toute espèce de théologie. C'était, l'opinion de M. Comte ; mais elle n'est nullement impliquée dans son théorème fondamental. Tout ce qui y est impliqué, c'est que dans un état avancé de la science humaine, on ne reconnaîtra pas un gouverneur du monde qui le gouverne autrement que par des lois universelles, et qui produise les événements par des interventions spéciales, si ce n'est dans des cas très exceptionnels. Dans l'origine, tous les événements naturels étaient attribués à des interventions de ce genre. Maintenant toute personne instruite rejette cette explication à l'égard de toutes les classes de phénomènes dont les lois ont été pleinement constatées. Il en est pourtant qui n'en sont pas encore arrivées à ramener tous les phénomènes à l'idée de Loi, et qui croient que la pluie et le beau temps, la famine et la peste, la victoire et la défaite, la mort et la vie, sont des faits que le Créateur n'abandonne pas à l'action de ces lois générales, mais qu'il se réserve de déterminer par des actes exprès de sa volonté. La théorie de M. Comte est la négation de cette doctrine.

Le Dr Whewell se méprend également sur le sens de la doctrine de M. Comte, relativement à la seconde phase ou période métaphysique de la spéculation. M. Comte n'a pas voulu dire que les « discussions concernant les idées » sont limitées à une phase primitive de la recherche, et cessent quand la science arrive à l'état positif. (*Philosophie de la Découverte*, p. 226 et suiv.) M. Comte, dans toutes ses spéculations, donne autant d'importance au travail d'élucidation des concepts qu'à la constatation des faits. Quand il parle de la période métaphysique de la spéculation, il entend celle où l'on parle de la « Nature » et d'autres abstractions comme si elles étaient des forces actives,

Mais, quoi que puissent décider les juges compétents sur les résultats obtenus par tel ou tel philosophe, la méthode ici expliquée est celle qui doit être suivie dans la recherche des lois de l'ordre et du progrès social. A son aide, nous pouvons désormais réussir, non-seulement à voir très-loin dans l'histoire future de l'humanité, mais encore à déterminer les moyens artificiels qui peuvent être employés, et la mesure dans laquelle ils peuvent servir, pour accélérer la progression naturelle, en tant qu'elle est avantageuse; pour en éviter les inconvénients et les désavantages, et pour se mettre en garde contre les dangers ou les accidents auxquels notre espèce est nécessairement exposée par les incidents de sa marche. Des instructions pratiques de ce genre, fondées sur la plus haute branche de la sociologie spéculative, formeront la partie la plus noble et la plus utile de l'Art Politique.

Il est évident, du reste, que nous en sommes à peine à poser même les fondements de cette science et de cet art.

Mais partout les esprits supérieurs se tournent vers cet objet. C'est maintenant le but des penseurs vraiment scientifiques de relier par des théories les faits de l'histoire universelle. Il est reconnu que l'une des conditions requises d'un système général de doctrine sociale est qu'il explique, d'après les data qu'on possède, les principaux faits de l'histoire ; et on admet généralement qu'une Philosophie de l'Histoire est à la fois la vérification et la forme initiale de la Philosophie du Progrès de la Société.

Si les efforts tentés actuellement dans toutes les nations les plus cultivées pour la création d'une Philosophie de l'Histoire, et auxquels commence à s'associer l'Angleterre elle-même (ordinairement la dernière à entrer dans le mouvement général de l'esprit européen), sont dirigés et contrôlés conformément à ces principes de méthode sociologique que j'ai (brièvement et incomplètement) essayé de poser, ils ne peuvent manquer de donner naissance à un système sociologique très-éloigné du caractère vague et conjectural de toutes les tentatives antérieures, et digne de prendre rang un jour parmi les sciences. Quand ce temps sera venu, aucune branche importante des affaires humaines ne sera abandonnée à l'empirisme et à des conjectures sans base scientifique. Le cercle du savoir humain sera complet, et ne pourra plus s'élargir ensuite que par sa propre et perpétuelle expansion.

produisant des effets ; où l'on dit que la nature fait ceci ou interdit cela, que la Nature n'admet pas de *saltus* ; où l'horreur du vide, la *vis medicalrix* attribuées à la Nature étaient données comme des explications des phénomènes ; où l'on prenait les qualités des choses pour des entités réelles résidant dans les choses ; où l'on croyait rendre compte des phénomènes des corps vivants, en les rapportant à une « force vitale » ; bref, où l'on prenait les noms abstraits des phénomènes pour les causes de leur existence. Dans ce sens du mot, on ne peut raisonnablement nier que l'explication métaphysique des phénomènes cède le pas, aussi bien que l'explication théologique, aux progrès de la science réelle.

Quant à la méprise qui a été également commise au sujet de la période finale ou positive telle que l'a conçue M. Comte, je l'ai précédemment signalée, en montrant que, malgré quelques expressions pouvant donner lieu à une juste critique, M. Comte n'a jamais songé à nier la légitimité de la recherche de toutes les causes accessibles à l'esprit humain.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre XI.

Éclaircissements sur la science de l'histoire.

§ 1. **La statique vérifie que les faits historiques sont régis par des uniformes**

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - La doctrine que les chapitres précédents avaient pour objet d'appuyer et d'expliquer (que la série collective des phénomènes sociaux, ou, en d'autres termes, la suite de l'histoire est soumise à des lois générales qu'il est possible de découvrir), a été familière depuis plusieurs générations aux savants du Continent, et, depuis le dernier quart du siècle, a passé de ce domaine privé dans celui des journaux et de la discussion politique ordinaire. Dans notre propre pays pourtant, à l'époque de la première publication de ce Traité, elle était presque une nouveauté, et les manières de voir alors dominantes en histoire étaient précisément l'inverse de ce qu'il aurait fallu pour en faciliter l'introduction. Depuis lors un grand changement a eu lieu. Il a été principalement provoqué par l'important ouvrage de M. Buckle, qui a résolument lancé ce grand principe, avec de nombreux et frappants exemples de ses applications, dans l'arène de la discussion populaire, pour y être attaqué et défendu par des combattants et en présence de spectateurs qui ne se seraient jamais doutés qu'il existât un tel principe, si, pour l'apprendre, ils n'avaient eu d'autre lumière que celle de la

science pure. De là ont commencé de longues controverses, tendant, non-seulement à familiariser rapidement avec le principe la majorité des esprits cultivés, mais encore à le dégager des confusions et des erreurs par lesquelles il devait naturellement être quelque temps obscurci, erreurs qui diminuent la valeur de la doctrine pour ceux qui l'adoptent, et sont la pierre d'achoppement pour beaucoup de ceux qui ne l'adoptent pas.

De tous les obstacles que rencontre dans la généralité des penseurs l'idée que les faits historiques sont soumis à des lois, le plus considérable est toujours celui qui se fonde sur la doctrine du Libre Arbitre, ou, en d'autres termes, sur la théorie qui nie que la loi de Causation s'applique aux volitions humaines. Si, en effet, elle ne s'y applique pas, le cours de l'histoire, étant le résultat des volitions humaines, ne peut être assujéti à des lois, puisque ces volitions ne peuvent-être ni prévues, ni ramenées à un ordre quelconque de succession régulière, même après qu'elles se sont produites. J'ai, dans un autre chapitre, discuté cette question dans la mesure qui m'a paru convenable. Je crois seulement nécessaire de répéter que la doctrine de la Causation des actions humaines, improprement appelée doctrine de la Nécessité, n'affirme aucun *nexus* mystérieux, aucune fatalité absolue ; elle affirme seulement que, les actions des hommes sont le résultat combiné des lois générales et des circonstances de la nature humaine et de leurs caractères particuliers ; les caractères étant de leur côté la conséquence des circonstances naturelles et artificielles qui ont constitué leur éducation, parmi lesquelles circonstances il faut compter leurs propres efforts volontaires et conscients. Quiconque voudra se donner la peine d'examiner mûrement la doctrine ainsi formulée et expliquée reconnaîtra, je crois, qu'elle est, non seulement, une interprétation fidèle de l'expérience universelle de la conduite humaine, mais encore une représentation exacte de la manière dont chacun, dans chaque cas particulier, interprète spontanément sa propre expérience de cette conduite.

Mais si ce principe est vrai de l'homme individuel, il doit être vrai de l'homme collectif. S'il est la loi de la vie humaine, cette loi doit se réaliser dans l'histoire. L'expérience des affaires humaines, quand on les considère *en masse* doit être d'accord avec cette loi si elle est vraie, ou la contredire si elle est fausse. L'appui que cette vérification à *posteriori* donne à la loi est le point de la question que M. Buckle a le plus clairement et le plus victorieusement mis en lumière.

La statistique des faits, depuis qu'ils ont été recueillis et étudiés avec soin, a conduit à des conclusions, dont quelques-unes ont effrayé les esprits non habitués à regarder les actions morales comme sujettes à des lois uniformes. Les événements mêmes qui, par leur nature, paraissent les plus capricieux et les plus incertains, et qu'aucune science possible ne nous permettrait de prévoir dans un cas particulier, se présentent, quand on les prend en grand nombre, avec une régularité presque mathématique. Est-il un acte qui pour l'universalité des hommes, soit plus complètement dépendant du caractère individuel et du libre arbitre que le meurtre d'un de nos semblables? Cependant, dans tout grand pays, le nombre des assassinats, en proportion de la population, varie très peu (on l'a constaté) d'une année à l'autre, et dans ses variations ne s'écarte jamais beaucoup d'une certaine moyenne. Et, ce qui est encore plus remarquable, la même régularité se rencontre dans la proportion des meurtres commis annuellement avec telle ou telle espèce d'instruments. Et de même encore, entre une année et une autre, pour le nombre comparatif des naissances légitimes et illégitimes; pour les suicides, les accidents et tous les autres phénomènes sociaux dont l'enregistrement est fait exactement. L'un des exemples les plus curieux est ce fait, constaté par les registres des bureaux de poste de Londres et de Paris, que le

nombre des lettres jetées à la poste auxquelles on a oublié de mettre l'adresse est chaque année à peu près dans la même proportion avec le nombre de lettres déposées. « D'année en année, dit M. Buckle, un même nombre de personnes oublie cette formalité si simple; en sorte que nous pouvons actuellement prédire le nombre de personnes qui dans les années à venir manqueront de mémoire pour cet incident insignifiant et, à ce qu'on pourrait croire, tout à fait fortuit ¹. »

Cette singulière régularité *en masse*, combinée avec l'extrême irrégularité des cas composant la masse, est une heureuse vérification à *posteriori* de la loi de causation dans son application à la conduite humaine. En admettant la vérité de cette loi, toute action humaine, tout meurtre, par exemple, est le résultat combiné de deux groupes de causes : d'une part, les circonstances générales du pays et des habitants, les influences morales, économiques et d'éducation, et toutes celles qui s'exercent sur le peuple entier et constituent ce que nous appelons l'état de civilisation; d'autre part, la grande variété d'influences spéciales à l'individu, son tempérament et les autres particularités de son organisation, sa parenté, ses relations habituelles, les entraînements auxquels il est exposé, et ainsi du reste. Si maintenant nous prenons tous les cas qui se produisent sur une échelle assez grande pour épuiser toutes les combinaisons possibles de ces influences spéciales, ou, en d'autres termes, pour exclure le hasard, et si tous ces cas sont renfermés dans des limites de temps assez étroites pour qu'aucun changement considérable n'ait pu avoir lieu dans les influences générales constituant l'état de civilisation du pays, nous pouvons être certains que, si les actions humaines sont gouvernées par des lois invariables, le résultat collectif sera quelque chose d'approchant d'une quantité constante. Le nombre de meurtres commis dans ce pays et dans ce temps étant l'effet, en partie, de causes générales qui n'ont pas varié, et, en partie, de causes partielles qui ont parcouru le cercle de leurs variations, sera, pratiquement parlant, invariable.

Littéralement et mathématiquement parlant il n'est pas et ne saurait être invariable, car la période d'un an est trop courte pour embrasser *toutes* les combinaisons possibles de causes partielles, et, en même temps, elle est assez lo-figue pour rendre probable que dans chaque série de quelques années de nouvelles influences plus ou moins générales auront été introduites, telles qu'une police plus vigoureuse ou plus relâchée, quelque excitation passagère produite par des causes politiques ou religieuses, ou quelque événement de nature à exercer une action malsaine sur l'imagination. Mais que, malgré ces imperfections inévitables dans les données, le champ des variations dans les résultats annuels reste si restreint, c'est là une confirmation éclatante de la théorie générale.

§ 2. - ce qui n'implique point la non-intervention des causes morales

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Ces mêmes considérations, qui corroborent si bien les preuves à l'appui de la doctrine que les faits historiques sont des effets invariables de causes, tendent également à débarrasser cette doctrine de diverses interprétations erronées que les discussions récentes ont mises en évidence. Certaines personnes, par exemple, s'imaginent, à ce qu'il semble, que la doctrine implique, non-seulement que le nombre

¹ *Histoire de la civilisation*, I, 30.

total de meurtres commis dans un pays et dans un temps donnés est entièrement l'effet des circonstances générales de la société, mais qu'il en est de même de tout meurtre particulier; que l'assassin considéré individuellement est, pour ainsi dire, un simple instrument entre les mains des causes générales; que par lui-même il n'a pas la liberté du choix un que, s'il l'a et s'il l'exerce, quelque autre sera de toute nécessité obligé de prendre sa place; que si tel ou tel des meurtriers s'était abstenu du crime, quelque autre individu, qui serait sans cela resté innocent, aurait commis un meurtre *extra* pour parfaire la moyenne. Un pareil corollaire, convaincrait certainement d'absurdité une théorie qui y conduirait nécessairement. Il est pourtant évident que chaque meurtre particulier dépend, non de l'état général de la société seulement, mais de cet état combiné avec les causes spéciales au cas, et qui sont généralement beaucoup plus puissantes; et si ces causes spéciales, qui ont une plus grande influence que les générales dans l'accomplissement de chaque meurtre particulier, n'ont pas d'influence sur le nombre de meurtres commis dans une période donnée, c'est parce que le champ de l'observation est assez étendu pour embrasser toutes les combinaisons possibles des causes spéciales, toutes les variétés de caractère et d'entraînements individuels compatibles avec l'état général de la société. L'expérience collective, comme on peut l'appeler, sépare exactement l'effet des causes générales de celui des causes spéciales, et montre le produit net des premières; mais elle ne dit absolument rien sur la somme d'influence des causes spéciales, qu'elle soit plus forte ou plus faible que celles des autres, puisque l'échelle de l'expérience s'étend à un nombre de cas dans lequel les effets des causes spéciales se contre-balancent et s'évanouissent dans l'effet des causes générales.

Je ne prétendrai pas que les défenseurs de la théorie aient toujours su éviter cette confusion dans leur langage, ni qu'ils n'aient manifesté une tendance à exagérer l'influence des causes générales aux dépens des causes spéciales. Je crois, au contraire, qu'ils l'ont fait dans une très large mesure, et qu'ils ont ainsi embarrassé leur théorie de difficultés, et l'ont laissée exposée à des objections qui ne l'affectent pas nécessairement. Quelques-uns par exemple, et M. Buckle lui-même, ont inféré, ou laissé supposer qu'ils inféraient, de la régularité du retour des événements dépendant des qualités morales, que les qualités morales de l'humanité sont peu susceptibles d'être perfectionnées, ou n'ont que très peu d'importance dans le progrès général de la société, en comparaison des causes intellectuelles ou économiques. Mais conclure ainsi, c'est oublier que les tables de statistique d'où l'on déduit des moyennes invariables se composent de faits produits dans d'étroites limites géographiques et dans un petit nombre d'années successives, c'est-à-dire dans un milieu placé tout entier sous l'action des mêmes causes générales, et pendant un temps trop court pour que de grands changements dans cette action pussent avoir lieu. Toutes les causes morales autres que celles communes à tout le pays ont été éliminées par le grand nombre de cas pris en considération; et celles qui sont communes au pays tout entier ont peu varié pendant le court espace de temps compris dans les observations. Si l'on admet la supposition qu'elles ont varié; si l'on compare entre elles deux époques, deux pays, ou même deux parties d'un même pays, différentes par leur situation, leur caractère et leurs éléments moraux, les crimes commis dans une année ne donnent plus la même somme, mais au contraire une somme très-différente. Et il en doit être ainsi; car, de même que chaque crime particulier commis par un individu dépend principalement de ses qualités morales, les crimes commis par la population entière du pays doivent dépendre au même degré de ses qualités morales collectives. Pour exclure l'action de cet élément sur cette grande échelle, il faudrait supposer que la moyenne morale de l'humanité ne varie pas de pays en pays, ni d'époque en époque. Or, cette supposition est fautive; et lors même qu'elle serait vraie, on ne pourrait la prouver par

aucune statistique existante. Je n'en suis pas moins d'accord, cependant, avec M. Buckle, que, dans l'humanité, l'élément intellectuel (en comprenant sous ce terme la nature des croyances, la somme des connaissances et le développement de l'intelligence) est la circonstance prépondérante dans la détermination de son progrès. Mais j'ai cette opinion, non parce que les conditions morales ou économiques de la société seraient des agents moins puissants ou moins variables, mais parce que ces agents sont dans une large mesure les conséquences de l'état intellectuel, et, dans tous les cas, sont limités par cet état, ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent. Si les changements intellectuels sont dans l'histoire les agents les plus manifestes, ce n'est pas qu'ils aient une force supérieure, considérés en eux-mêmes, mais c'est parce que, en fait, ils opèrent avec les forces réunies de tous.

§ 3. - ce qui n'implique point la non-intervention des causes morales

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - Il y a à faire ici une autre distinction extrêmement importante et souvent négligée dans la discussion de ce sujet. La doctrine, que le progrès social suit des lois invariables, est souvent soutenue concurremment avec la doctrine que les effets individuels ou les actes des gouvernements n'ont que fort peu d'influence sur le progrès social. Quoique ces opinions soient souvent soutenues par les mêmes personnes; ce sont deux opinions très-différentes, et la confusion de l'une et de l'autre est l'erreur éternellement renouvelée de confondre la Causation avec le Fatalisme. De ce que tout ce qui arrivera sera l'effet d'une cause, les volitions humaines comme le reste, il ne s'ensuit pas que les volitions, même celles des individus, n'aient pas une grande efficacité comme causes. Si un homme surpris en mer par une tempête concluait de ce que, chaque année, à peu près le même nombre de personnes périt dans les naufragés, qu'il lui serait inutile d'essayer de sauver sa propre vie, nous l'appellerions un fataliste, et nous lui remettrions en mémoire que les efforts des naufragés pour sauver leur vie sont si loin d'être sans importance, que la somme moyenne de ces efforts est une des causes dont dépend le nombre de morts par naufrage constatées chaque année. Si universelles que puissent être les lois du développement social, elles ne peuvent être plus universelles ni plus rigoureuses que celles des agents physiques de la nature ; cependant la volonté humaine peut faire de ces derniers les instruments de ses desseins, et la mesure dans laquelle elle y réussit, constitue la principale différence entre les sauvages et les peuples les plus civilisés.

Les faits humains et sociaux, en vertu de leur nature si compliquée, sont, non pas moins, mais plus susceptibles de modifications que les faits mécaniques et chimiques; la volonté humaine a donc sur eux un pouvoir encore plus grand. Et c'est pourquoi ceux qui prétendent que l'évolution de la société dépend exclusivement, ou presque exclusivement, de causes générales, mettent toujours au nombre de ces causes les connaissances collectives et le développement intellectuel de la race humaine; mais si de la race, pourquoi pas aussi de quelque monarque ou de quelque penseur, ou de la classe gouvernante d'une société politique, agissant par son gouvernement? Quoique les variétés de caractère existant entre les individus ordinaires se neutralisent réciproquement quand on les considère sur une vaste échelle, les individualités hors ligne ne se neutralisent pas. On n'a pas vu un autre Thémistocle, un autre Luther, un autre

Jules César, ayant avec des facultés égales des dispositions contraires, contre-balancer exactement le Thémistocle, le Luther, le César antérieurs, et les empêcher de produire un effet permanent. En outre, à ce qu'il paraît du moins, les volitions des hommes exceptionnels, les opinions et les desseins des individus qui dans un temps particulier composent un gouvernement, peuvent être dans la chaîne de causation des anneaux indispensables au moyen desquels les causes générales elles-mêmes produisent leurs effets; et je crois que c'est là la seule forme soutenable de la théorie.

Lord Macaulay, dans un passage célèbre d'un de ses premiers essais (qu'il n'aurait pas voulu, je dois le dire, réimprimer lui-même), pose en principe la nullité d'action des grands hommes d'une manière plus absolue que ne l'a fait, je crois, aucun autre écrivain de ce mérite. Il les compare à des hommes qui se tiennent simplement sur des lieux plus élevés, et qui de là reçoivent les rayons du soleil un peu plus tôt que le reste de la race humaine. « Le soleil illumine les collines quand il est encore au-dessous de l'horizon, et les hauts esprits découvrent la vérité un peu avant qu'elle se manifeste à la multitude. Telle est la mesure de leur supériorité. Ils sont les premiers à saisir et à réfléchir une lumière qui, sans leur secours, doit bientôt devenir visible à ceux qui sont placés bien au-dessous d'eux »¹. En poussant plus loin la métaphore, il s'ensuivrait que s'il n'y avait pas eu de Newton, le monde, non-seulement aurait eu le système newtonien, mais l'aurait eu aussi vite; absolument comme le soleil se serait levé pour des spectateurs placés dans la plaine, s'il n'y avait point eu devant eux de montagne pour recevoir plus tôt ses premiers rayons. Et il en serait ainsi, si les vérités se levaient, comme le soleil, par leur mouvement propre et sans effort humain; autrement, non. Je crois que si Newton n'avait pas vécu, le monde aurait dû attendre la philosophie newtonienne jusqu'à ce qu'il arrivât un autre Newton ou son équivalent. Ni un homme ordinaire, ni une suite d'hommes ordinaires, n'auraient pu accomplir cette œuvre. Je n'irai pas jusqu'à dire que ce que Newton a fait, dans *une seule* vie, quelques-uns de *ceux* qui lui ont succédé et dont chacun, pris isolément, lui était inférieur en génie, n'auraient pas pu le faire par étapes successives. Mais le moindre de ces pas ne pouvait être fait que par un esprit supérieur. Les hommes éminents ne se contentent pas de voir briller la lumière au sommet de la colline; ils montent sur ce sommet et appellent le jour; et *si* personne n'était monté jusque-là, la lumière, dans bien des cas, aurait pu ne luire jamais sur la plaine. Il y a bien des causes générales pour la religion et la philosophie; et cependant peu de gens doutent que s'il n'y avait pas eu de Socrate, de Platon, ni d'Aristote, il n'y aurait pas eu de philosophie pendant les deux mille ans qui se sont écoulés ensuite, ni même après, selon toute probabilité; et que s'il n'y avait eu ni Christ, ni saint Paul, il n'y aurait pas eu de Christianisme.

Le point sur lequel l'influence des individualités éminentes est surtout décisive est l'accélération du mouvement. Dans la plupart des états de société, c'est l'existence des grands hommes qui décide même s'il y aura un progrès quelconque. On concevrait que la Grèce ou l'Europe chrétienne auraient pu progresser, à certaines périodes de leur histoire, uniquement par l'action des causes générales; mais s'il n'y avait pas eu de Mahomet, l'Arabie aurait-elle produit Avicenne ou Averroès, ou les califes de Bagdad et de Cordoue? Cependant la détermination du mode et de l'ordre que suivra le progrès de l'humanité dépend beaucoup moins du caractère des individus. Il y a une sorte de nécessité imposée à cet égard par les lois générales de la nature humaine, par la constitution de l'esprit humain. Certaines vérités ne peuvent être découvertes, certaines inventions ne peuvent être faites, si d'autres n'ont pas été faites préalablement; certains perfectionnements sociaux, par leur nature même, doivent venir

¹ *Essai sur Dryden*, dans les *Mélanges*, I, 186.

après les autres et pas avant. L'ordre du progrès humain peut donc, dans une certaine mesure, être assujéti à des lois définies ; mais quant à son accélération, ou même à sa naissance, on ne peut faire aucune généralisation qui s'étende à l'espèce tout entière, mais seulement quelques généralisations approximatives, précaires, bornées à la fraction minimale de l'humanité qui, dans la période historique, a présenté quelque chose qui ressemble à un progrès suivi, et déduites de sa situation spéciale ou de son histoire particulière. Et même, quant au *mode* du progrès, à l'ordre de la succession des états sociaux, nos généralisations doivent être très-élastiques. Les *limites de variation* dans le développement possible de la vie sociale, comme dans celui de la vie animale, sont un sujet dont on ne connaît encore que bien peu de chose, et constituent un des principaux problèmes de la science sociale. C'est, en tout cas, un fait que des parties différentes de l'humanité, sous l'influence de circonstances diverses, se sont développées d'une manière et sous des formes plus ou moins différentes, et l'une de ces circonstances déterminantes peut très-bien avoir été le caractère individuel des grands penseurs ou des organisateurs politiques. Qui pourrait dire jusqu'à quelle profondeur a pu pénétrer, dans l'histoire de la Chine, l'influence de Confucius et celle de Lycurgue dans l'histoire de Sparte, et, par suite, dans celle de la Grèce et du monde?

Quant à la nature et à l'étendue de ce qu'un grand homme, dans des circonstances favorables, peut faire pour l'humanité et de ce qu'un gouvernement peut faire pour une nation, bien des opinions différentes sont possibles ; et toutes les nuances d'opinion sur ce point sont compatibles avec la supposition qu'il y a des lois invariables dans les phénomènes historiques. Naturellement le degré d'influence qui doit être assigné à ces agents plus spéciaux affecte notablement la précision que l'on peut donner aux lois générales, et la confiance qu'on peut accorder aux prédictions fondées sur ces lois. Tout ce qui dépend des particularités des individus, combinées avec les situations accidentelles où ils se trouvent, échappe nécessairement à toute prévision. Sans aucun doute, ces combinaisons fortuites pourraient être éliminées, ainsi que d'autres, en prenant une période suffisamment étendue ; les particularités d'un grand caractère historique peuvent faire sentir leur influence dans l'histoire quelquefois pendant des milliers d'années ; mais, il est au plus haut degré probable qu'elles ne produisent plus aucune différence au bout de cinquante millions d'années. Cependant, comme nous ne pouvons obtenir une moyenne de l'immense étendue de temps nécessaire pour épuiser toutes les combinaisons possibles de grands hommes et de circonstances, tout ce qui dans la loi d'évolution des affaires humaines dépend de cette moyenne nous est et nous demeurera inaccessible ; et dans les premiers dix mille ans, qui sont pour nous d'une importance beaucoup plus grande que tout le reste des cinquante millions, les combinaisons favorables et défavorables qui se produiront seront pour nous de purs accidents. Nous ne pouvons prévoir la venue des grands hommes. Ceux qui introduisent dans le monde des vérités spéculatives ou de grandes conceptions pratiques ne peuvent avoir une date fixée d'avance. Tout ce que la science peut faire, c'est de découvrir dans l'histoire du passé les causes générales qui ont amené, l'humanité à cet état préliminaire qui, lorsque est apparu un grand homme, l'a rendue accessible à son influence. Si cet état se prolonge, l'expérience autorise à présumer que dans un temps plus ou moins long le grand homme se produira, pourvu que les circonstances générales du pays et de la nation soient, ce que très-souvent elles ne sont pas, compatibles avec son existence ; ce dont la science peut aussi jusqu'à un certain point être juge. C'est de cette manière que les résultats du progrès, sauf leur rapidité, peuvent être dans une certaine mesure ramenés à la régularité et à une loi ; et cette possibilité peut être admise quelle que soit la part, grande ou petite, qu'on voudra faire à l'influence des hommes exceptionnels ou des actes des

gouvernements, On peut en dire autant de tous les autres accidents et de toutes les autres causes perturbatrices.

§ 4. Exemples de l'importance historique des grands hommes et de l'action politique des gouvernements

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - Ce serait néanmoins une grande erreur de n'assigner qu'un rôle insignifiant à l'action des individus éminents ou des gouvernements. De ce qu'ils ne peuvent pas donner à la société ce que son état général et les précédents de son histoire ne l'ont pas préparée à recevoir, il ne faut pas conclure que leur influence est nulle. Ni les penseurs, ni les gouvernements, ne réalisent toutes leurs intentions; mais en revanche ils déterminent souvent d'importants résultats qu'ils n'avaient pas du tout prévus. Les grands hommes et les grandes actions se produisent rarement en pure perte : il s'en dégage mille influences invisibles, plus efficaces que celles qui sont aperçues : et bien que neuf sur dix des choses faites dans un excellent dessein par ceux qui sont en avance sur leur époque n'aient aucun effet important, la dixième produit des effets - vingt fois plus grands qu'on n'aurait pu le rêver. Les hommes mêmes qui, faute de circonstances favorables, n'ont laissé aucune trace dans leur époque, ont souvent été de la plus grande valeur pour la postérité. Quelles vies peuvent paraître avoir été plus complètement stériles que celles de quelques-uns des premiers hérétiques ? Ils ont été brûlés ou massacrés, leurs écrits détruits, leur mémoire chargée d'anathèmes, leurs noms mêmes et le souvenir de leur existence ensevelis sept ou huit siècles dans l'obscurité de manuscrits moisissés, et l'on n'a quelquefois pas d'autres documents de leur histoire que les sentences mêmes qui les avaient condamnés. Et cependant le souvenir de ces hommes qui avaient résisté à certaines prétentions ou à certains dogmes de l'Église (à l'époque même où l'assentiment unanime de la Chrétienté était invoqué comme fondement de leur autorité) brisa la chaîne de la tradition, établit une série de précédents pour la résistance, inspira aux derniers réformateurs le courage et leur fournit les armes dont ils eurent besoin quand l'humanité fut mieux préparée à suivre leur impulsion. A cet exemple fourni par les hommes, ajoutons-en un autre offert par les gouvernements. Le gouvernement relativement éclairé dont l'Espagne a joui pendant une grande partie du dix-huitième siècle n'a pas corrigé les défauts essentiels du peuple espagnol; et, par suite, quoiqu'il ait fait momentanément beaucoup de bien, une si forte part de ce bien a été perdue avec [ni qu'on peut affirmer d'une manière plausible qu'il n'a eu aucun résultat permanent. On a cité ce cas comme une preuve du peu que les gouvernements peuvent faire, quand ils ont à lutter contre les causes qui ont déterminé le caractère général de la nation. Il montre bien, en effet, ce qu'ils ne peuvent pas faire, mais ne prouve pas qu'ils ne puissent rien faire. Comparez ce que l'Espagne était au commencement de ce demi-siècle de gouvernement libéral à ce qu'elle était devenue à sa fin. Cette période apporta véritablement la lumière de la pensée européenne aux classes cultivées, et cette lumière n'a pas cessé depuis de se répandre. Avant cette époque, le changement s'était produit en sens inverse. La culture, les lumières, l'activité intellectuelle et même matérielle s'éteignaient. N'était-ce rien d'arrêter ce mouvement rétrograde et de le convertir en un mouvement progressif? Combien de choses que Charles III et d'Aranda ne purent faire ont été les dernières conséquences de ce qu'ils firent! C'est à ce demi-siècle que

L'Espagne doit de s'être délivrée de l'Inquisition et des moines, d'avoir maintenant un parlement et une presse libre, le sentiment de la liberté et des droits des citoyens, et d'être en voie de posséder des chemins de fer et tous les autres éléments constitutifs du progrès matériel et économique. Avant cette ère, il n'y avait pas en Espagne un seul élément en œuvre qui eût pu conduire jamais à ces résultats, si le pays avait continué d'être gouverné comme il l'était par les derniers princes de la maison d'Autriche, ou si les Bourbons avaient été tout d'abord ce qu'ils sont devenus ensuite en Espagne et à Naples.

Et si un gouvernement peut faire beaucoup, lors même qu'il semble avoir fait peu, pour déterminer un progrès positif, il a bien plus de moyens d'action contre les maux, intérieurs ou extérieurs, qui arrêteraient complètement le progrès. Un bon ou un mauvais conseiller dans une ville à un moment de crise peut influencer sur la destinée ultérieure du monde. Il est aussi certain que peut l'être un jugement contingent relatif aux événements historiques, que s'il n'y avait pas eu de Thémistocle, il n'y aurait pas eu de victoire de Salamine ; et s'il n'y en avait pas eu, que serait devenue notre civilisation ? Combien auraient été différentes les suites de la bataille si Epaminondas ou Timoléon, ou même Iphicrate, avaient commandé à Chéronée au lieu de Charès et de Lysiclès ? Comme on le dit fort bien dans le second des deux Essais sur l'Étude de l'Histoire¹ (les plus sensés et les plus philosophiques des écrits suscités par la présente controverse sur ce sujet), la science historique n'autorise pas de prédictions absolues, mais seulement des prédictions conditionnelles. Les causes générales comptent pour beaucoup ; mais les individus « produisent aussi de grands changements dans l'histoire et modifient complètement sa couleur longtemps après leur mort... Personne ne doute que la république romaine serait tombée sous le despotisme militaire, lors même que Jules César n'aurait jamais vécu » (résultat pratiquement certain (les causes générales) ; « mais est-il aussi clair que, dans ce cas, la Gaule serait devenue une province de l'empire ? Varus n'aurait-t-il pas pu perdre ses trois légions sur les bords du Rhône ? et ce fleuve devenir la frontière au lieu du Rhin ? C'est ce qui aurait bien pu arriver si César et Crassus avaient échangé leurs provinces ; et il est certainement impossible de dire que, cela arrivant, la marche de la civilisation européenne n'aurait pas été différente. De même, la conquête normande a été l'œuvre d'un seul homme, absolument comme la rédaction d'un article de journal ; et en connaissant comme nous la connaissons l'histoire de cet homme et de sa famille, nous pouvons rétrospectivement prédire avec une certitude presque infaillible qu'aucun autre homme » (il faut entendre, je présume, aucun autre à cette époque) « n'aurait pu accomplir cette entreprise. Et si elle n'avait pas été accomplie, y a-t-il quelque raison de supposer que notre histoire ou notre caractère national auraient été ce qu'ils sont ? »

Ainsi que le remarque très justement le même écrivain, tout le cours de l'histoire de la Grèce, telle que l'a éclaircie M. Grote, est une suite d'exemples qui prouvent combien souvent les événements sur lesquels a roulé le sort de la civilisation ont dépendu du caractère personnel, bon ou mauvais, d'un seul homme. Il faut dire cependant que la Grèce offre en ceci un exemple extrême, unique dans l'histoire, et qu'elle est un spécimen très-exagéré de la tendance générale. Il n'est arrivé qu'une fois, et il n'arrivera probablement jamais plus, que la fortune de l'humanité dépende du maintien d'un certain ordre de choses dans une seule ville ou dans un pays guère plus grand que le Yorkshire, qui pouvait être ruiné ou sauvé par cent causes d'une importance très minime en comparaison des tendances générales des affaires humaines. Jamais on ne verra les accidents ordinaires, ni les caractères des individus,

¹ Dans *le Cornhill Magazine*, juin et juillet 1861.

prendre une importance aussi vitale que celle qu'ils eurent alors. Plus notre espèce dure, plus elle se civilise, et plus, comme le remarque A. Comte, l'influence des générations passées sur la suivante et de l'humanité en masse sur chacun des individus qui en font partie, devient prédominante sur les autres forces; et, bien que le cours des choses ne cesse jamais d'être susceptible d'altération, tant par l'effet d'accidents que par celui de qualités personnelles, la prépondérance croissante de l'action collective de l'espèce sur toutes les causes moindres tend constamment à pousser l'évolution générale de la race dans une direction qui dévie de moins en moins d'une route certaine et déterminée à l'avance. La science historique devient donc de plus en plus possible, non-seulement parce qu'elle est mieux étudiée, mais parce qu'à chaque génération nouvelle elle devient plus propre à l'être.

Livre VI : de la logique des sciences morales

Chapitre XII.

De la logique de la pratique, ou de l'art, comprenant la morale et la politique.

§ 1. La moralité n'est pas une science, c'est un art

[Retour à la table des matières](#)

§ 1. - Dans les chapitres précédents nous avons essayé de caractériser l'état dans lequel se trouvent actuellement celles des branches de nos connaissances dites Morales qui sont des sciences dans la seule acception propre du terme, c'est-à-dire, des recherches sur le cours de la nature. Il est cependant d'usage de comprendre sous le terme de connaissances Morales, et même (quoique improprement) sous celui de Science morale, une recherche dont les résultats ne s'expriment pas par le mode indicatif, mais par le mode impératif ou par des périphrases équivalentes. C'est ce qu'on appelle la connaissance des devoirs, l'Éthique Pratique ou la Morale.

Or, le mode impératif est la caractéristique de l'art, considéré comme distinct, de la science. Tout ce qui s'exprime, par des règles, des préceptes, et non par des assertions sur des matières de fait) est, de l'art : et l'éthique ou la morale, est proprement

une partie de l'Art qui correspond aux Sciences de la nature humaine et de la société ¹.

La Méthode de l'Éthique ne peut donc être autre que celle de l'Art ou de la Pratique en général, et la dernière partie de la tâche que nous nous sommes proposée dans le Livre qui sert de conclusion à cet ouvrage est l'exposé de la, Méthode générale de l'Art, en tant que distinct de la Science.

§ 2. Rapport des règles de l'Art et des théorèmes de la science correspondante

[Retour à la table des matières](#)

§ 2. - Dans toutes les branches des affaires pratiques, il y a des cas où les individus sont obligés de conformer leurs actions à une règle préétablie, et d'autres où une partie, de leur tâche consiste à trouver ou à instituer la règle d'après laquelle ils doivent diriger leur conduite. Le premier cas est celui où se trouve, par exemple, un juge, sous l'empire d'un code écrit. Le juge n'a pas à décider quel serait intrinsèquement le meilleur parti à prendre dans le cas particulier qu'il doit juger, mais seulement quel est l'article de loi sous l'application duquel il tombe; ce que le législateur a prescrit dans les cas de ce genre et l'intention qu'on doit, par suite, lui supposer relativement au cas particulier. La méthode à suivre est ici entièrement et exclusivement une méthode de, raisonnement, de syllogisme ; et le procédé est évidemment ce qui (comme nous l'avons montré dans notre analyse du syllogisme) constitue tout, raisonnement, l'interprétation d'une formule.

Pour prendre notre exemple du cas opposé dans la même classe de sujets que le premier, nous supposerons, Par opposition à la situation du juge, celle d'un législateur. Comme le juge a des lois pour se guider, de même le législateur a des règles et des maximes de politique; mais ce serait une erreur manifeste de supposer que le législateur est lié par ces maximes comme le juge est lié par les lois, et qu'il n'a qu'à arguer de ces maximes pour le cas particulier, comme le juge applique des lois. Le législateur est obligé de prendre en considération les fondements de la maxime, le Juge n'a pas à s'occuper de ceux de la loi, si ce n'est lorsque la considération de ces fondements peut jeter du jour sur l'intention du législateur, quand ses expressions l'ont laissée douteuse. Pour le juge, la règle, une fois positivement reconnue, est définitive. Mais le législateur, ou tout autre praticien, qui se dirige par des règles plutôt que par les raisons de ces règles, comme les tacticiens allemands de l'ancienne école qui furent battus par Napoléon, ou comme le médecin qui aimerait mieux voir ses malades mourir selon les règles que guérir contrairement à ces règles, est à bon droit regardé comme un véritable pédant et comme l'esclave de ses formules.

Or, les raisons d'une maxime de politique, ou de toute autre règle d'art, ne peuvent être que les théorèmes de, la science correspondante.

¹ Il est presque superflu d'observer qu'il y a un autre sens du mot Art dans lequel ou peut dire qu'il dénote la partie ou le côté poétique (les choses, par opposition au côté scientifique. Dans le texte, le mot est employé dans son sens primitif, qui, je l'espère, n'est pas encore tombé en désuétude.

Le rapport des règles d'art aux doctrines de la science peut être caractérisé comme il suit. L'art se propose une fin à atteindre, définit cette fin et la soumet à la science. La science la reçoit, la considère comme un phénomène, un effet à étudier, et, après en avoir recherché les causes et les conditions, la renvoie à l'art avec un théorème sur la combinaison de circonstances qui pourrait le produire. L'art examine alors ces combinaisons de circonstances, et, selon que Certaines d'entre elles sont ou non au pouvoir de l'homme, il prononce que la fin, peut ou ne peut pas être atteinte. La seule des prémisses qui soit fournie par l'Art est donc la majeure primitive, laquelle énonce qu'il est désirable d'atteindre la fin. La science prête ensuite à l'Art la proposition (obtenue par une série d'inductions ou de déductions) que l'accomplissement de certains actes fera atteindre la fin. De ces prémisses l'Art conclut que l'accomplissement de ces actes est désirable, et trouvant en même temps qu'ils sont, praticables, il convertit le théorème en une règle ou précepte.

§ 3. Quel est l'office propre de règles d'art ?

[Retour à la table des matières](#)

§ 3. - Il est à remarquer que le théorème spéculatif n'est assez mûr pour être converti en précepte que lorsque l'ensemble, et pas seulement une partie, de l'opération afférente à la science a été exécuté. Supposons que nous n'ayons exécuté, que jusqu'à un certain degré le travail scientifique; que nous ayons découvert qu'une cause particulière produira l'effet donné, sans avoir déterminé encore toutes les conditions négatives indispensables, c'est-à-dire toutes les circonstances dont la présence empêcherait la production de l'effet. Si, dans cet état imparfait de la théorie scientifique, nous essayons d'établir une règle d'art, notre opération est prématurée. Toutes les fois qu'une cause neutralisante négligée par le théorème se présentera, la règle sera en défaut ; nous emploierons les moyens et la fin ne s'ensuivra pas. Aucun raisonnement fondé sur la règle même ne nous aidera à sortir de la difficulté. Nous n'avons d'autre ressource que de revenir sur nos pas, et de terminer l'opération scientifique qui aurait dû précéder l'établissement de la règle. Il nous faut reprendre l'investigation, rechercher le reste des conditions dont dépend l'effet ; et c'est seulement quand nous les avons toutes constatées, que nous sommes en mesure de transformer la loi de l'effet ainsi complétée en un précepte, dans lequel ces circonstances ou combinaisons de circonstances que la science signale comme des conditions sont prescrites comme des moyens.

Il est, vrai que, pour plus de commodité, on peut établir des règles moins rigoureusement conformes à cette théorie d'une perfection idéale ; d'abord, parce que la théorie peut rarement atteindre cette perfection; et ensuite, parce que, si l'on tenait compte de toutes les éventualités neutralisantes, qu'elles se reproduisent, fréquemment ou rarement, les règles seraient trop compliquées pour être comprises et retenues par des personnes d'une intelligence ordinaire dans les occasions communes de la vie. Les règles d'art n'ont pas à tenir compte de plus de conditions qu'il n'est besoin d'en observer dans les cas ordinaires, et sont, par conséquent, toujours imparfaites. Dans les arts manuels où les conditions requises sont peu nombreuses, et où

celles que les règles ne spécifient pas s'offrent généralement d'elles-mêmes à l'observation commune; ou peuvent être promptement apprises par la pratique, les règles peuvent être des guides sûrs pour ceux qui ne connaissent rien de plus que la règle. Mais dans les affaires compliquées de la vie, et, à plus forte raison, dans celles des États et des sociétés, on ne peut se fier aux règles si l'on ne remonte pas constamment aux lois scientifiques qui leur servent de base. Connaître les éventualités pratiques qui exigent une modification de la règle ou qui y font complètement exception, c'est connaître les combinaisons de circonstances qui interviendraient dans les conséquences de ces lois ou les neutraliseraient entièrement; et c'est ce qu'on ne peut apprendre qu'en se reportant aux fondements théoriques de la règle.

Un praticien sage ne considérera donc les règles de conduite que comme provisoires. Faites pour le plus grand nombre de cas, ou pour ceux qui se présentent le plus ordinairement, elles indiquent de quelle manière il sera le moins dangereux d'agir, toutes les fois qu'on n'aura pas le temps ou les moyens d'analyser les circonstances réelles du cas, ou qu'on doutera de l'exactitude de l'évaluation qu'on en a pu faire. Mais elles ne dispensent nullement (quand les circonstances le permettent) d'exécuter l'opération scientifique requise pour établir la règle d'après les données du cas particulier. En même temps, la règle commune peut très bien servir à nous apprendre qu'un certain mode d'action a été reconnu, par nous-mêmes ou par d'autres, approprié aux cas qui se présentent le plus ordinairement; en sorte que si elle se trouve inapplicable au cas en question, la raison doit s'en trouver vraisemblablement dans quelque circonstance exceptionnelle.

§ 4. L'Art ne peut pas être déductif

[Retour à la table des matières](#)

§ 4. - Bien évidente est donc erreur de ceux qui voudraient déduire la ligne clé conduite propre aux cas particuliers de maximes pratiques supposées universelles, oubliant la nécessité clé remonter constamment aux principes de la science théorique pour être sûr d'atteindre même la fin spéciale que les règles, ont en vue. Combien dès lors est plus grave encore l'erreur d'ériger des principes si absolus, non-seulement en règles universelles pour atteindre une fin donnée, mais en règles de conduite en général, sans égard à la possibilité, non-seulement que quelque cause modificatrice empêche d'atteindre la fin par les moyens que prescrit la règle, mais encore que, la fin étant atteinte, le résultat obtenu soit en conflit avec quelque autre fin qui pourrait se trouver plus désirable.

C'est là l'erreur habituelle de beaucoup de théoriciens politiques de l'école que j'ai appelée Géométrique, spécialement en France, où le raisonnement d'après les règles de la pratique est la monnaie courante du journalisme et de l'éloquence politique; oublié du véritable emploi de la Déduction qui a fort discrédité, dans l'opinion des autres pays, l'esprit généralisateur qui distingue si honorablement le génie Français. Les lieux communs de la politique, en France, sont des maximes pratiques très-larges, posées comme prémisses, desquelles on déduit les applications particulières. C'est là ce que les Français appellent être logique et conséquent. Par exemple., ils concluent que telle ou telle mesure doit être adoptée parce qu'elle est une conséquence du

principe sur lequel le gouvernement est fondé; du principe de la légitimité ou de la souveraineté du peuple. À cela on peut répondre que, si ce sont là réellement des principes pratiques, ils doivent reposer sur des fondements théoriques. La souveraineté du peuple, par exemple, doit être une bonne base de gouvernement, parce que un gouvernement ainsi constitué tend à produire certains effets avantageux. Cependant, comme aucun gouvernement ne produit tous les effets avantageux possibles, mais que tous sont accompagnés de plus ou moins d'inconvénients, et comme ces inconvénients ne peuvent être combattus par des moyens tirés des causes mêmes qui les produisent, ce serait souvent une meilleure recommandation pour une mesure pratique d'être indépendante de ce qu'on appelle le principe général du gouvernement, que d'en être une conséquence. Sous un gouvernement reposant sur le principe de légitimité, la présomption serait plutôt en faveur des institutions d'origine populaire; et dans une démocratie, en faveur des arrangements qui tendent à tenir en échec l'impétuosité de la volonté populaire. Cette manière de raisonner, qu'on prend si communément en France pour de la philosophie politique, tend à cette conclusion pratique, que nous devons faire tous nos efforts pour aggraver, au lieu de les atténuer, les imperfections caractéristiques, qu'elles qu'elles soient, du système d'institutions que nous préférons ou sous lequel nous vivons.

§ 5. **Tout Art consiste en des vérités de science, disposées dans un ordre approprié à un usage pratique**

[Retour à la table des matières](#)

§ 5. - C'est donc dans les théorèmes de la science qu'on trouvera les fondements de toute règle d'art. Un art, ou un système d'art, se compose des règles et de toutes les propositions théoriques qui justifient ces règles. L'art complet d'une matière quelconque comprend la partie spéciale de la Science nécessaire pour indiquer les conditions dont dépendent les effets que l'art veut produire. L'Art en général se compose des vérités de la Science, disposées dans l'ordre le plus convenable pour la pratique, et non plus dans l'ordre le plus convenable pour la théorie. La science groupe et dispose les vérités de manière à nous faire embrasser dans une vue d'ensemble la plus grande partie possible de l'ordre général de l'univers. L'Art, quoiqu'il doive admettre les mêmes lois générales, ne les suit que dans celles de leurs conséquences de détail qui ont conduit à l'établissement des règles de conduite; et il rassemble des parties les plus distantes du champ de la science les vérités relatives à la réalisation des conditions diverses et hétérogènes requises pour chacun des effets à produire dans l'ordre pratique.

La science s'attachant ainsi à une cause qu'elle suit dans ses différents effets, tandis que l'art rapporte un même effet à ses causes et conditions multiples et diverses, la pratique a besoin d'un corps de vérités scientifiques intermédiaires, dérivées des plus hautes généralités de la science, et destinées à servir de généralités ou de premiers principes aux différents arts. La formation scientifique de ces principes intermédiaires, M. A. Comte la considère comme un de ces résultats de la philosophie qui sont réservés à l'avenir. Le seul exemple achevé qu'il croit actuellement réalisé et qu'on pourrait offrir comme un type à imiter dans des matières plus importantes, est

la théorie générale de l'art de la Géométrie Descriptive, telle que l'a conçue Monge. Il n'est cependant pas difficile de comprendre la nature de ces principes généraux intermédiaires. Après s'être formé une conception aussi compréhensive que possible de la fin à poursuivre, c'est-à-dire de l'effet à produire, et avoir déterminé de la même manière compréhensive l'ensemble de conditions dont dépend l'effet, il reste à faire une revue générale des moyens de réalisation de cet ensemble de conditions; et lorsque le résultat de cet examen sera résumé et condensé dans des propositions aussi peu nombreuses et aussi larges que possible, ces propositions exprimeront le rapport existant entre les moyens et la fin, à constitueront la théorie scientifique générale de l'art; de laquelle sortiront, comme leurs corollaires, les méthodes pratiques de l'art.

§ 6. Téléologie, ou doctrine des fins

[Retour à la table des matières](#)

§ 6. - Mais quoique les raisonnements qui rapprochent la fin ou le but de chaque art de ses moyens soient du domaine de la science, la détermination de la fin elle-même appartient exclusivement à l'art et forme son domaine particulier. Tout art a un premier principe, une majeure générale qui n'est pas empruntée à la science; c'est celle qui énonce l'objet poursuivi et le déclare désirable. L'art du maçon pose en principe qu'il est désirable d'avoir des édifices, l'architecture (en tant qu'un des beaux-arts), qu'il est désirable de les avoir beaux ou imposants. L'art hygiénique et l'art médical posent en principe, l'un, que la conservation de la santé, l'autre que la guérison des maladies, sont des fins bonnes et désirables. Ce ne sont pas là des propositions de Science. Les propositions scientifiques affirment des points de fait, une existence, une coexistence, une succession ou une ressemblance. Les propositions d'art ne disent pas que quelque chose est, mais commandent ou conseillent. Elles forment à elles seules une classe. Une proposition dont l'attribut est exprimé par les mots *devrait, pourrait être*, est spécifiquement différente de celle exprimée par les mots *est* ou *sera*. Il est vrai que, dans le sens le plus large du mot, ces propositions mêmes affirment quelque chose comme point de fait. Le fait qu'elles affirment est que la conduite prescrite excite dans l'esprit de celui qui parle le sentiment de l'approbation. Cela pourtant n'atteint pas le fond des choses; car l'approbation de celui qui parle n'est pas une raison suffisante pour que les autres approuvent aussi, et elle ne devrait pas être concluante même pour lui. En fait de pratique, chacun est tenu de motiver et de justifier son approbation, et pour cela il faut des prémisses générales déterminant quels sont les objets propres de l'approbation et leur ordre de préséance.

Ces prémisses générales, avec les principales conclusions qu'on peut en déduire, forment (ou plutôt pourraient former) un corps de doctrine qui est proprement l'Art de la vie, dans ses trois branches : la Morale, la Prudence ou Politique et l'Esthétique ; l'Honnête, l'Opportun et le Beau ou le Noble dans les actions et dans les œuvres de l'homme. Cet art (qui, malheureusement, est encore en grande partie à créer) est celui auquel tous les autres sont subordonnés, puisque ses principes sont ceux qui doivent déterminer si la fin spéciale de chaque art particulier est digne et désirable, et quel rang elle occupe dans la hiérarchie des choses désirables. Tout art est ainsi le résultat combiné des lois de la Nature découvertes par la science et des principes généraux fie

ce qu'on a appelé la Téléologie ou Théorie des Fins ¹, et qu'on pourrait aussi, sans impropriété, désigner, en empruntant le langage des métaphysiciens allemands, sous le nom de Principes de la Raison Pratique.

L'observateur ou le théoricien scientifique n'est pas, à ce seul titre, un conseiller pour la pratique. Son rôle se réduit à montrer que certaines conséquences découlent de certaines causes, et que pour atteindre certaines fins certains moyens sont les plus efficaces. Quant à la question de savoir si les fins elles-mêmes doivent être poursuivies, et, en supposant qu'elles doivent l'être, dans quels cas et dans quelle mesure, il ne lui appartient pas en qualité de savant de la résoudre et la science toute seule ne le rendra jamais compétent pour cette décision. Dans les sciences purement physiques, on n'est guère tenté de se charger de cette tâche ultérieure; mais ceux qui traitent de la nature humaine et de la société la réclament invariablement ; ils prétendent toujours dire, non-seulement ce qui est, mais ce qui devrait être. Pour les autoriser à cela, une doctrine complète de Téléologie est indispensable. Une théorie scientifique, si parfaite qu'elle soit, du sujet considéré simplement comme une partie de l'ordre de la nature ne peut en aucune façon la remplacer. A cet égard, les différents arts subordonnés offrent une analogie trompeuse. Dans ces arts, il y a rarement nécessité évidente de justifier la fin, parce qu'en général personne ne nie qu'elle soit désirable ; et c'est seulement quand la question de priorité doit être décidée entre une fin et une autre, que les principes généraux de la Téléologie doivent être invoqués ; et un écrivain qui traite de la Morale et de la Politique a besoin de ces principes à chaque pas. L'exposé le plus scrupuleux et le mieux digéré des lois de succession et de coexistence des phénomènes mentaux ou sociaux, et des rapports de causalité qui les unissent, ne sera d'aucune utilité pour l'art de la Vie ou de la Société, si les fins que doit poursuivre cet art sont abandonnées aux vagues suggestions de *l'intellectus sibi permissus*, ou sont prises pour accordées sans analyse ou sans discussion.

§ 7. Nécessité d'un type supérieur, ou premier principe

[Retour à la table des matières](#)

§ 7. - Il y a, donc, une *Philosophia Prima* particulière à l'Art, comme il y en a une pour la Science. Il y a non seulement des premiers principes de Connaissance, mais aussi des premiers principes de Conduite. Il doit exister quelque étalon servant à déterminer le caractère bon ou mauvais, d'une manière absolue ou relative, des fins ou objets de désir. Et quel que soit cet étalon, il ne peut en exister qu'un seul, car s'il y avait plusieurs principes supérieurs de Conduite, la même conduite pourrait être justifiée par un de ces principes et condamnée par un autre, et il faudrait quelque principe plus général qui pût servir d'arbitre entre les autres.

Aussi les écrivains qui ont traité de la philosophie morale ont-ils pour la plupart senti la nécessité, non seulement de ramener à des principes toutes les règles de conduite et tous les jugements d'approbation ou de blâme, mais de les ramener à un

¹ Le mot Téléologie est aussi employé, mais d'une manière impropre, par quelques écrivains, pour désigner le système d'explication des phénomènes de l'univers par les causes finales.

principe unique, à quelque règle, à quelque étalon ou type, avec lequel toutes les autres règles de conduite devraient pouvoir se concilier, et duquel on pût les déduire toutes comme dernières conséquences. Ceux qui ont cru pouvoir se passer d'un modèle ou type universel de ce genre n'ont pu le faire qu'en supposant qu'un sens ou un instinct moral, inhérent à notre nature, nous apprend, à la fois, quels sont les principes de conduite que nous sommes tenus d'observer, et dans quel ordre ils doivent être subordonnés l'un à l'autre.

La théorie des fondements de la morale est un sujet sur lequel il serait déplacé, dans un ouvrage comme celui-ci, d'entamer une discussion approfondie et qu'il serait sans aucune utilité de traiter incidemment. Je me contenterai donc de dire que la doctrine des principes moraux intuitifs, lors même qu'elle serait vraie, ne pourrait pourvoir qu'à cette partie de la conduite qu'on appelle proprement Morale. Pour tout le reste de la pratique de la vie, il faudrait chercher quelque principe général, quelque type; et si ce principe était bien choisi, on trouverait, j'imagine, qu'il pourrait servir tout aussi bien de principe fondamental à la Morale qu'à la Prudence, à la Politique ou au Goût.

Sans entreprendre ici de justifier mon opinion, ni même de préciser le genre de justification dont elle est susceptible, je déclare simplement ma conviction, que le principe général auquel toutes les règles de la pratique devraient être conformes, que le critérium par lequel elles devraient être éprouvées est ce qui tend à procurer le bonheur du genre humain ou plutôt de tous les êtres sensibles; en d'autres termes, que promouvoir le bonheur est le principe, fondamental de la Téléologie ¹.

Je n'entends pas affirmer que le bonheur doive être lui-même la fin de toutes les actions, ni même de toutes les règles d'action. Il est la justification de toutes les fins et devrait en être le contrôle, mais il n'est pas la fin unique. Il y a beaucoup d'actions et même de manières d'agir vertueuses (quoique les cas en soient, je crois, moins fréquents qu'on lie le suppose souvent), par lesquelles on sacrifie le bonheur, et dont il résulte plus de peine que de plaisir. Mais dans ces cas la conduite ne se justifie que parce qu'on peut montrer qu'en somme il y aura plus de bonheur dans le monde si l'on y cultive les sentiments qui, dans certaines occasions, font négliger aux hommes le bonheur. J'admets pleinement cette vérité, que la culture d'une noblesse idéale de volonté et de conduite est, pour les êtres humains individuels, une fin à laquelle doit céder en cas de conflit la recherche de leur propre bonheur ou de celui des autres, (en tant qu'il est compris dans le leur). Mais je soutiens que la question même de savoir ce qui constitue cette élévation de caractère doit elle-même être décidée en se référant au bonheur, comme principe régulateur. Le caractère lui-même devrait être pour l'individu une fin suprême, simplement parce que cette noblesse de caractère parfaite ou approchant de cet idéal chez un assez grand nombre de personnes contribuerait plus que toute autre chose à rendre la vie humaine heureuse; heureuse, à la fois, dans le sens relativement humble du mot, par le plaisir et l'absence de douleur, et, dans le sens plus élevé, par une vie qui ne serait plus, ce qu'elle est maintenant, presque universellement, puérile et insignifiante, mais telle que peuvent la désirer et la vouloir des êtres humains dont les facultés sont développées à un degré supérieur.

¹ Pour la discussion expresse et la justification de ce principe, voyez le petit volume intitulé « *Utilitarisme* ».

§ 8. Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

§ 8. - Nous terminerons par ces remarques cet aperçu sommaire de l'application de la logique générale aux branches morales et sociales de la science. Malgré l'extrême généralité des principes de méthode que j'ai établis (généralité qui, j'ose le croire, n'est pas ici synonyme de vague), j'ai conçu l'espoir que ces observations pourraient être utiles à quelques-uns de ceux auxquels sera dévolue la tâche d'amener ces sciences, les plus importantes de toutes, à un état plus satisfaisant. Elles pourront servir à la fois à écarter les notions fausses et à élucider la notion vraie des moyens par lesquels, en des sujets d'un si haut degré de complication, la vérité, peut être atteinte. Si cet espoir se réalise, ce qui doit être probablement la grande œuvre intellectuelle des deux ou trois générations de penseurs européens à venir aura été hâté dans une certaine mesure.